

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole
Direction de l'Analyse économique agricole



**Evolution de l'économie agricole
et horticole de la Région wallonne
2008 - 2009**

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION	1
I.1 La main-d'œuvre	1
I.1.1 Volume de la main-d'oeuvre	1
I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation	3
I.1.3 Succession des exploitants	3
I.1.4 Taux de remplacement des exploitations	3
I.2 La terre	4
I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)	4
I.2.2 Modes de faire-valoir des terres	5
I.2.3 Les fermages	6
I.3 Les cheptels	7
I.3.1 Cheptel bovin	7
I.3.2 Cheptel porcin	7
I.3.3 Cheptel avicole	8
I.3.4 Autres cheptels	8
I.4 Les unités de production	8
I.4.1 Nombre d'exploitations	8
I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation	9
I.4.3 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique	10
I.4.4 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée	11
I.4.5 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre	12
I.4.6 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs	12
I.4.6.1 Nombre de détenteurs de bovins	12
I.4.6.2 Nombre de détenteurs de porcs	16
CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX	19
II.1 Les cultures agricoles	19
II.1.1 Les céréales	19
II.1.2 Les cultures industrielles	20
II.1.3 Les pommes de terre	22
II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères	22
II.1.5 Terres arables retirées de la production	22
II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles	23
II.2 Les cultures horticoles	23
II.2.1 Les productions maraîchères	23
II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air	24
II.2.1.2 Les cultures sous serres	24
II.2.2 Les productions fruitières	24
II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales	24
II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles	25
II.3 Les productions animales	25

II

II.3.1 Les productions bovines	25
II.3.1.1 La production de viande	26
II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine	26
II.3.1.3 La production de lait	27
II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait	27
II.3.2 La production porcine	28
II.3.3 La production avicole	28
II.3.3.1 Le poulet de chair	28
II.3.3.2 Les poules pondeuses	29
II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores	29
II.3.5 La production chevaline	29
II.3.6 Les productions ovine et caprine	30
II.4 Les productions sous mode biologique	30
II.4.1 Les productions végétales	30
II.4.2 Les productions animales	33
II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »	33
II.4.3.1 Les tendances	33
II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »	33
II.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon	34
II.5 Evolution des prix des principaux produits et moyens de production agricoles	35
II.5.1 Les produits végétaux	35
II.5.1.1 Les céréales	35
II.5.1.2 Les pommes de terre	35
II.5.1.3 Les betteraves sucrières	36
II.5.2 Les produits animaux	36
II.5.2.1 La viande bovine	36
II.5.2.2 La viande porcine	38
II.5.2.3 La viande de volaille	39
II.5.2.4 Le lait	40
II.5.2.5 Les œufs	41
II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés	43
II.5.3.1 Indice des prix reçus	43
II.5.3.2 Indice des prix payés	44
II.5.3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix)	45
CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS	47
III.1 Le revenu en agriculture	48
III.1.1 Structure des exploitations agricoles	48
III.1.2 Revenu du travail par hectare	48
III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques	48
III.1.2.2 Selon les régions agricoles	49
III.1.3 Structure des produits et des charges en Région wallonne	50
III.1.4 Revenu du travail par unité de travail	50
III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques	50
III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail	51
III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période	51
III.1.4.4 Selon les régions agricoles	53
III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Région wallonne	54
III.1.5 Revenu agricole du travail et du capital familial par unité de travail familial	55

III.2 Le capital agricole (approche micro-economique)	56
III.2.1 Nature et importance des capitaux engagés	56
III.2.2 Endettement des exploitations professionnelles	57
III.3 Rentabilité comparée au sein de l'Union européenne	58
III.3.1 Analyse par État membre	58
III.3.2 Analyse par type d'exploitation	59
III.3.3 Distribution des revenus	59
III.3.4 Productivité des facteurs	60
III.3.5 Le soutien public	60
CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE	61
IV.1 valeur de la Production wallonne	61
IV.1.1 Situation en 2008	61
IV.1.2 Evolutions 1990-2008	62
IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge	63
IV.2 Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale	64
IV.3 Les aides directes apportées au titre de la PAC	64
IV.3.1 Le 1 ^{er} pilier (données financières)	64
IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur	64
IV.3.2 Le 2 ^{ème} pilier	65
IV.3.2.1 La programmation 2007-2013 du PDR	65
IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Région wallonne	66
IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013	67
IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route	68
CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2009	71
V.1 Les exploitations et les facteurs de production	71
V.1.1 Les exploitations	71
V.1.2 La main-d'œuvre	71
V.1.3 La superficie agricole utilisée	71
V.1.4 Le cheptel	72
V.2 Les productions	73
V.2.1 Les productions végétales	73
V.2.2 Les productions animales	73
V.3 Les prix	73
V.3.1 Les productions végétales	73
V.3.2 Les productions animales	74
V.4 Les revenus	77

ANNEXE I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne et en Belgique (mai 2008)

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2008)

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2008)

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2008)

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne (2003 à 2008)

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2008)

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (mai 2008)

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2007 et mai 2008, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Région wallonne (2000 à 2008)

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2007 et mai 2008 pour la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces wallonnes

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2007 et 2008 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Région wallonne

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008).

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2010 (incluse) en Région wallonne

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2007)

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique (mai 2008)

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de la Région wallonne selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2008)

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon la classe de superficie (mai 2008)

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

ANNEXE II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2008)

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1^{er} mai, en 2006 et 2007 (têtes)

Annexe II.4: Prix du froment panifiable

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre

Annexe II.7 : Prix des taureaux assimilés

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation

ANNEXE III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2008 par orientation technico-économique et par région agricole

Annexe III.2 : Données structurelles par orientation technico-économique en Région wallonne (résultats observés en mai 2008)

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2006, 2007 et 2008 (€)

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2006, 2007 et 2008 (€)

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Région wallonne (2006, 2007 et 2008)

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2008

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2008

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2006, 2007 et 2008 (€)

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de la Région wallonne, en 2006, 2007 et 2008 (€)

Annexe III.10 : Evolution du revenu agricole du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2006, 2007 et 2008 (€)

Annexe III.11 : Evolution du revenu agricole du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2006, 2007 et 2008 (€)

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2006 à 2008

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2007)

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2007)

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2006 et 2008

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2005 et 2007

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2007

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2007

ANNEXE IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2008 (en millions d' €)

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la vingt et unième. Comme les six années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du Service public de Wallonie.

Ce rapport comporte cinq chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les productions agricoles et les prix ;
- la situation économique des exploitations ;
- la situation économique de l'agriculture et de l'horticulture wallonne ;
- les prévisions pour 2009.

Les informations qui ont permis d'établir ce rapport proviennent de sources diverses mais complémentaires. La direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) attachée au département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) récolte des données comptables (réseau RICA+) et macro-économiques (marchés agricoles). Elle traite et analyse les données en provenance d'autres sources.

Ces autres sources sont, d'une part, le service public fédéral de l'économie (SPF-économie) et, plus particulièrement sa direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) ex-Institut national de statistique (INS), et d'autre part, les autres directions de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, notamment le département des aides (D4, ex-Ig2).

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE

La personne qui doit effectuer la déclaration au recensement agricole est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

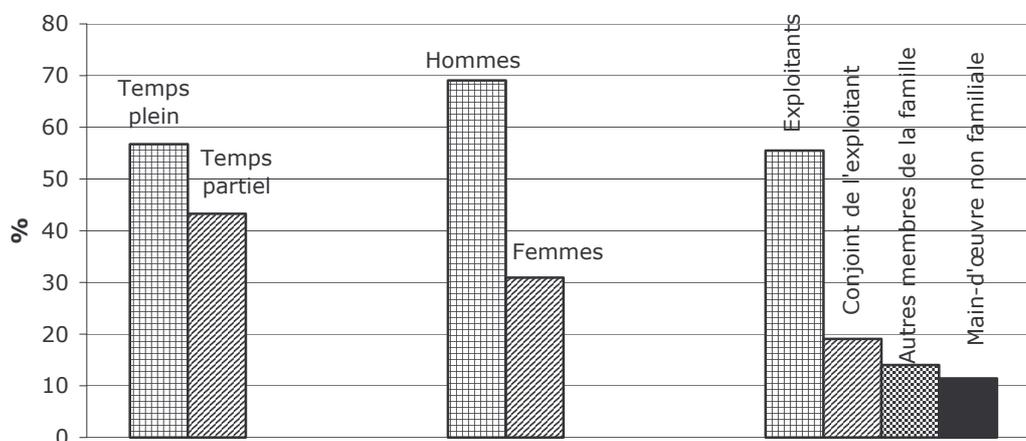
La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein.

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2007 à mai 2008).

I.1.1 Volume de la main-d'œuvre

Au cours de la période de référence, 25 839 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole en Région wallonne (annexe I.1). Elles représentent 29,9 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. La main-d'œuvre à temps plein représente 56,5 % de la main-d'œuvre totale (figure 1.1), cette proportion est supérieure à celle qui est observée sur le plan national. La Région wallonne compte 32 % de la main-d'œuvre nationale à temps plein et 27,5 % de la main-d'œuvre nationale à temps partiel.

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (mai 2008)



Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Les exploitants constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre : 68,1 % de la main-d'œuvre à temps plein et 38,7 % de la main-d'œuvre à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,6 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 23 %.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Région wallonne, on dénombre 4 926 conjoints, dont 31,2 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 3 592, dont 39,2 % travaillent à temps plein.

La main-d'œuvre non familiale représente 3 026 personnes, soit 11,7 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

En Région wallonne, près de deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région qu'en Région wallonne.

La main-d'œuvre agricole est répartie de manière inégale entre les diverses régions agricoles (Annexe I.2).

La Région wallonne comprend dix régions agricoles : sept sont situées entièrement sur le territoire wallon (région herbagère Fagne, Famenne, Ardenne, région jurassique, Campine hennuyère, Condroz et Haute Ardenne) et trois partiellement (une petite partie de la région sablo-limoneuse, une grande partie de la région limoneuse et la quasi-totalité de la région herbagère liégeoise).

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 9 413, soit 36,6 % du total. Elle est suivie de loin par l'Ardenne (3 684 personnes) et par le Condroz (3 670 personnes), et ensuite par la région herbagère liégeoise (2 750 personnes). Leur part dans la main-d'œuvre totale wallonne est respectivement de 14,3, de 14,3 et de 10,7 %. Viennent ensuite la Famenne, la région sablo-limoneuse et la Haute Ardenne. La région jurassique ne compte plus que 972 personnes et la région herbagère (Fagne) 504 personnes (2 %). La Campine hennuyère, région très petite, n'occupe que 29 personnes en agriculture.

La part de la main-d'œuvre occupée à temps plein varie assez sensiblement d'une région agricole à l'autre : la valeur la plus élevée atteint 58,9 % en Ardenne et la plus faible s'élève à 47,5 % en Haute Ardenne.

Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale varie lui aussi mais plus fortement. Il est logiquement plus élevé en Région wallonne (56 %) qu'en Région flamande (46 %). Les plus fortes proportions d'exploitants sont observées en région herbagère (Fagne) (63,5 %) et en Famenne (62,4 %). A l'opposé, les plus faibles proportions concernent la région limoneuse (52,2 %) et la région sablo-limoneuse (52,3 %).

En Région wallonne, c'est la province du Hainaut qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 8 127 unités (31,2 % du total wallon). La province de Liège arrive en deuxième position avec 6 511 personnes (25,2 %). Les provinces de Luxembourg et de Namur viennent ensuite, avec respectivement 4 702 (18,5 %) et 4 470 (17,3 %) personnes travaillant dans le secteur agricole. Le Brabant wallon occupe la dernière place avec 2 013 personnes (7,8 % du total wallon).

Il convient cependant de mentionner ici que les provinces du Hainaut et de Liège sont de loin les plus peuplées. Proportionnellement, c'est la province de Luxembourg qui est la plus agricole, ensuite vient celle de Namur.

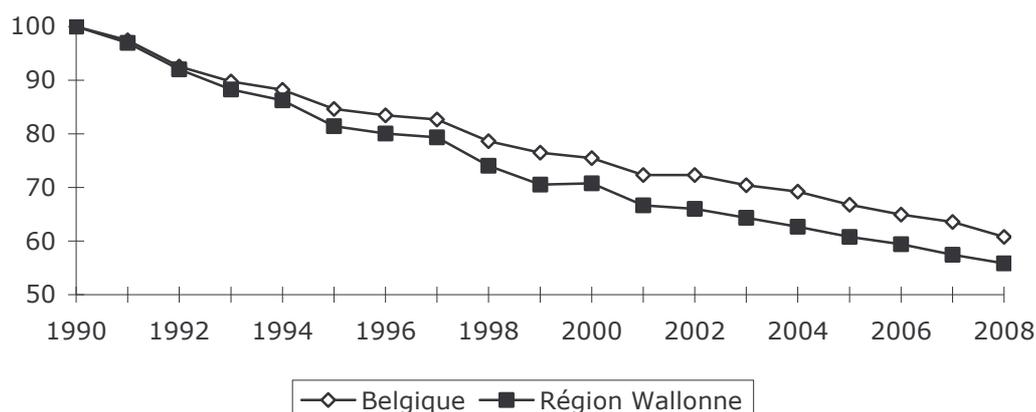
La part de la main-d'œuvre à temps plein dans la main-d'œuvre totale varie d'une province à l'autre. Elle est la plus élevée dans le Hainaut (60 %) où les productions végétales occupent une place importante et la plus faible dans la province de Liège (51,2 %) où la production laitière est la plus répandue.

Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale diffère moins selon les provinces. La valeur la plus faible est observée dans le Brabant wallon (51,1 %) et la valeur la plus élevée est relevée dans la province de Luxembourg (58,8 %).

En 1990, la Région wallonne comptait 46 305 personnes travaillant dans le secteur agricole. Dix-huit années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de près de 44 %. Par rapport à 2007, le recul est de 2,8 % (731 personnes).

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Région wallonne. En 2008, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 60,5 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Région wallonne, elle n'atteint plus que 56 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Région wallonne (1990 à 2008) (1990 = 100)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

L'annexe I.3 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne pour les années 2003 à 2008 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel).

I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation

En 2008, au niveau de la Belgique, 75,3 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Région wallonne (71,3 %) qu'en Région flamande (77,3 %). Le pourcentage de célibataires atteint 19,6 % en Région wallonne contre 15,1 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,6 % du nombre total des exploitants wallons et 4,4 % en Région flamande. Le nombre d'exploitants séparés représente 4,6 % en Région wallonne et 3,1 % en Région flamande.

L'annexe I.4 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes.

I.1.3 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs sont invités, lors du recensement agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Région wallonne figurent à l'annexe I.5. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus.

Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 16 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Région wallonne (20) qu'en Région flamande (14). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 28,6 % sur le plan national. Cette proportion atteint 32 % en Région wallonne contre 26,7 % en Région flamande. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en moyenne d'une superficie de 60,6 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 25,5 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 29 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 10 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

I.1.4 Taux de remplacement des exploitations

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1^{er} mai 2007 et le 1^{er} mai 2008 en Région wallonne est de 324 (annexe I.6), soit 42 de moins qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 15 629 ha, la moyenne étant de 48,24 ha. En Région flamande, on compte 530 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant 22,23 ha.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Région wallonne est donnée à l'annexe I.7. Au cours de la période 1990 à 2008, le taux de remplacement est le plus souvent resté inférieur à 0,50. Pour 2008, il s'élève à 0,39, ce qui signifie qu'entre mai 2007 et mai 2008, 39 agriculteurs se sont installés en Région wallonne pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Sans tenir compte de la Campine hennuyère, le taux de remplacement le plus élevé est observé en région herbagère (Fagne) (0,50). A l'opposé, le taux de remplacement le plus faible est enregistré en Haute Ardenne (0,31).

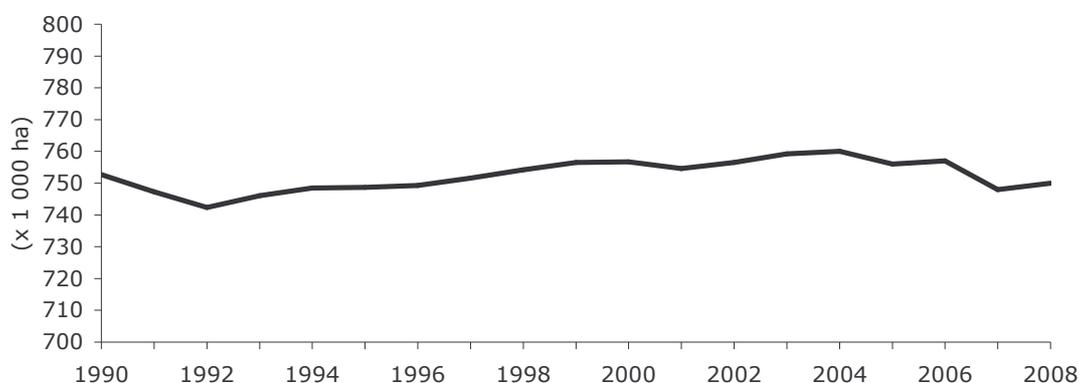
Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé en Hainaut (0,51) et le plus faible dans le Brabant wallon (0,25) qui était pourtant le plus élevé en 2007 (0,50).

I.2 LA TERRE

I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1^{er} mai 2008, la SAU wallonne atteint 749 852 ha, soit 54,6 % de la SAU nationale (1 373 551 ha). Elle représente 44,9 % de la superficie totale de la Région wallonne, qui atteint 1 684 430 ha.

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Région wallonne (1990 à 2008) (x 1 000 ha)



Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) et construction de voies de communication.

A partir de 1992, la diminution a cessé et on observe même une hausse légère de la SAU à un taux moyen de 0,3 % par an. La réforme de la PAC décidée en 1992 et mise en application à partir du 1^{er} juillet 1993, en renforçant le lien entre la production et le sol, a favorisé cette évolution.

Depuis 1999, la SAU est cependant plus stable. Entre 2007 et 2008, la SAU wallonne a été en légère augmentation (+ 0,3 %). Au niveau provincial, on note une augmentation plus sensible dans le Brabant

Chiffres repères

SAU en RW

X 1 000 ha	
1990	742
2005	756
2006	757
2007	748
2008	750

wallon et le Hainaut (annexe I.9).

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 29,2 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,6 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de la Région wallonne (36,1 %), elle devance le Condroz (17,5 %) et l'Ardenne (14,6 %).

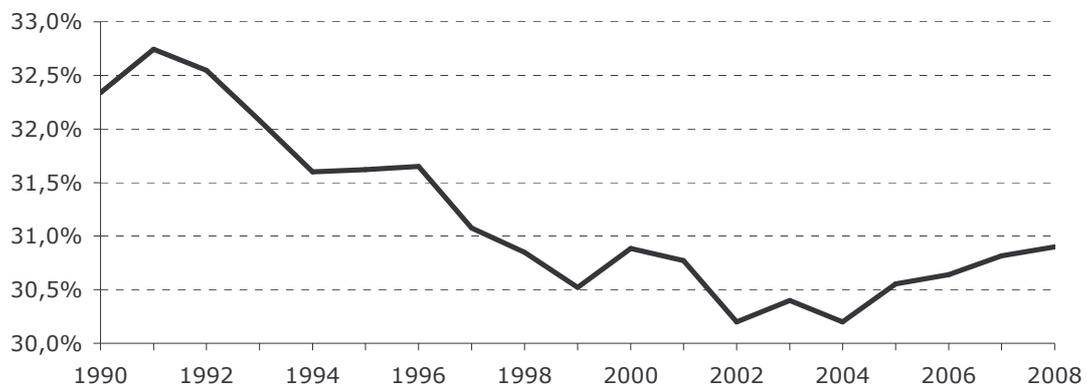
I.2.2 Modes de faire-valoir des terres

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

En Région wallonne, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2008, 30,9 % des terres cultivées en Région wallonne appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). Le pourcentage était le même en 2000.

Chiffres repères	
% faire-valoir direct	
Wallonie	30,9
Régions agricoles	
limoneuse	27,7
Ardenne	37,5
Provinces	
Hainaut	27,3
Luxembourg	36,1

Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Région wallonne (1990 à 2008) (%)



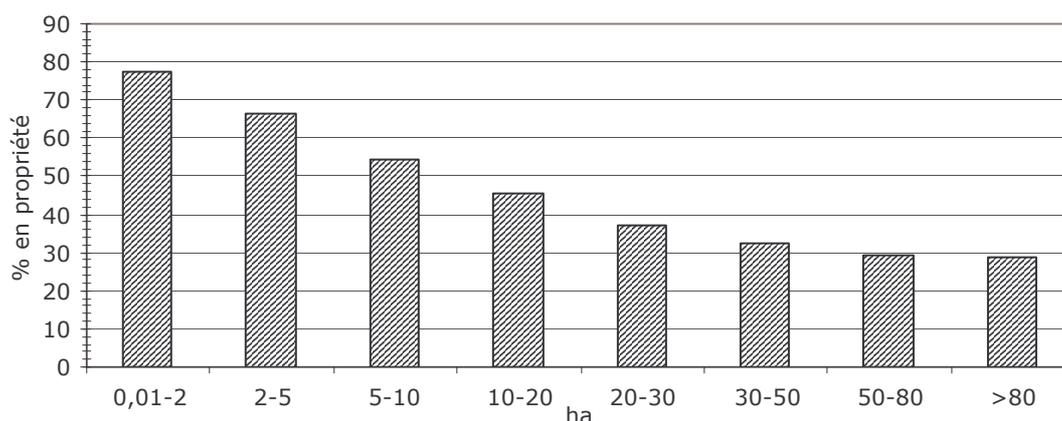
Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

En Région flamande, 34 % de la SAU est en faire-valoir direct.

En Région wallonne, ce pourcentage est le plus faible en région limoneuse (27,7 %). La proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est : région jurassique (36,1 %), Haute Ardenne (32,4 %) et Ardenne (37,5 %).

Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en Hainaut (27,3 %). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (36 %). Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole. Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 28%.

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Région wallonne (en 2008)



Source : DGSIE (INS) – Enquête agricole

I.2.3 Les fermages

Le fermage est la somme que le preneur (locataire) paie annuellement au bailleur (le propriétaire) pour avoir l'usage de la terre à des fins agricoles.

Preneur et bailleur conviennent librement du fermage qui doit être payé. Le bailleur ne peut toutefois pas demander plus que la loi du bail à ferme (Loi du 4 novembre 1969, articles 17 à 23) ainsi que la loi sur la limitation des fermages ne l'y autorisent.

Pour faire simple, le fermage maximum légal est égal au produit du revenu cadastral non indexé de la terre par un coefficient de fermage.

Un coefficient de fermage est déterminé par région agricole provinciale (annexe I. 11). Cette détermination est faite par les commissions provinciales de fermage qui se réunissent tous les trois ans. Les coefficients sont donc fixés pour 3 années.

On constatera, à la lecture de l'annexe I. 11, que pendant 25 ans, entre 1980 et le triennat 2005-2007, les fermages maxima ont augmenté modérément, + 66 % pour la moyenne pondérée de la Région wallonne, soit, sur base annuelle, une progression de l'ordre de 2 %.

Entre 2007 et le triennat 2008-2010, la progression est de 13 % en moyenne pondérée, mais atteint 17 à 18 % en province de Liège. En moyenne pondérée (par la SAU), le fermage maximum légal a augmenté de 14 % en région limoneuse, région la plus étendue en Région wallonne.

Jusqu'à présent, nous n'avons traité que du fermage maximum légal or la loi sur le bail à ferme est claire : sous cette limite, le fermage est fixé librement pour autant qu'il ne soit pas ridiculement bas.

La DGSIE (ex-INS) enquête régulièrement auprès des exploitants agricoles au sujet des fermages payés pour les prairies permanentes et les terres labourées. Les résultats des enquêtes sont repris à l'annexe I. 12.

Entre 1980 et 2008, les fermages, tant pour les prairies permanentes que pour les terres labourées, ont doublé en moyenne pondérée au niveau du Royaume, soit au rythme annuel de 2,6 %.

I.3 LES CHEPTELS

En Région wallonne, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par les élevages bovins. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

I.3.1 Cheptel bovin

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Région wallonne diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Région wallonne.

De 1990 à 2008, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Région wallonne, la réduction s'élève à 14,5 %, elle atteint des valeurs supérieures dans les régions agricoles où la production laitière est relativement importante (annexe I.13). C'est le cas de la Haute Ardenne (27,4% de diminution) ainsi que de la région herbagère liégeoise (-23,2 %) et de la région sablo-limoneuse (-26,2 %). A l'inverse, certaines régions voient l'effectif de leur cheptel bovin se maintenir presque au même niveau que celui qui a été enregistré en 1990. Il s'agit de l'Ardenne, de la région jurassique et, dans une moindre mesure, de la Famenne.

Chiffres repères Cheptel bovin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2000	1.483
2005	1.348
2007	1.330
2008	1.310

I.3.2 Cheptel porcin

En Région wallonne, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s'élève à 377 907 têtes en 2008 (annexe I.14). Par rapport à la Région flamande, la Région wallonne a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 6,0 % en 2008, suite aussi au fait que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (43,7 % de l'effectif wallon), la région herbagère liégeoise (15,8 %) et le Condroz (15,3 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (37,8 %) et dans la province de Liège (26,8 %).

Chiffres repères Cheptel porcin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2004	356
2005	366
2007	358
2008	378

I.3.3 Cheptel avicole

Chiffres repères	
Total volailles en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	1 168
2003	4 500
2004	4 866
2005	5 183
2007	5 220
2008	5.299

Depuis 1990, la production avicole a connu un développement important en Région wallonne (+353,6 %) alors qu'en Région flamande, après une progression de 41 % entre 1990 et 2000, elle enregistre une diminution sensible et présente, toutefois, une hausse de 4,6 % en 2008 (annexe I.15). Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2008, il en constitue 16 %.

Parmi le cheptel avicole recensé en Région wallonne, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2008, le nombre de têtes a été multiplié par 5,9.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (36,1 % de l'effectif wallon) et le Condroz (24,9 %). Au niveau des provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (32,2 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (24,5 %).

I.3.4 Autres cheptels

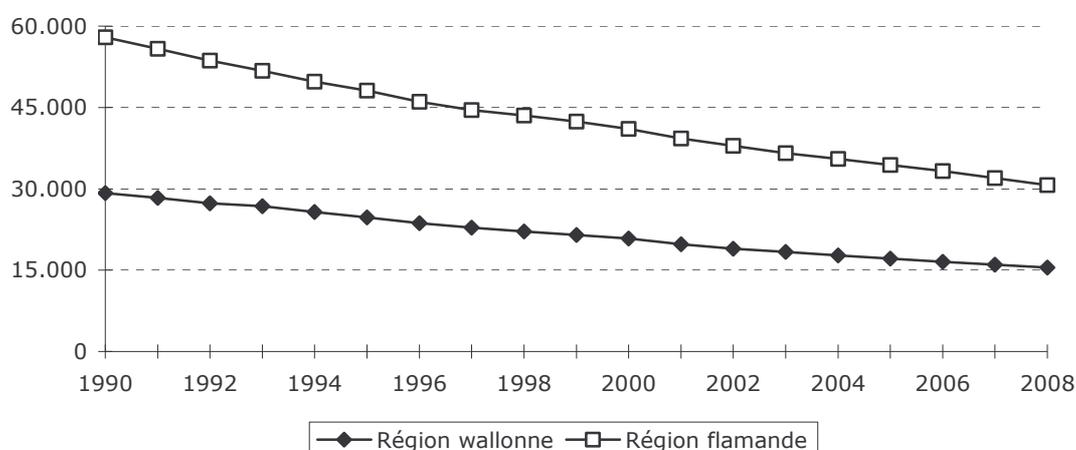
En 2008, la Région wallonne détient respectivement 37,1 %, 34,8 % et 38,6 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés dans les exploitations agricoles belges (annexe I.16).

I.4 LES UNITES DE PRODUCTION

I.4.1 Nombre d'exploitations

En mai 2008, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles recensées en Région wallonne atteint 15 500 unités (annexe I.17), ce qui représente 33,6 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 30 666 en 2008 (figure 1.6).

Figure 1.6 : Evolution du nombre d'exploitations en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2008)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

En Région wallonne, depuis 1990, la diminution annuelle du nombre d'exploitations a le plus souvent avoisiné 800 unités mais a parfois dépassé 1 000 unités. Entre 2005 et 2006, le

nombre d'exploitations s'est réduit de 552 unités; entre 2007 et 2008, il a diminué de 508 unités.

Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Région wallonne dans leur ensemble (-47 % entre 1990 et 2008), l'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région agricole.

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-62 % entre 1990 et 2008). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en Condroz et en région sablo-limoneuse (-43 % et -42 %).

Dans les provinces wallonnes, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-51 % et -50 % respectivement) que dans la province du Brabant wallon (-41 %).

Chiffres repères

Nombre d'exploitations
en RW

(x 1 000 unités)	
1990	29,2
2000	20,8
2005	17,1
2007	16,0
2008	15,5

I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation

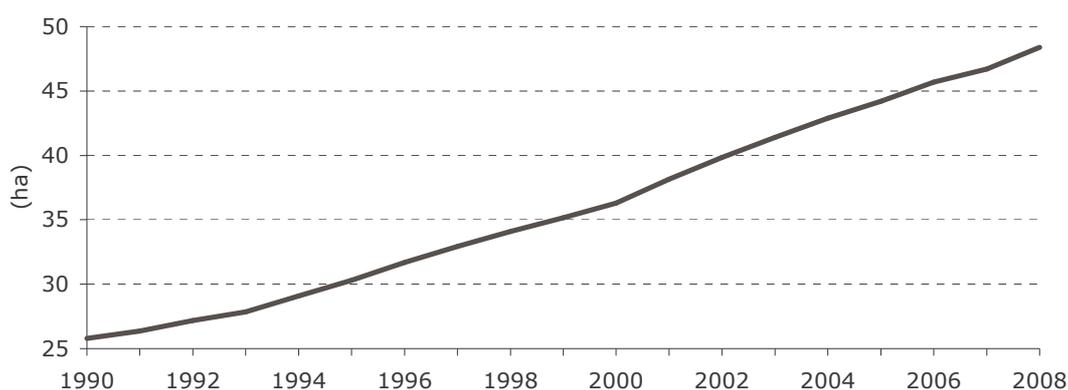
En Région wallonne, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 48,4 ha en 2008, soit par rapport à 1990, un accroissement de 22,6 ha ou de 88 % (figure 1.7).

Chiffres repères

Superficie moyenne des
exploitations en RW

(ha)	
1990	25,8
2005	44,2
2007	46,7
2008	48,4

Figure 1.7 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Région wallonne (1990 à 2008)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédo-climatiques et des spéculations pratiquées. En Région wallonne, la superficie moyenne représente, en 2008, plus de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 48,4 ha contre seulement 20,3 ha (annexe I.18).

Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticoles ainsi que des élevages hors sol (porcs et volailles).

De fortes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, près de 59 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (environ 56 ha). Vient ensuite la région limoneuse où la superficie moyenne est de 49 ha. A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise. D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

Au niveau provincial, on constate aussi des écarts importants. La superficie moyenne atteint un peu plus de 40 ha dans la province de Liège, mais dépasse les 57 ha dans la province de Namur.

Au fil du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions.

Au cours de la période de 1990 à 2008, les hausses les plus importantes sont observées dans la partie sud de la Région wallonne : + 151 % en Haute Ardenne, + 105 % en Ardenne et + 106 % en région jurassique. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions orientées vers les grandes cultures : + 70 % en Condroz, + 73 % en région sablo-limoneuse et en région limoneuse.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte est observée dans la province de Luxembourg et la plus faible dans la province du Brabant wallon.

I.4.3 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique

La classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) est basée sur la notion de marge brute standard, l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. La marge brute standard (MBS) d'une spéculation correspond à une situation moyenne et s'obtient en déduisant de la valeur de la production brute (y compris les subsides) les principaux coûts spécifiques (semences, engrais, aliments, etc...) qui s'y rapportent ; elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

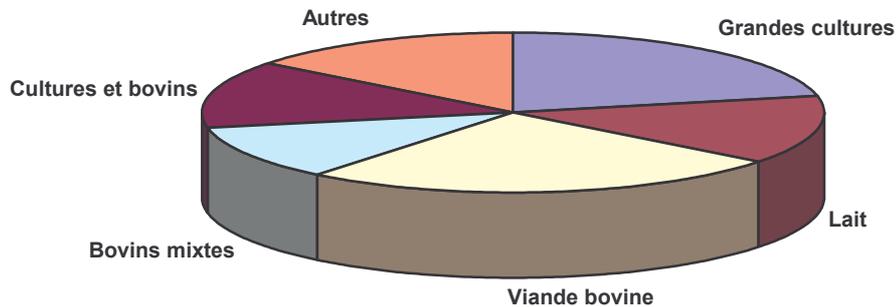
En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les MBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la MBS totale d'une exploitation. Les MBS, valeurs représentant la situation moyenne de la Région wallonne, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les deux ans. C'est ainsi que les MBS centrées sur l'année 2004 (période 2002 à 2006) servent à classer les exploitations recensées en 2007 et 2008.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

En 2008, la répartition des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique montre que 83,9 % d'entre elles sont spécialisées (annexe I.19). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (25,1 % des exploitations), les cultures agricoles (21,6 % des exploitations), la production de lait (14 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (11,3 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les bovins (13,5 %).

Répartition des exploitations selon les principales O.T.E.



Si on analyse l'annexe I. 20 selon les différentes orientations, on constate principalement que :

- l'orientation spécialisée cultures agricoles est surtout représentée en région limoneuse, en Condroz et en région sablo-limoneuse.
- les exploitations spécialisées dans la production laitière se trouvent principalement en région herbagère et en Haute Ardenne. On en recense cependant un bon nombre en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.
- l'orientation spécialisée en production de viande bovine est de loin la plus représentée en Ardenne.
- les exploitations spécialisées en production bovine mixte se trouvent principalement en région limoneuse, en Ardenne, en Condroz et en Famenne.
- les exploitations mixtes « cultures et bovins » se rencontrent principalement en région limoneuse et en Condroz.
- les exploitations spécialisées dans la production d'autres herbivores sont présentes pratiquement partout mais en nombre généralement limité.

Si on examine le tableau sous l'angle des régions agricoles, on constate notamment que :

- bien que les exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz soient principalement orientées vers les cultures agricoles, les autres orientations y sont aussi relativement bien représentées.
- les exploitations de Famenne, d'Ardenne et de la région jurassique sont orientées principalement vers la production de viande bovine. Dans les deux premières, on trouve cependant un pourcentage relativement important d'exploitations spécialisées en production bovine mixte.
- si la région herbagère et la Haute Ardenne sont spécialisées en production laitière, un nombre important d'exploitations (respectivement 23 et 29 %) sont orientées vers la production de viande bovine.

I.4.4 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée

Un peu plus de 21 % des exploitations recensées cultivent moins de 10 ha. Elles occupent 1,8 % de la superficie ; on y trouve beaucoup d'exploitations occasionnelles ainsi que des exploitations orientées vers les productions hors sol (193 exploitations ne déclarent pas de superficie).

Du côté des plus grandes, on constate que 6 008 exploitations (38,8 % du total) déclarent plus de 50 ha et occupent 74,4 % de la superficie. Parmi ces exploitations, 1 731 ont plus de 100 ha et occupent 34 % de la superficie agricole. Un peu plus de 1 % des exploitations (194) cultivent plus de 200 ha en occupant 7,5 % de la superficie. Ces exploitations se trouvent principalement en région limoneuse et en Condroz. Une majorité d'entre elles sont orientées « grandes cultures ».

I.4.5 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre

Au 1^{er} mai 2008, 1 200 exploitants (7,7 % du total) sont des personnes morales : 1 122 sont des sociétés et 78 des institutions publiques ou semi-publiques. L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8 % du total) en 1984 et 676 (2,6 % du total) en 1994. Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent environ 10 % de la SAU. Plus de 44% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 24% en production bovine, surtout en viande.

Parmi les 14 300 exploitations dont l'exploitant est une personne physique, 1 526 sont des groupements (mari – épouse, père – fils, etc...).

Au 1^{er} mai également, la DGSIE (INS) a recensé 11 246 exploitations (72,6 %) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 4 254 exploitations (27,4 %) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 60,1 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 17,31 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel sont de petites exploitations : 77 % d'entre elles ont moins de 20 ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 293 exploitations de plus de 50 ha avec une superficie moyenne de 89 ha. Ce sont probablement là des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs. On y trouve aussi 1/3 (369) du total des personnes morales et 55 % (1 645) du total des exploitants de plus de 65 ans.

I.4.6 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs

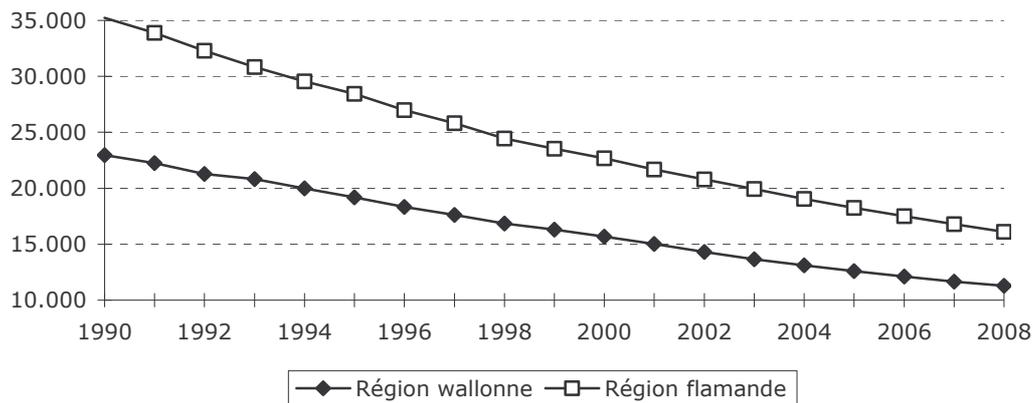
I.4.6.1 Nombre de détenteurs de bovins

En mai 2008, on a dénombré en Région wallonne 11 289 détenteurs de bovins (annexe I.22), ce qui signifie que la production bovine est présente dans 73 % des exploitations wallonnes. C'est moins qu'en 1990, année où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Région wallonne, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2008, il s'est réduit de 50 % (figure 1.8).

Chiffres repères	
Détenteurs de bovins en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2004	13,1
2006	12,1
2007	11,7
2008	11,3

Figure 1.8 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2008)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

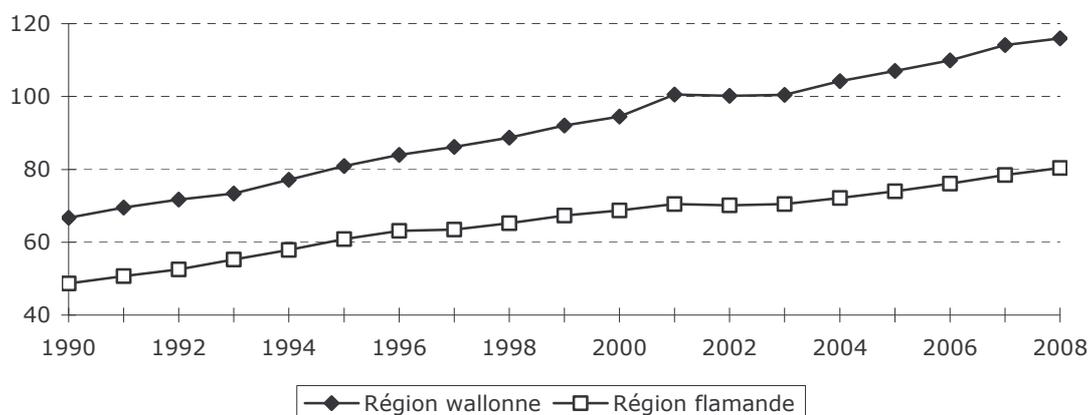
En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Région wallonne. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 16 120 en 2008, mais il ne représente que 52,5 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Le nombre de détenteurs de bovins varie sensiblement d'une région agricole à l'autre (annexe I. 22). C'est en région limoneuse que le nombre de détenteurs de bovins est le plus important : en 2008, on en compte 3 394. Parmi les autres régions, on trouve le plus de détenteurs de bovins en Ardenne (2 076), en Condroz (1 477) et dans la région herbagère liégeoise (1 292).

Sur le plan provincial, la répartition du nombre de détenteurs de bovins est la suivante : 29,5 % dans le Hainaut, 25,2 % dans la province de Liège, 22,5 % dans la province de Luxembourg, 17,8 % dans la province de Namur et 5 % en Brabant wallon.

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 1.9). Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005. Il est actuellement de 116 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 80 têtes en 2008 contre 49 en 1990.

figure 1.9 : Evolution du cheptel bovin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2008)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

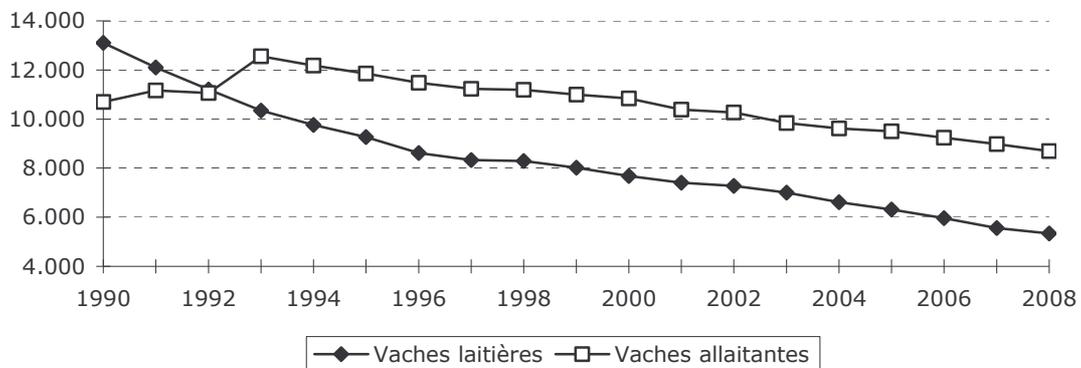
Chiffres repères	
Cheptel bovin moyen en RW	
(têtes)	
1990	66
2004	104
2006	110
2007	114
2008	116

C'est en Ardenne et en Famenne que le cheptel bovin moyen est le plus important, 144 têtes. La dimension moyenne du cheptel bovin est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 75 têtes en Haute Ardenne et 95 têtes en région herbagère liégeoise.

On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 97 têtes dans la province de Liège à 147 têtes dans la province de Luxembourg.

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a vu se poursuivre la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 1.10).

Figure 1.10 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Région wallonne (1990 à 2008)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

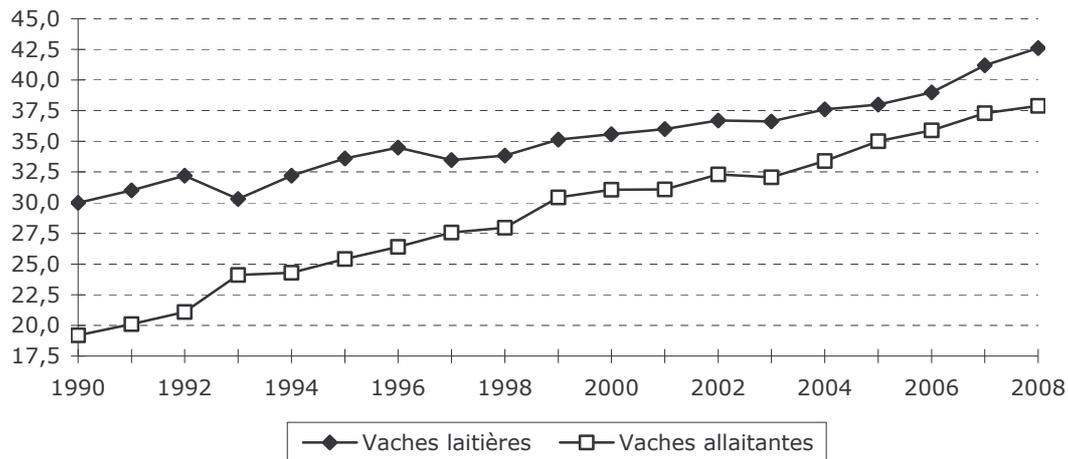
Si, en 1990, 57 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion tombe à 47 % en mai 2008. A cette date, on ne recense plus que 5 343 détenteurs de vaches laitières en Région wallonne contre 13 107 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place au cours de la campagne 1996-97 d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières a été ralentie.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 557 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2008 à 8 692 unités, ce qui représente 77 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Région wallonne, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également un agrandissement du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci il a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 1.11).

Figure 1.11 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation bovine en Région wallonne (1990 à 2008)



Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

En 2008, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 43 têtes contre 30 en 1990. Pour les vaches allaitantes, on atteint 38 têtes en 2008 contre 19 en 1990. Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Région wallonne (annexe I. 23).

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 32 et 16 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 26 et 23 % du cheptel laitier de la Région wallonne. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est le plus faible en région limoneuse (34 têtes) et le plus élevé en région herbagère liégeoise (58). Cette dernière région est également la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, la Haute Ardenne et l'Ardenne, qui détiennent entre 10 et 13 % des vaches laitières et ont des troupeaux comprenant en moyenne de 37 à 48 vaches laitières.

Sur le plan provincial, les provinces du Hainaut et de Liège dominant, avec respectivement 32 et 36 % du cheptel laitier wallon. Les détenteurs de vaches laitières de ces provinces représentent respectivement 36 et 29,5 % du nombre total de détenteurs en Région wallonne. Le cheptel moyen est le plus élevé dans la province de Liège (52 têtes) et le plus faible dans le Brabant wallon (36 têtes).

Concernant les vaches allaitantes, la Région wallonne compte 46 % des détenteurs mais 62 % du cheptel national. Le cheptel moyen y est pratiquement le double de celui observé en Région flamande (annexe I.24).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Région wallonne, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes sont l'Ardenne, la région limoneuse et le Condroz, qui comprennent respectivement 30, 24 et 16 % du cheptel wallon ainsi que 22, 30 et 14 % des détenteurs de vaches allaitantes de la Région wallonne.

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (53 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (48 têtes), en Famenne (45 têtes) et dans le Condroz (48 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (13 têtes).

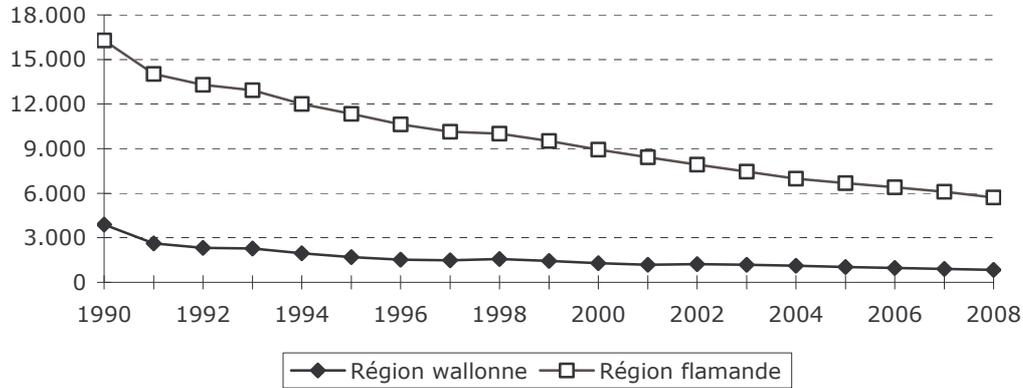
Sur le plan provincial, c'est le Luxembourg qui est le plus orienté vers l'élevage bovin puisqu'il comprend 38 % du cheptel et 26 % des détenteurs wallons. Cette province présente également le cheptel moyen de vaches allaitantes le plus important (54 têtes).

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en RW		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
2004	6,6	9,6
2006	5,9	9,2
2007	5,6	9,0
2008	5,3	8,7

I.4.6.2 Nombre de détenteurs de porcs

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 75 % en Région wallonne et de 61 % en Région flamande, tant et si bien qu'au 1^{er} mai 2008 (annexe I.25), la spéculation porcine ne concerne plus que 5,4 % des exploitations wallonnes et 18,6 % des exploitations flamandes.

Figure 1.12 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2008)



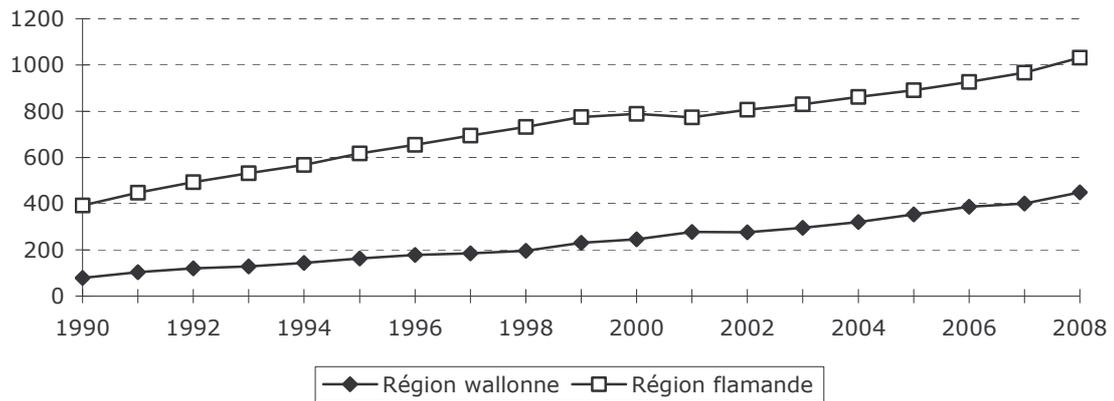
Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Chiffres repères	
Détenteurs de porcs en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	3,9
2004	1,1
2006	0,96
2007	0,89
2008	0,84

En 2008, la Région wallonne compte 841 détenteurs de porcs (13 % de l'ensemble des détenteurs belges) qui détiennent ensemble un peu moins de 6 % du cheptel porcine national.

Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen a fortement augmenté. En Région wallonne, il est passé de 78 têtes en 1990 à 449 têtes en 2008 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 1 031 têtes (figure 1.13). La taille du cheptel porcine dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Région wallonne, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Figure 1.13 : Evolution du cheptel porcin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2008)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Parmi les régions agricoles, c'est la région limonaise qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense 36 % des détenteurs et 44 % du cheptel porcin wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz. Le cheptel porcin moyen varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 126 têtes en région jurassique à 543 têtes en région limonaise.

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (31 % des détenteurs et 37 % du cheptel) et de Liège (31 % des détenteurs et 30 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcin varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 293 têtes dans la province de Luxembourg à 543 dans la province du Hainaut. Par rapport à 2007, le cheptel porcin a augmenté dans les provinces de Luxembourg et du Brabant wallon et diminué dans les provinces du Hainaut et de Liège.

CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX

Pour estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture (ou le nombre de têtes de bétail) et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), des cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 2.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 54 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 45,5%. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 2.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole en Région wallonne (1^{er} mai 2007 et 2008) (ha)

	2007	2008
Terres arables	403 882	406 222
Cultures permanentes	2 152	2 243
Prairies permanentes	341 677	341 268
Cultures sous serres	58	58
Autres	71	61
Superficie agricole utilisée	747 840	749 852

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

II.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement, pour l'année 2008, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent, par ordre décroissant de superficie agricole utilisée (SAU), en prairies permanentes (45,6 %), céréales pour le grain (27 %, dont 67 % de froment), cultures fourragères (11,9 %), cultures industrielles (8,9 %) et jachères (0,4 %) (annexe II.1).

Par rapport à 2007, on observe une diminution des ensemencements en betteraves sucrières (-18,3 %), le lin (-16 %), - 18,7 % en colza et - 3,6 % en chicorée.

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements. Les données sont reprises à l'annexe II.2.

II.1.1 Les céréales

En Région wallonne, la superficie consacrée aux céréales en 2008 couvre 202 688 ha (+20 223 ha par rapport à 2007), soit 55,9 % des emblavements en céréales de la Belgique et 27,1 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 182 965 tonnes, soit une augmentation de 17,4 % par rapport à 2007. Celle-ci vient d'une augmentation de la superficie cultivée (+ 7 %) et également d'une augmentation du rendement (+ 9,7 %) due aux conditions climatiques favorables à la récolte. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne est d'environ 87,5 quintaux (Qx)/ha. Cependant, il varie entre 71 Qx/ha en Ardenne et 89,9 Qx/ha en région limoneuse.

La production d'escourgeon, seconde céréale en importance, est de l'ordre de 298 409 tonnes, soit une augmentation de 18,1 %, due à la hausse (18,9 %) des surfaces ensemencées. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne s'élève à 81,2 Qx/ha et varie entre 59,5 Qx/ha en Ardenne et 84,7 Qx/ha en région limoneuse.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont les emblavements couvrent 12 322 ha, voit sa production augmenter de 38,1 % par rapport à 2007, pour s'établir à 90 630 tonnes. Cette situation est due à l'augmentation de la superficie cultivée (+26 %) ainsi qu'à un rendement en hausse de 9 %.

II.1.2 Les cultures industrielles

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2008 une superficie de 66 106 ha, soit 8,9 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, la chicorée à inuline et le lin textile représentent respectivement 63,5 %, 10,8 % et 12,6 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Région wallonne.

Le recul de la superficie ensemencée en betteraves sucrières en 2008 en Région wallonne (41 978 ha, soit 18,3 % de moins qu'en 2007) et l'augmentation du rendement en racines (752,2 Qx/ha, +7 %) impliquent une baisse de la production de 12,3 %, qui s'établit ainsi à 3 165 192 tonnes (3 608 377 tonnes en 2007).

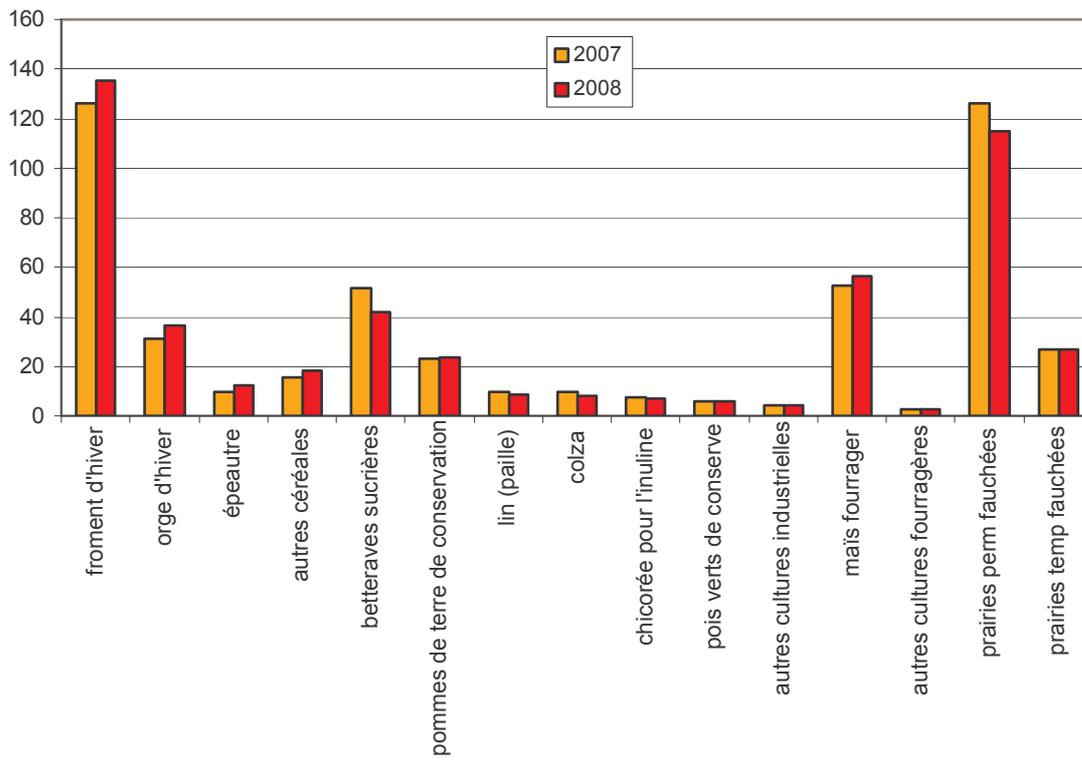
Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Région wallonne, on trouve le lin et la chicorée à inuline. La superficie consacrée à la chicorée à inuline a diminué en 2008 par rapport à 2007 pour s'établir à 7 131 ha contre 7 400 ha en 2007 (-3,6 %). La superficie emblavée en lin a diminué (-15,7 %) pour s'établir à 8 317 ha en 2008.

Les provinces du Hainaut et de Liège occupent à elles seules 2/3 de la superficie consacrée à cette culture en 2008. Compte tenu à la fois d'un rendement en paille de 54,3 Qx/ha, et d'une diminution (-15,7 %) de la superficie cultivée, la production de lin (paille) en Région wallonne approche 45 293 tonnes, soit 16,2 % de moins qu'en 2007.

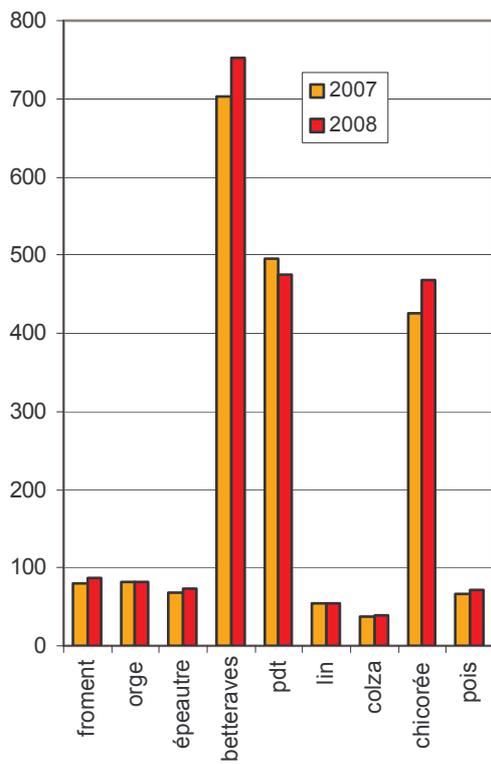
La culture de chicorée à inuline a vu sa superficie se réduire considérablement entre 2006 et 2005, si bien que la production de racines est passée de 565 564 tonnes en 2005 à 291 569 tonnes en 2006, soit une diminution de 48,4 %. En 2008, la production s'élève à 336 906 tonnes, soit une augmentation de 8 %. Cette culture est essentiellement située en région limoneuse et sablo-limoneuse.

La culture du colza (8 199 ha), concentrée sur la province de Namur (69 %), connaît une forte diminution (-14,5 %) par rapport à 2007.

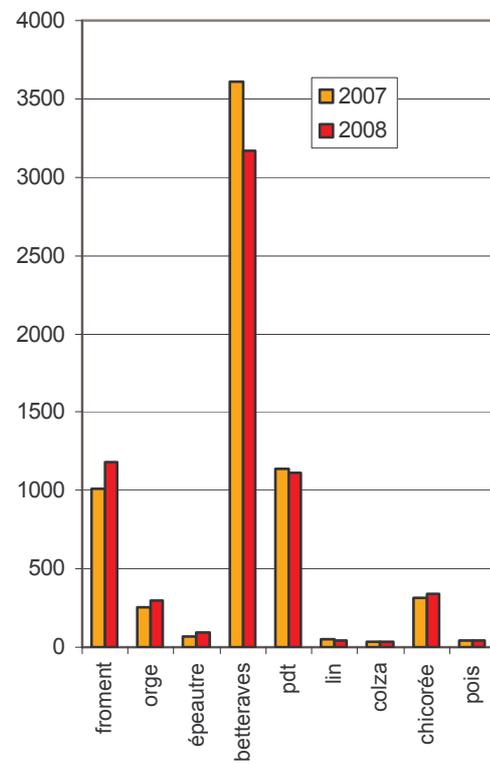
Superficie en milliers d'hectares



Rendement en Q/ha



Production en milliers de T



II.1.3 Les pommes de terre

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2008 s'élève à 25 927 ha (+1,6 %), dont 1 303 ha destinés à produire des plants de pommes de terre et 16 469 ha pour les pommes de terre de conservation de la variété « Bintje », cette dernière assurant près de 65 % du volume produit.

En moyenne, le rendement (de la variété « Bintje ») observé en 2008 est en baisse par rapport à 2007 de 4 %, si bien que la production totale, qui s'élève à 783 993 tonnes, est moins élevée de 3,5 % par rapport à l'année précédente.

II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères

Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 430 720 ha en 2008, soit 57,6 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 368 992 ha (85,6 % du total des fourrages) dont 27 313 ha de prairies temporaires. Il est à noter que ces dernières progressent de façon régulière depuis une vingtaine d'années ; ainsi en 2008, elles représentent 6,7 % des terres arables. Par ailleurs, 141 924 ha de prairies ont la fauche pour principale destination.

Le rendement en matière sèche des prairies temporaires (26 817 ha) pour la fauche est estimé à 93,9 Qx/ha (contre 89,4 Qx/ha en 2007). Celui des prairies permanentes (115 107 ha) pour la fauche est estimé à 59,7 Qx/ha (contre 62,8 Qx/ha en 2007). Dès lors, la production totale récoltée en 2008 s'élève à 938 918 tonnes de matière sèche, soit une baisse de 9,3 % par rapport à l'année 2007.

Sur les 62 124 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 57 653 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à 47,9 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2008 s'élève à 2 707 452 tonnes, soit +7,6 % par rapport à 2007.

La superficie en betteraves fourragères continue à diminuer et n'atteint plus que 842 ha dont près de la moitié se trouve dans la province du Hainaut.

II.1.5 Terres arables retirées de la production

A la suite de la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

Tableau 2.2 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Région wallonne, au 1^{er} mai, en 2006 et en 2007 (ha)

	2006	2007	2008
Jachères aidées	13 821	11 524	3 319
Tournières enherbées	5 454	5 699	5 008
Jachères non aidées	866	772	503
Total	20 141	17 995	8 830

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

La jachère (hors jachère non alimentaire) couvrait, en 2008, 8 830 ha en Région wallonne (-50,8 %), soit 1,2 % de la superficie des terres arables.

II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de la Région wallonne, les données suivantes ont été utilisées :

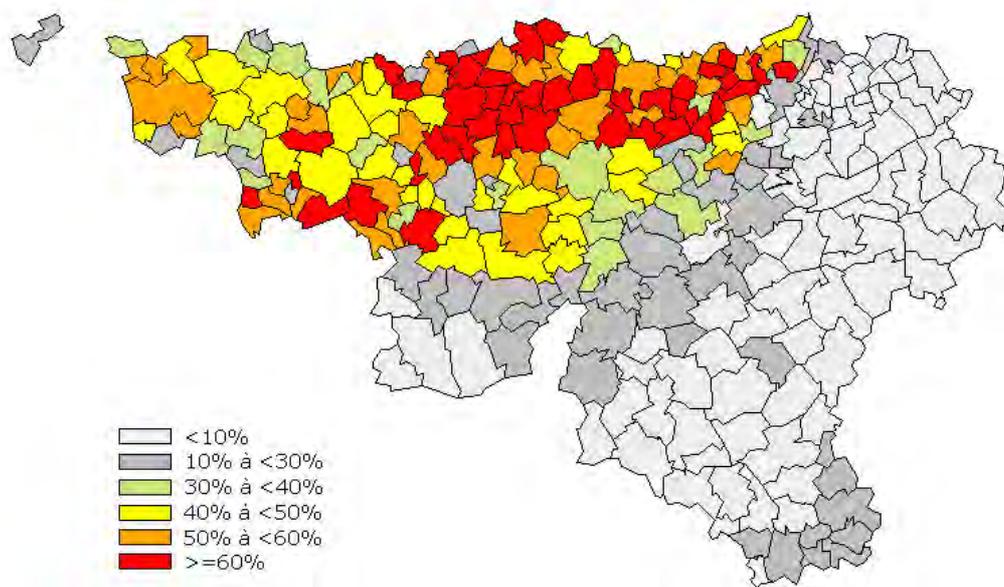
- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par la DGSIE (INS) dans les communes en 2008 ;
- d'autre part, les marges brutes standard (MBS) centrées sur l'année 2004 (la marge brute standard d'une production est définie comme le solde entre la valeur standard du produit agricole brut et les coûts spécifiques qui peuvent lui être facilement affectés).

En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteur et ensuite rapportés à la valeur de la marge brute standard totale dans la commune considérée.

Les calculs ont été effectués pour toutes les communes, à l'exception de neuf d'entre elles où l'activité agricole est très réduite (La Hulpe, Rixensart, Farciennes, Quaregnon, Colfontaine, Beyne-Heusay, Saint-Nicolas, Seraing et Martelange).

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en région limoneuse (carte 2.1).

Carte 2.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de la Région wallonne, en 2008



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2008

II.2 LES CULTURES HORTICOLES

II.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Il y a une vingtaine d'années, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha. En 2008, elles couvrent 11 697 ha, soit 3 % de la superficie des terres arables de la Région wallonne. Par rapport à l'année 2007, on observe une augmentation de la superficie de l'ordre de 156 ha, soit +1,4 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (26 953 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation de la superficie est de 2,9 % en Région flamande, soit la moitié de celui de la Région wallonne.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent respectivement 6 109 ha et 1 965 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 910 ha et 133 ha. Enfin, 746 ha sont occupés par les racines de witloof.

II.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Région wallonne. Toutefois, on en recense 7,3 ha en 2008, soit une superficie équivalente à celle de 2007. Ce mode de production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 1 075 ha de cultures de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Région wallonne. Il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

II.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, y compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastiques perforés et les cultures fruitières sous serres.

En 2008, on recense 1 544 ha de cultures fruitières de plein air, soit 4,3 % de moins qu'en 2007. Les vergers (1 521 ha dans 153 exploitations, soit une moyenne de 9,9 ha par exploitation) en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (673 ha), les poiriers (642 ha, -2 %) et les cerisiers (114 ha, -17,0 %). La culture de fraises couvre quant à elle 66 ha, en hausse de 12 ha par rapport à 2007.

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2008, on y recense près de 941 ha, soit 60,8 % des cultures fruitières de plein air.

En 2008, les cultures fruitières sous serres recouvrent 20,05 hectares (+1,50 ha par rapport à 2007), dont 19,47 ha de fraises. Cette superficie concerne 59 exploitations, soit, en moyenne, 33 ares par exploitation.

II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales

En 2008, on a recensé 697 hectares de pépinières en plein air dont 249 ha de plants d'ornement, 223 ha de plants forestiers et 226 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en hausse de 19 %. En 2007, on en recensait 585 ha .

On trouve principalement les plants d'ornement en province du Hainaut (57 %), les plants forestiers dans les provinces de Luxembourg et de Namur (plus de 70%) et les plants d'arbres fruitiers dans le Hainaut et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 64,38 ha dont 41,90 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 24,03 ha dont 16,85 ha de plantes de parterres et de balcons.

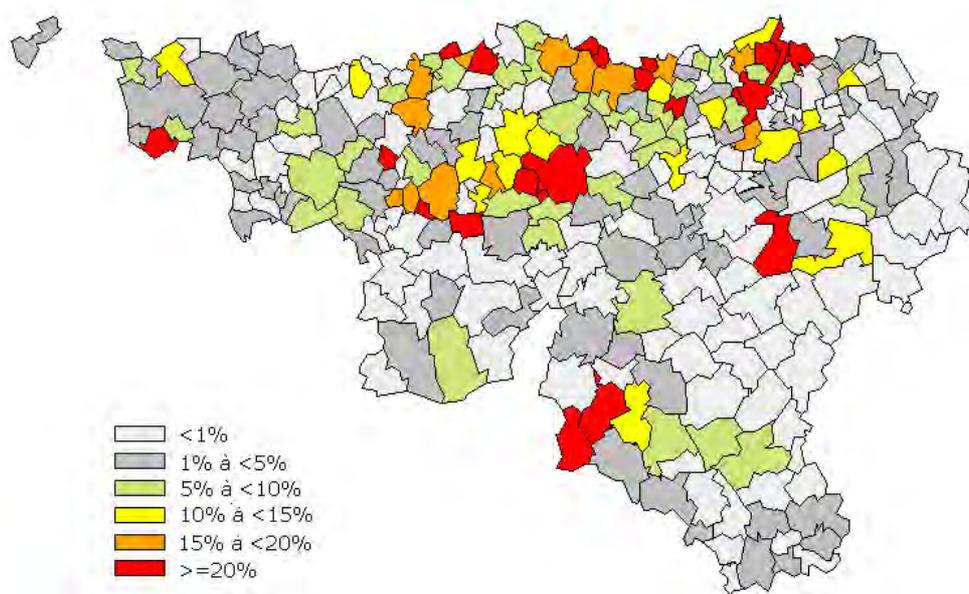
La superficie agricole consacrée aux sapins de Noël en Région wallonne couvre près de 1 236 hectares (+7,2 %), soit 87 % de la superficie de sapins de Noël recensée au niveau de la Belgique. Ce type de production est essentiellement localisé dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Il n'est pas aisé d'évaluer les superficies consacrées aux sapins de Noël car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie dans le temps, notamment en fonction de l'évolution du marché.

II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Région wallonne (carte 2.2).

Carte 2.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de la Région wallonne, en 2008



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale de la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2008

II.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

II.3.1 Les productions bovines

Au 1^{er} mai 2008, l'effectif total des bovins en Région wallonne s'élevait à 1 309 837 têtes (50 % du cheptel belge), soit un effectif en baisse de 1,5 % par rapport à 2007 (annexe II.3).

Entre le 1^{er} mai 2007 et le 1^{er} mai 2008, on enregistre la disparition de 374 exploitations détenant des bovins en Région wallonne (-3,2 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine...), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 13 % entre 1990 et 2006. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2008, sur un total d'un peu plus de 556 000 vaches, 59 % relèvent de cette catégorie.

Avec la race Blanc Bleu Belge dont l'effectif des vaches représente 56 % du total des vaches recensées en Région wallonne, l'exploitation bovine wallonne s'est orientée résolument vers la viande.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2008, sur les 11 289 exploitations détenant des bovins, 5 343 détiennent des vaches laitières et 8 692 des vaches allaitantes.

II.3.1.1 La production de viande

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants. Pour déterminer la PIB de la Région wallonne, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de reproduction présent en Région wallonne.

En 2008, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 288 497 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 44 569 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie. Par rapport à 2007, c'est une production en baisse de 1,7 % et de 14,3 % respectivement.

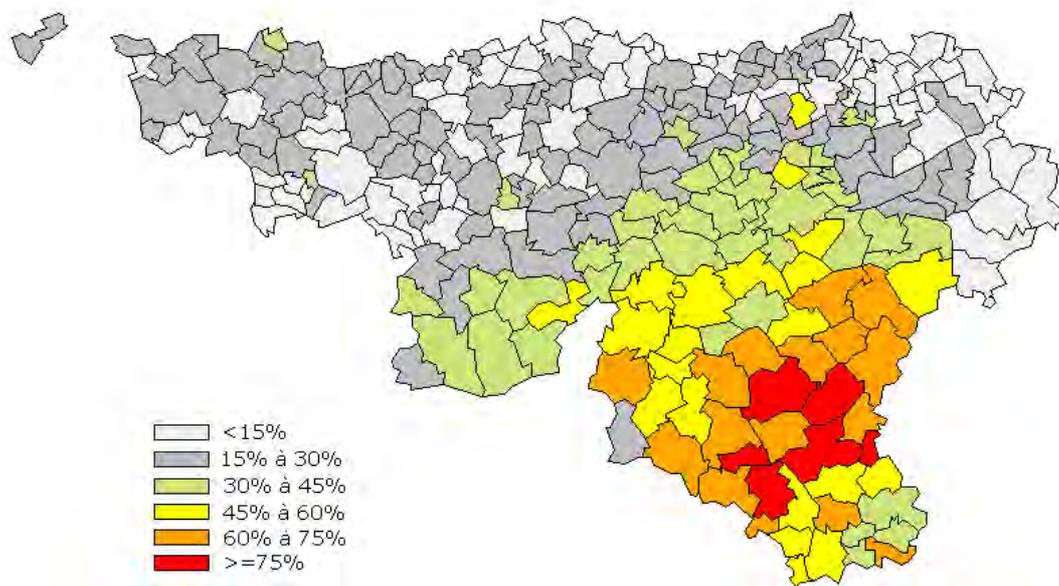
La production nette (les abattages en Belgique) s'élève à 267 285 tonnes (en équivalent poids carcasse), moins 1,5 % par rapport à 2007, elle s'élève à 72 400 tonnes en Région wallonne.

Si on émet l'hypothèse qu'en Région wallonne la viande de gros bovins représente 70 % de la production indigène brute belge et celle des veaux 2 %, on peut estimer la PIB wallonne à 171 600 tonnes (en équivalent poids carcasse). Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Région wallonne et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 2.3).

Carte 2.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de la Région wallonne, en 2008



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2008

II.3.1.3 La production de lait

En 2008, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 227 000 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,270 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Région wallonne dispose de 1,301 milliard de litres (tableau suivant). Le quota livraison moyen est de l'ordre de 271 660 litres par exploitation pour la campagne 2008-2009, en hausse de 21 990 litres ou de 8,8 % par rapport à la campagne 2007-2008.

Tableau 2.3 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2008-2009

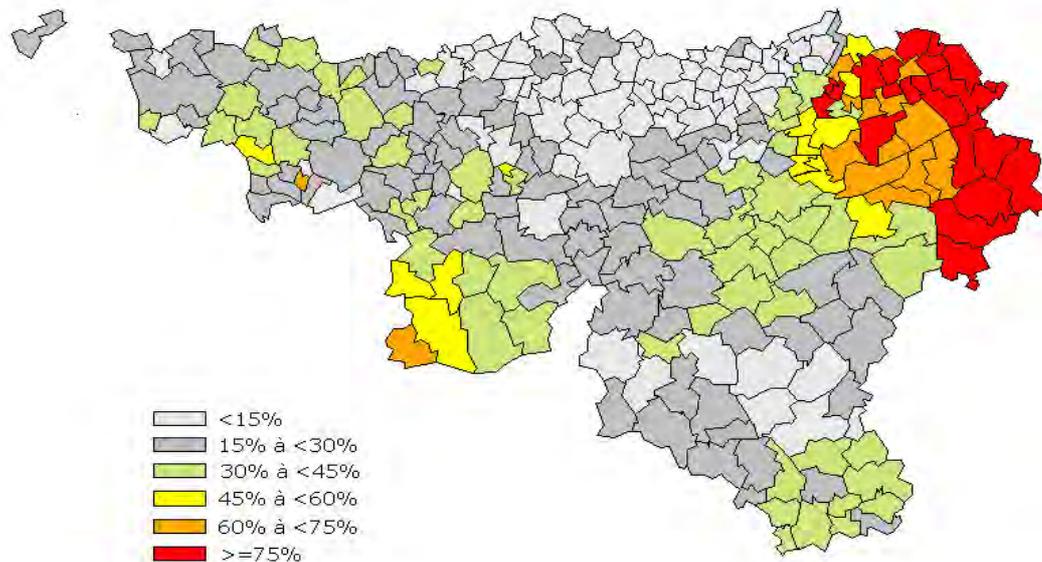
	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs
Brabant wallon	47,6	3,7	196
Hainaut	369,2	28,4	1 780
Liège	527,2	40,5	1 461
Luxembourg	177,3	13,6	623
Namur	180,0	13,8	700
Région wallonne	1 301,3	100,0	4 790

Source : DGARNE-D41

II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 2.4.

Carte 2.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de la Région wallonne, en 2008



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2008

II.3.2 La production porcine

Entre le recensement au 1^{er} mai 2007 et le recensement au 1^{er} mai 2008, le nombre total de porcs détenus en Belgique a augmenté de 7 000 têtes (+ 0,1 %), mais le nombre de truies diminue de 28 000 têtes.

En Région wallonne, on constate aussi une augmentation des effectifs entre 2007 et 2008 de l'ordre de 20 000 têtes (+ 3,6 %) pour s'établir à 377 907 porcs, dont près de 20 200 truies, ce dernier chiffre étant équivalent à 2007.

En 1990, la Région wallonne comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2008, cette proportion n'est plus que de 5,4 %, soit 841 exploitations détenant, en moyenne, 449 porcs.

Le nombre d'exploitations détenant des truies s'élève à 340 en 2008 (59 truies par exploitation) alors qu'en 1990, on en comptait 1 997 (20 truies par exploitation).

La production nette (les abattages) en Région wallonne, en 2008, s'élève à 142 800 tonnes, soit 13,5 % de la production nette belge.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (142 700 porcs) et de Liège (101 300 porcs).

II.3.3 La production avicole

II.3.3.1 Le poulet de chair

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations. En 2008, on en dénombre 3 596 000 (+0,7 %) dans 380 exploitations (-10,6 % par rapport à 2007). Il est à noter que 106 exploitations déclarent détenir plus de 10 000 poulets de chair et représentent plus de 90 % du secteur en Région wallonne.

II.3.3.2 Les poules pondeuses

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années, mais l'utilisation des œufs s'est diversifiée grâce au développement de l'industrie agroalimentaire.

Au 1^{er} mai 2008, la Région wallonne compte 1 491 276 poules pondeuses, soit 60 000 de plus qu'en 2007 (+4,0 %).

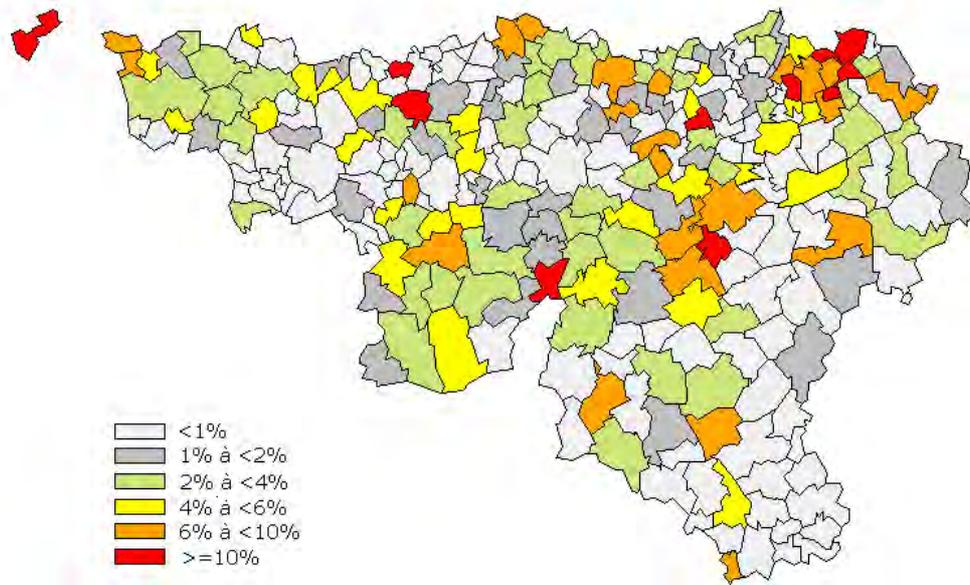
La production d'œufs en Région wallonne se répartit entre les provinces du Hainaut (44,5 %), de Liège (25,6 %) et de Luxembourg (20,0 %).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses recensés par la DGSIE (INS) est de 1 610 cependant 7 % d'entre eux, détenant plus de 10 000 poules, détiennent 92 % de l'effectif. La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Région wallonne et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 2.5).

Carte 2.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de la Région wallonne, en 2008



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2008

II.3.5 La production chevaline

En 1990, 2 282 chevaux agricoles étaient recensés en Région wallonne. En 2008, on en recense encore 2 057, mais également 12 597 autres chevaux et poneys. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Namur et de Liège.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révèle être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

II.3.6 Les productions ovine et caprine

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2008, on en recense près de 49 000. Ils sont détenus dans 1 378 exploitations professionnelles, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Région wallonne. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production.

En 2008, le nombre de caprins recensés en Région wallonne s'élève à 10 744 têtes.

Il faut noter, tant en ce qui concerne le cheptel ovin que caprin, qu'un grand nombre de particuliers, hors recensements, détiennent des animaux et qu'il est difficile d'en évaluer le nombre.

II.4 LES PRODUCTIONS SOUS MODE BIOLOGIQUE

Deux organismes certificateurs sont agréés en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « CERTISYS^[1] » (Belgique) et de « BLIK » (division du groupe « INTEGRA »).

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces deux organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie transitent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leurs productions puissent être vendues sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » et certifiées comme telles.

II.4.1 Les productions végétales

Pour ce rapport-ci, l'importance des superficies sous contrôle en Wallonie vient du rapport annuel établi par les organismes certificateurs à destination de la direction concernée de la DGARNE. Pour la Flandre les informations sont tirées du rapport : « De biologische landbouw in 2008 » établi par l'« *Afdeling Monitoring en Studie* » du « *Departement Landbouw en Visserij* »^[2].

En 2008, la superficie sous contrôle (bio et conversion) à l'échelon du Royaume atteint donc 35 822 ha (dont 32 330 ha en Wallonie), soit une augmentation d'un peu plus de 8 % par rapport à l'année précédente. Il est à noter que cet accroissement est dû à la progression enregistrée en (+10 %). En effet, les superficies « bios » ont diminué de plus de trois cents hectares en Flandre (-9 %) au cours de l'année sous rubrique. Cependant, globalement, le taux de progression des superficies sous contrôle reste appréciable.

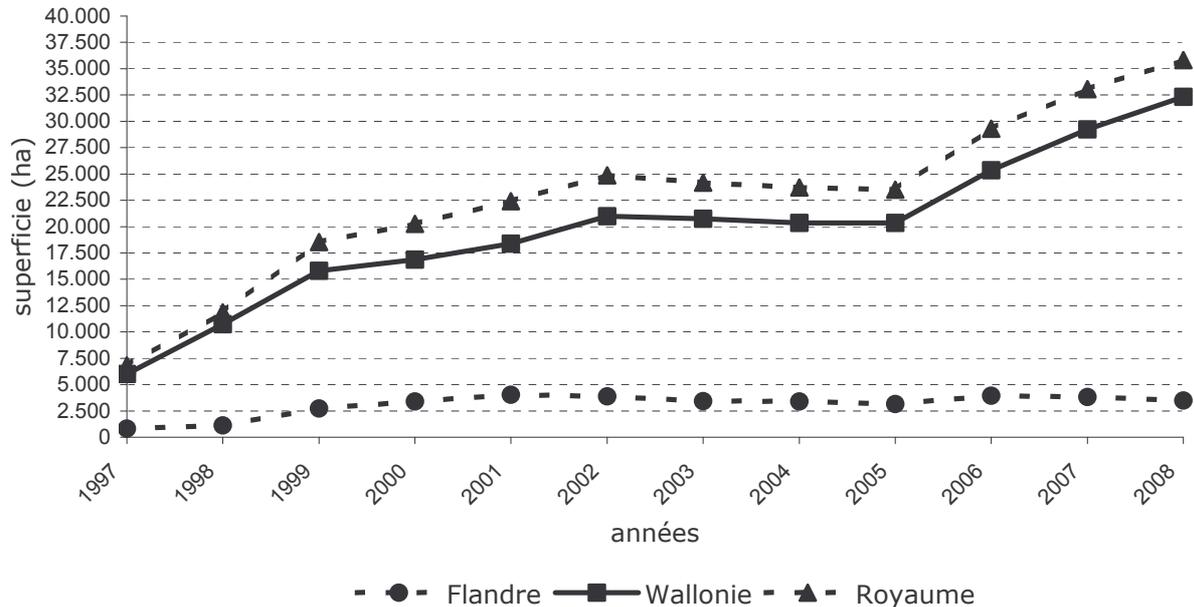
La part de la superficie sous contrôle par rapport à la SAU recensée, progresse en Wallonie et atteint 4,3 % tandis que le tassement observé en Flandre, l'année précédente se confirme, avec moins de 0,6 % de la SAU recensée sous contrôle. L'objectif fixé dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie » (CAWA) à 10 % de la SAU recensée en Wallonie convertie au mode de production biologique pour 2010 ne sera vraisemblablement pas atteint puisqu'il faudrait plus que doubler la superficie actuellement sous contrôle dans les deux ans qui viennent.

[1] En mars 2007 ECOCERT Belgium s'est séparé du groupe international ECOCERT pour devenir CERTISYS sprl.

[2] http://lv.vlaanderen.be/nlapps/data/docattachments/biologische_landbouw_2008.pdf

La figure 2.1 ci-après donne l'évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Région wallonne et en Belgique.

Figure 2.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2008



Source : rapport de la Belgique relatif au règlement (CEE) n°2091/92 du Conseil

La répartition de la superficie sous contrôle selon les cultures, ainsi que le montre la figure 2.2 ci-après, n'évolue guère dans le temps. Le paysage « bio » wallon est et reste très largement dominé par les superficies fourragères qui rassemblent près de 88 % de la SAU en mode biologique de production. Il est à souligner que les superficies reprises dans la rubrique « autres » sont formées quasi exclusivement de jachères et de tournières enherbées.

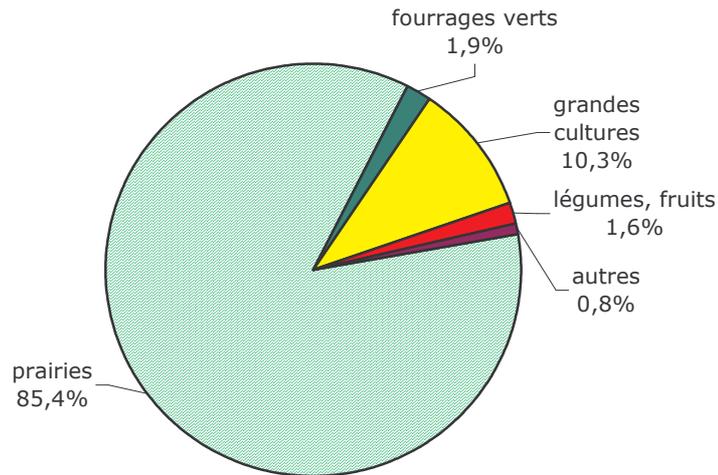
La situation est un peu différente en Région flamande puisque les superficies fourragères représentent un moins de 60 % de la superficie sous contrôle. Par conséquent les autres spéculations végétales atteignent des proportions bien plus élevées qu'en Région wallonne. La différence la plus marquée en termes relatifs concerne les cultures maraîchères et fruitières qui ensemble représentent respectivement près de 19 % et moins de 2 % des surfaces sous contrôle déclarées en Flandre et en Wallonie.

Il est à noter que lorsque l'on jette un regard sur l'enquête agricole et horticole menée par la DGSIE^[3], on observe, quelle que soit la région prise en considération et tous modes de production confondus, que les surfaces fourragères occupent environ 56 % de la SAU^[4] recensée. L'agriculture biologique est par conséquent bien plus axée sur la production fourragère que l'agriculture conventionnelle dans les deux régions mais tout particulièrement en Wallonie. Ceci traduit très probablement le fait qu'il est plus aisé de conduire des surfaces fourragères en mode biologique de production et plus spécialement des prairies et en outre que ces spéculations sont, à la base, menées de manière moins intensive en Wallonie qu'en Flandre d'où la plus grande facilité d'adaptation au cahier des charges « bio » dans la première région citée.

[3] A partir de l'année 2008 il n'y a plus de recensement mais une enquête concernant 75 % des exploitations en activité. Les données de structure des exploitations non soumises à l'enquête font l'objet d'une estimation par la DGSIE.

[4] 54,9 % en Flandre et 57,4 % en Wallonie (2008).

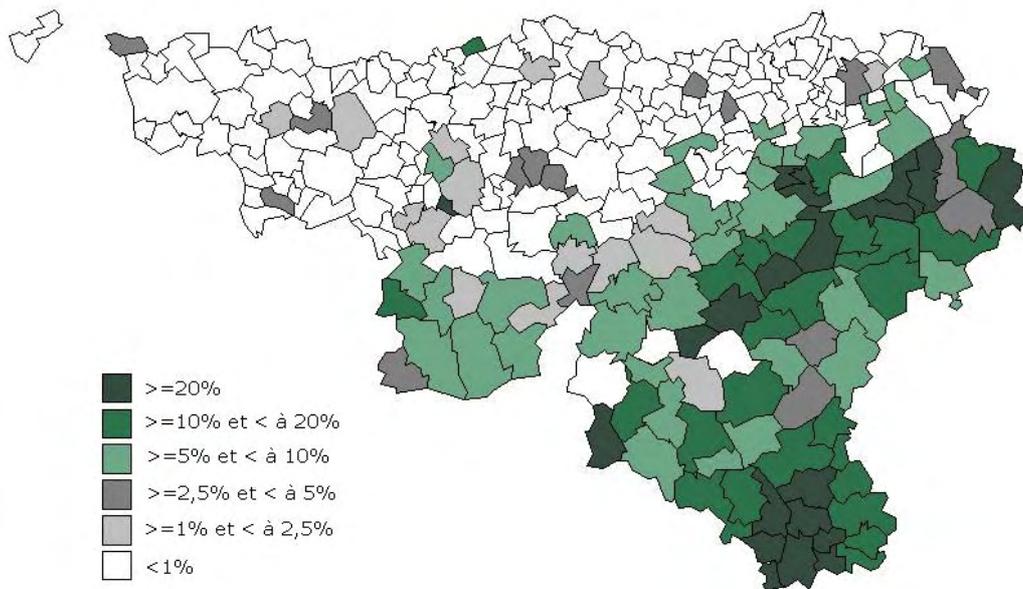
Figure 2.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture (2008)



Sources : Service public de Wallonie/DGARNE, Certisys, Integra

Comme il a été précisé précédemment, le mode biologique de production concerne globalement 4,3 % de la SAU wallonne. A l'échelon des communes on peut toutefois mettre en lumière d'importantes différences ; c'est ce qu'illustre la carte ci-dessous. Le Sud-Est wallon est, dans son ensemble bien plus orienté « bio » que le reste de la Wallonie. Ce net écart entre les deux sous-ensembles forme une frontière qui, en de nombreux endroits, coïncide avec la limite de la zone défavorisée. Ce n'est pas outre mesure étonnant sachant, d'après la figure ci-dessus, que plus de 87 % des surfaces « bio » sont fourragères et que l'une des caractéristiques de la zone défavorisée est justement la forte domination des superficies fourragères.

Carte 2.6 : Importance du mode de production biologique dans les communes wallonnes (2008/2009) en % de la SAU communale



Sources : Service public de Wallonie/DGARNE , SPF économie/DGSIE

II.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Région wallonne (sud et est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 2.4 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2002 et 2008 en RW

Espèces	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008		
	Nombre	UGB	% UGB						
Bovins	39 476	30 270	29 530	31 144	30 844	36 275	40 467	32 804	80,6
Porcins	4 213	5 056	6 407	6 939	9 377	9 438	9 593	1 543	3,8
Ovins et caprins	6 437	5 964	7 221	8 350	9 192	8 929	7 652	1 148	2,8
Autres herbivores	295	130	496	732	653	714	881	623	1,5
Volailles	286 497	502 510	628 314	672 306	772 636	853 124	945 000	4 587	11,3
							1 003 953	40 705	100,0

Sources : Ecocert, Blik/Integra, Service public de Wallonie/DGARNE, estimations DGARNE (UGB)

Le nombre d'animaux sous contrôle en 2008 représente, selon l'espèce, une part variable du cheptel recensé en Région wallonne. A titre d'illustration, les bovins, les porcins, les ovins et caprins ainsi que la volaille « bio » représentent respectivement 3,1 %, 2,5 %, 12,8 % et 17,8 % du cheptel recensé correspondant. On relève un accroissement considérable du nombre de bovins (+11,6 %) et de têtes de volailles (+10,8 %) sous contrôle par rapport à l'année précédente.

Ainsi qu'on a pu l'observer pour le secteur végétal, la Région wallonne maintient son avance sur la Région flamande en ce qui concerne les productions animales sous contrôle, y compris pour le secteur porcin ainsi que celui de la volaille qui pourtant sont plutôt une spécialité flamande (surtout hors-sol). De telle sorte que, exprimés en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2008, 10,7 % du total sous contrôle en Belgique.

II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »

II.4.3.1 Les tendances

Les superficies sous contrôle ont crû en 2008 à l'échelon du Royaume (+8 %) de manière moins appuyée que l'année précédente suite à une nouvelle baisse observée en Flandre (-8,9 %) largement compensée par la hausse (+10,6 %) enregistrée en Wallonie. Notons toutefois que par rapport à l'année précédente la diminution relevée en Flandre est plus sévère et la hausse en Région wallonne est moins prononcée.

En ce qui concerne le secteur animal « bio » (tableau 3.6), en Région wallonne, la progression considérable enregistrée chez les bovins et dans la volaille est à souligner. Si l'on porte un regard sur les cinq dernières années on constate que le nombre de porcs et de volailles sous contrôle a quasiment doublé, le nombre de bovins a crû de plus de 30 % ; la progression dans la catégorie ovins & caprins est elle aussi appréciable (+28 %)

II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »

Le montant total des ventes de produits (alimentaires ou non) portant la certification « bio » qui s'établissait respectivement à près de 245 millions d'euros en 2006 a, selon le panel GfK⁵ atteint un près de 305 millions d'euros en 2008, soit une progression de plus 25 % par rapport à cette année-là. Les surfaces grandes et moyennes (60,7 %) et le commerce spécialisé (28,6 %) forment ensemble près de 90 % du chiffre d'affaire. Bien que les montants annoncés

⁵ GfK Panelservices Benelux

puissent paraître appréciables, la part du « bio » dans le marché des produits alimentaires ne représente que 1,3 % de la valeur totale des ventes.

Les produits alimentaires « bio » représentent 80 % du total des ventes de produits « bio ». La production intérieure ne suffit pas à satisfaire la demande d'où un recours substantiel à l'importation. Ainsi à titre d'information un peu plus d'un pain sur quatre vendus sous le label bio a été importé (France, Pays-Bas, Allemagne).

Ainsi qu'on l'a évoqué plus haut, la grande distribution règne en maître sur le secteur « bio » qu'il s'agisse ou non de produits alimentaires. Elle est en mesure de mettre en place ses propres filières, ses propres cahiers de charge[¶] allant de la production primaire à, bien entendu, la commercialisation. La grande distribution, ce sont de gigantesques centrales d'achat susceptibles de peser lourdement sur la formation des prix ; c'est aussi une certaine tendance à la standardisation, à l'homogénéisation des produits telle qu'on la trouve dans le secteur conventionnel. Force est de constater que le consommateur place sa confiance dans la grande distribution entre autres pour ses achats de produits issus de l'agriculture biologique.

II.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée, d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on compte un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, ce qui donne un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y a un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'est nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle est en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies s'est poursuivi mais, à la différence de l'année précédente, le taux de conversion a également été en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

Pour ce qui du dynamisme affiché par le secteur « bio » en 2006, on relève un ha en conversion pour 3,6 ha sous contrôle, soit un taux de conversion avoisinant les 28 %. Si en outre on prend en considération la progression des superficies sous contrôle, on peut percevoir les premiers signes d'un regain de dynamisme du secteur « bio » wallon. Mais il faudrait que cette tendance se confirme dans le futur pour pouvoir réellement qualifier cela de regain de dynamisme. En 2007 on compte un ha en conversion pour 3,3 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de l'ordre de 30 % qui confirme les signes de dynamisme perçus l'année précédente. En 2008, léger essoufflement puisqu'on ne compte plus que un ha en conversion pour 3.9 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 25 %.

Il est à souligner que les seules prairies constituent plus de 88 % des surfaces en conversion vers l'agriculture biologique. Les surfaces fourragères dépassent 90 % des superficies en conversion.

¶ Ces filières doivent évidemment se développer dans le respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine.

II.5 EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

II.5.1 Les produits végétaux

II.5.1.1 Les céréales

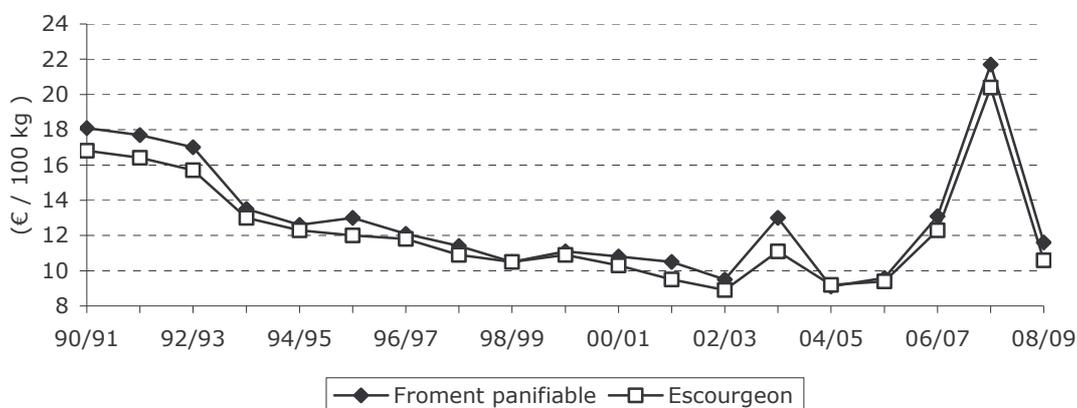
Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix en hausse. A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a accentué la baisse des prix.

Prix €/100 kg		
	Froment	Escourgeon
1990/91	18,1	16,8
2003/04	13,0	11,1
2005/06	9,6	9,4
2006/07	13,1	12,3
2007/08	21,7	20,4
2008/09	11,6	10,6

Figure 2.3 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2008/09 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGARNE – DGSIE (INS)

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. La situation particulière de l'année 2003/04 expliquait cet écart : la faible récolte au niveau mondial avait fait augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte est redevenue plus abondante, ce qui a fait reculer les prix de vente.

Les prix de la campagne 2005-2006 ont été en moyenne légèrement supérieurs à ceux de la campagne 2004/2005 en raison notamment de prix plus élevés en fin de campagne.

En 2008/2009, l'abondance de la production a amené une situation semblable à celle vécue pour la récolte 2004. Le prix moyen du blé panifiable est en moyenne 47 % moins élevé que celui de la campagne 2007/2008. Pour l'escourgeon, la baisse est aussi de 48 %.

II.5.1.2 Les pommes de terre

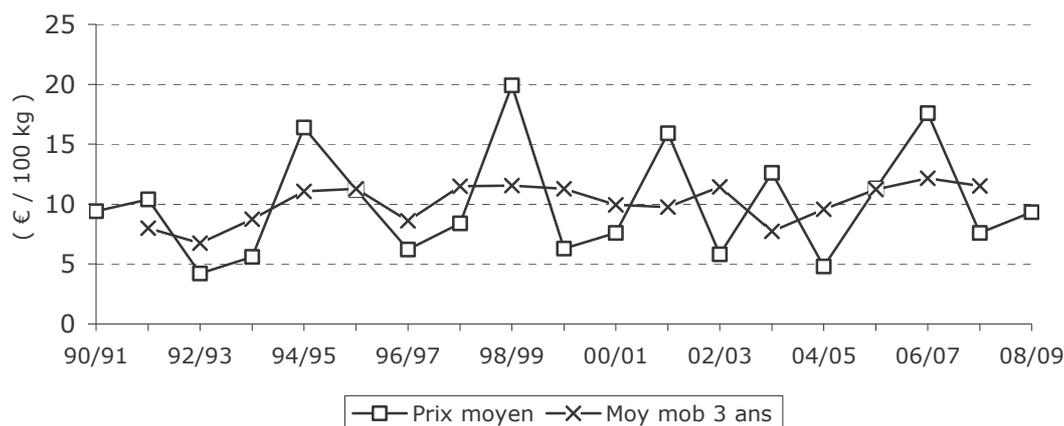
Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre (annexe II. ?) sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être

très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix relativement bas tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent. L'année 2005 s'inscrit dans ce schéma : production en baisse (globalement -14 %) et hausse sensible des prix (11 euros/100 kg en moyenne contre 4,8 pour la campagne précédente).

La récolte 2008, en baisse (-1,4 %) par rapport à 2007, accentue la tendance : hausse sensible du prix moyen de la campagne (+22,4 %).

On fera remarquer que des prix de marché très élevés ne sont pas nécessairement engrangés par tous les producteurs : une bonne partie de la production est en effet sous contrat.

Figure 2.4 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2008/09 (€/100 kg)



Sources : CEA - DGARNE

II.5.1.3 Les betteraves sucrières

Chiffres repères

Prix des betteraves
€/tonne

2001/02	48,4
2002/03	43,6
2003/04	46,0
2004/05	44,7
2005/06	43,0
2006/07	37,0
2007/08	33,2
2008/09	33,08

Source : DGARNE

Depuis la mise en œuvre des quotas individuels de production (1986), le prix des betteraves sucrières est relativement stable.

En 2005, on enregistre une légère diminution du prix moyen (16 %) due à une valorisation moins importante en sucre A + B. Cependant, comme la teneur réelle en sucre fut plus élevée en 2005, la diminution est en partie compensée.

En 2006, la réforme du secteur est entrée en vigueur. Comme pour les autres productions concernées, elle se traduit par une diminution des prix compensée par une aide directe (DPU)

En 2007, on observe une diminution des prix de 3,5 % par rapport à 2006, tempérée par une meilleure valorisation du sucre C.

Pour 2008, le prix reste équivalent à celui de 2007, on l'estime à 33,08 euros par tonne.

II.5.2 Les produits animaux

II.5.2.1 La viande bovine

Comme celui des céréales, le marché de la viande bovine est réglé par une organisation commune des marchés. Depuis sa création, cette organisation a été adaptée à plusieurs reprises.

Les bovins de bonne qualité

Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002 et 2003, les prix se sont relevés.

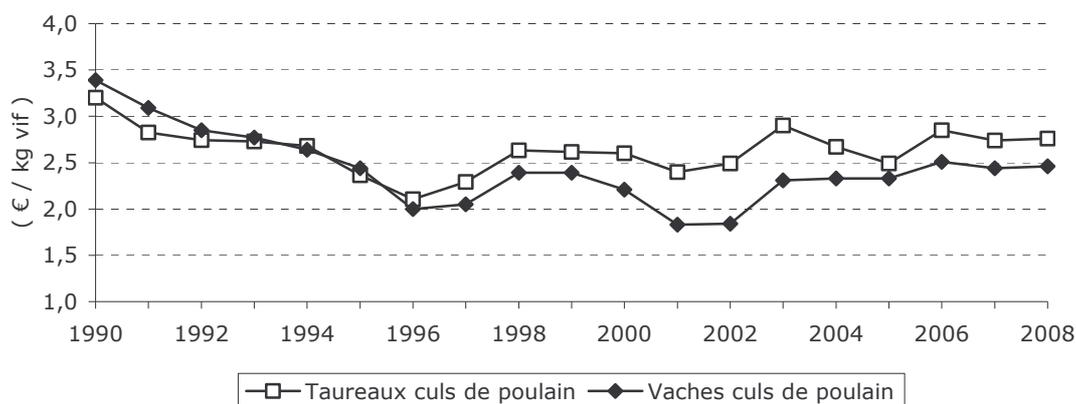
En 2004, le prix des vaches culs de poulain s'est maintenu (+0,8 % en moyenne) en accusant cependant un certain recul en fin d'année. Pour les taureaux, c'est un recul (-8 %) qui est enregistré avec une baisse continue tout au long de l'année.

En 2005, on assiste à une nouvelle diminution du prix moyen des taureaux, malgré une amélioration au second semestre. Pour les vaches, le prix moyen est stable.

En 2007, l'amélioration ne s'est pas poursuivie suite à l'apparition de la FCO. Les moyennes 2007 sont nettement inférieures à celles de 2006. On note une très légère reprise en 2008 (voir annexes II.7 à II.10).

	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
1990	3,20	3,39
1999	2,62	2,39
2001	2,40	1,83
2003	2,91	2,30
2004	2,67	2,33
2005	2,49	2,33
2006	2,85	2,51
2007	2,74	2,44
2008	2,76	2,46

Figure 2.5 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2008 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

Les autres bovins

Dépendant en partie des marchés extérieurs, l'évolution des prix de ces bovins peut être différente de celle du bétail de bonne qualité. C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux prix de se relever dans des proportions appréciables.

En 2003, le prix des bovins de qualité moyenne s'est encore amélioré mais en ce qui concerne le bétail de faible qualité, c'est un recul important des prix qui a été enregistré.

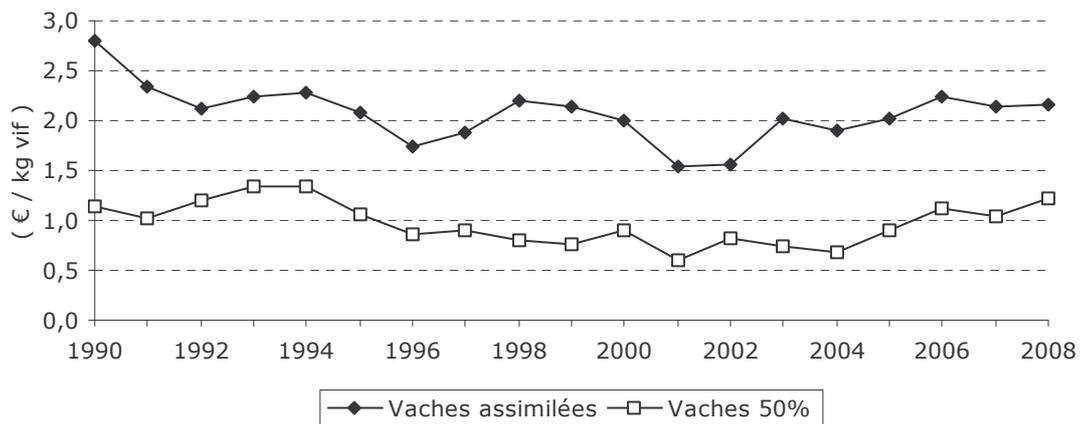
Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Vaches assimilées c-d-p	Vaches 50%
1990	2,81	1,15
1999	2,15	0,77
2001	1,55	0,61
2003	2,02	0,75
2004	1,89	0,69
2005	1,57	0,91
2006	2,02	1,12
2007	2,14	1,05
2008	2,17	1,22

En 2004, le recul est général tant pour la qualité moyenne (-18 % pour les taureaux 60% et -8 % pour les vaches 50%) que pour le bétail de fabrication (-7,5 % en moyenne).

En 2005, par contre, de fortes hausses sont enregistrées (+21 % pour les taureaux 60 % et +30 % pour les vaches 50 %).

En 2008, le prix des vaches 50 % augmente de 16 %. Vu la perte de représentativité du taureau 60 % (- de 2 %), les prix de cette catégorie ne sont plus relevés.

Figure 2.6 : Evolution des prix des vaches assimilées c-d-p et des vaches 50 % en Belgique, de 1990 à 2008 (€/kg vif)



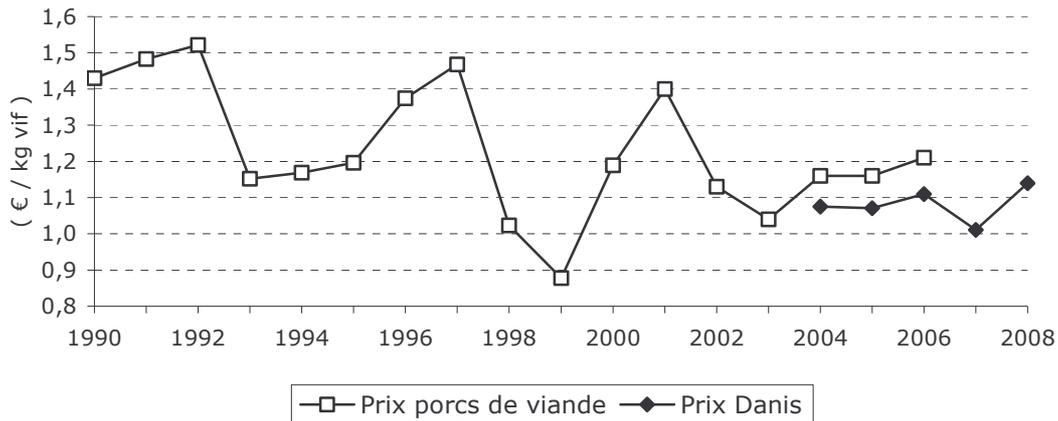
Sources : CEA - DGARNE

II.5.2.2 La viande porcine

Chiffres repères	
Prix porcs sur pied	
€/kg vif	
2004	1,08
2005	1,07
2006	1,11
2007	1,01
2008	1,14

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Figure 2.7 : Evolution du prix moyen annuel du porc en Belgique, de 1990 à 2008 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

Situés très bas en 1999 en raison des effets conjugués de la surproduction et de la crise de la dioxine, les prix se sont progressivement relevés en 2000 et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002 et 2003, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours.

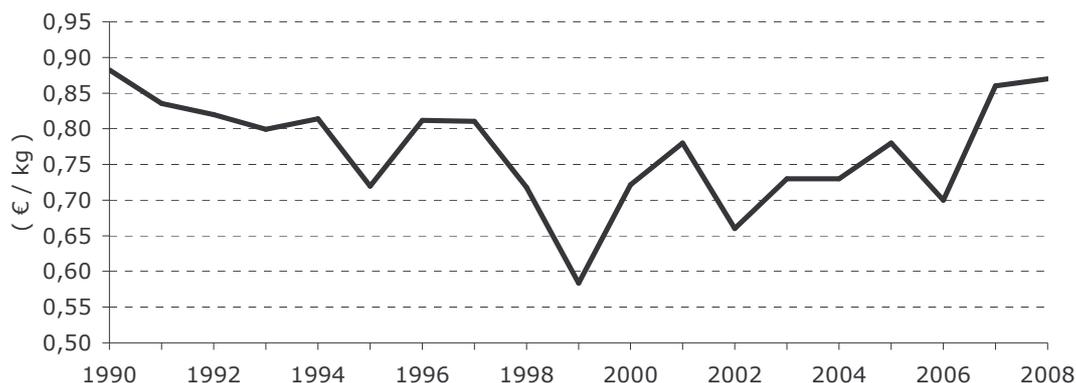
En 2004, suite au recul de la production, les prix se sont relevés : on enregistre une hausse moyenne de 10,6 %. En 2005, le prix moyen est resté relativement stable.

En 2006, des prix très élevés pendant l'été ont permis au prix moyen d'être supérieur à celui de 2005. Le prix a diminué au cours des derniers mois de l'année. Cette baisse s'est poursuivie en 2007, accompagnée d'une très forte diminution de la rentabilité de la production porcine. 2008 a connu une embellie avec une augmentation des prix de 13 % par rapport à 2007.

II.5.2.3 La viande de volaille

Chiffres repères	
Prix poulet à rôti	
€/kg vif	
1990	0,88
1999	0,58
2001	0,78
2003	0,73
2004	0,73
2005	0,78
2006	0,70
2007	0,86
2008	0,87

Figure 2.8 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2008 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15 % par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution. La situation s'est améliorée en 2003 (+10,8 %). C'est au milieu de l'année que les prix ont été les plus élevés (0,91 euro/kg vif). En 2004, les prix se sont maintenus en moyenne au niveau de ceux de 2003.

En 2005, le prix moyen a augmenté de 6 % par rapport à 2004. Cela résulte des prix relativement élevés de l'été. Au cours du dernier trimestre, en raison du problème de la grippe aviaire, les prix ont considérablement régressé.

Des prix relativement bas ont été enregistrés au cours des 4 premiers mois de 2006. Ensuite, les prix se sont relevés mais pas suffisamment pour atteindre ceux enregistrés en moyenne en 2005. Le prix moyen de l'année 2007 est donc en hausse de 23 % par rapport à celui de 2006. On observe encore une augmentation de 1,6 % en 2008.

II.5.2.4 Le lait

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place.

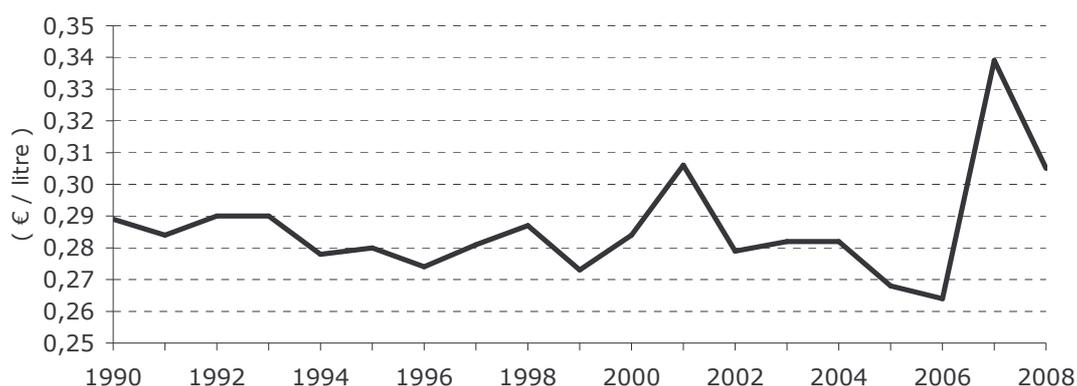
Depuis cette date, la politique menée dans le secteur n'a pas été modifiée et les prix n'ont pratiquement pas changé. Une modification (baisse des prix avec compensation directe) est toutefois entrée en vigueur suite à la décision prise par la réforme «Agenda 2000» et confirmée par la révision à mi-parcours.

Chiffres repères

Prix lait
€/litre

2001	0,306
2002	0,279
2003	0,282
2004	0,282
2005	0,268
2006	0,264
2007	0,339
2008	0,305

Figure 2.9 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2008 (€/litre) (38 g de matières grasses et 33,5 g de protéines)



Sources : CEA – DGARNE - CBL

L'évolution des prix a été à la hausse jusqu'à l'année 1990 et ensuite on constate une relative stabilité.

En 2004, le prix moyen se situe pratiquement au niveau de celui de 2003, malgré l'entrée en vigueur de la réforme. En tenant compte du subside compensatoire, l'évolution est positive.

En 2005 et 2006, la réforme s'est poursuivie : elle explique les légers reculs du prix.

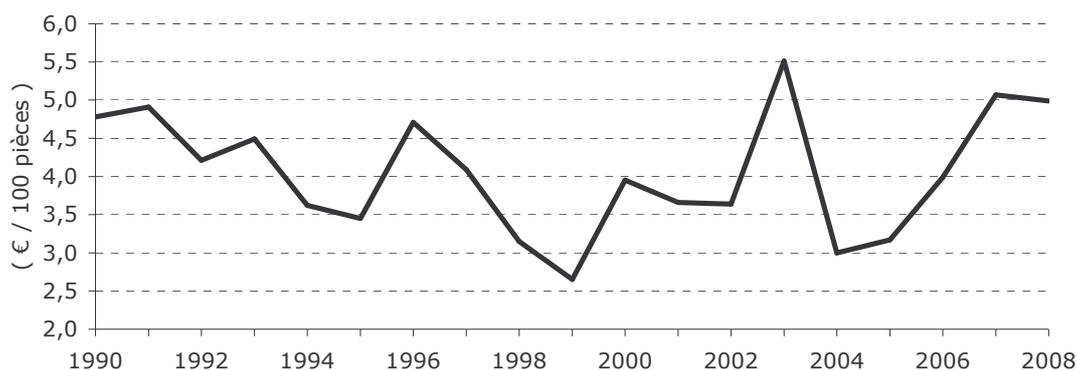
En 2007, la forte demande mondiale de produits laitiers dérivés a provoqué une hausse du prix au producteur de 28,4 % en moyenne. L'embellie a été de courte durée, dès janvier 2008 la baisse des prix du lait commença et le prix moyen de 2008 est 10 % inférieur à celui de 2007.

II.5.2.5 Les œufs

Comme ceux de la volaille, les prix des œufs présentent depuis 1985 une tendance à la baisse avec un caractère cyclique aussi fortement marqué.

Chiffres repères	
Prix œufs bruns 60-65 g	
€/100 pièces	
1990	4,78
1999	2,65
2001	3,66
2003	5,51
2004	3,00
2005	3,17
2006	3,99
2007	5,07
2008	4,99

Figure 2.10 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2008 (€/100 pièces)(œufs bruns 60-65 g)



Sources : CEA – DGARNE

Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000, ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 et se sont maintenus à ce niveau en 2002. En 2003 par contre, on note une hausse moyenne très sensible (+40 %) due au prix particulièrement élevé du dernier trimestre (conséquence de la peste aviaire du printemps 2003).

En 2004, la reprise de l'offre a ramené les prix à un niveau nettement moins élevé.

Au cours de l'année 2005, les prix se sont progressivement et régulièrement relevés. On enregistre une hausse moyenne de 5,7 % par rapport à 2004. Cette hausse s'est poursuivie en 2006 (+26 %) et en 2007 (+27 %). Le cycle s'inverse en 2008 (-1,6 %).

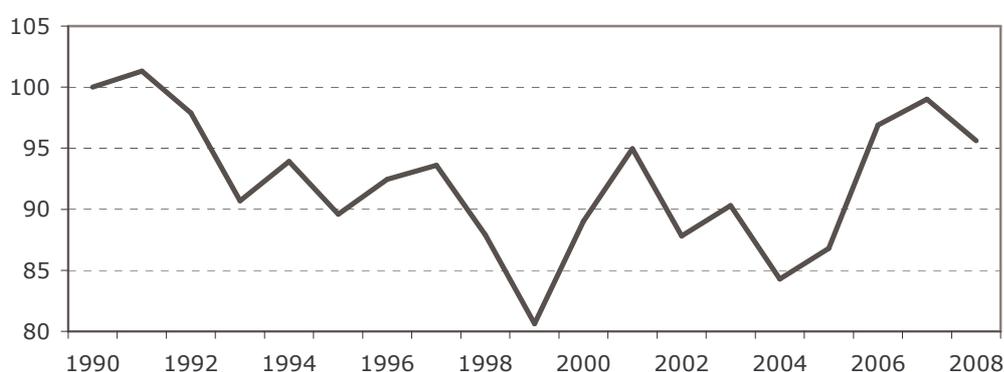
II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2008) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2000-2008) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

II.5.3.1 Indice des prix reçus

Période 1990-2008

Figure 2.11 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 1990 à 2008 (base 1990=100)



Source : DGSIE (INS)

On constate que la baisse des prix a surtout été importante durant la première moitié des années 90. Ensuite, on assiste en moyenne à une certaine stabilisation sauf en 1999 qui fut une année particulièrement mauvaise (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002. En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %.

En 2004, on enregistre un nouveau recul (6,6 %). En 2005, on observe globalement une légère amélioration (+2,9 %).

Cette amélioration s'est poursuivie en 2006 en s'amplifiant.

En 2007, on observe une nouvelle hausse de 2,1 %.

Enfin, 2008 est à nouveau une année de baisse des prix. Cette diminution est de -3,4 % et donc, en règle générale, les prix reçus en 2008 sont inférieurs à ceux de 2006.

Chiffres repères

Indice prix reçus
base 1990=100

1992	90,7
2000	89,0
2003	90,3
2004	84,3
2005	86,8
2006	96,9
2007	99,0
2008	95,6

Période 2000-2008

Le tableau 2.5 ci-après reprend les évolutions en base 2000, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Tableau 2.5 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 2005 à 2008 (base 2000=100)

	2005	2006	2007	2008	2008/ 2007
Produits agricoles	96,3	108,1	109,4	109,1	+0,3
Végétaux	90,7	132,3	124,0	107,5	-13,3
Céréales	84,7	109,7	165,0	148,9	-9,8
Pommes de terre	96,2	181,6	152,4	108,9	-28,5
Betteraves	91,0	79,5	80,2	75,0	-6,5
Animaux	97,6	102,7	106,1	109,4	+3,1
Bovins	101,7	117,3	113,6	114,5	+0,8
Porcs	96,8	101,1	89,5	100,3	+12,1
Volaille	106,8	96,1	118,2	122,8	+3,9
Lait	96,3	94,3	118,8	113,3	-4,6
Oeufs	63,3	87,0	115,1	113,4	-1,5
Produits horticoles	106,7	118,0	123,5	108,9	-11,8
Légumes	103,2	117,0	110,0	99,6	-9,5
Fruits	117,4	128,6	144,2	151,1	+4,8
Non comestibles	106,0	112,8	131,5	96,5	-26,6
Total	98,9	110,5	112,8	109,0	-3,4

Source : DGSIE (INS)

En 2008, le niveau général des prix des produits agricoles et horticoles atteint 109 % du niveau général observé en 2000. L'indice global est en diminution de 3,4 % par rapport à celui enregistré en 2007.

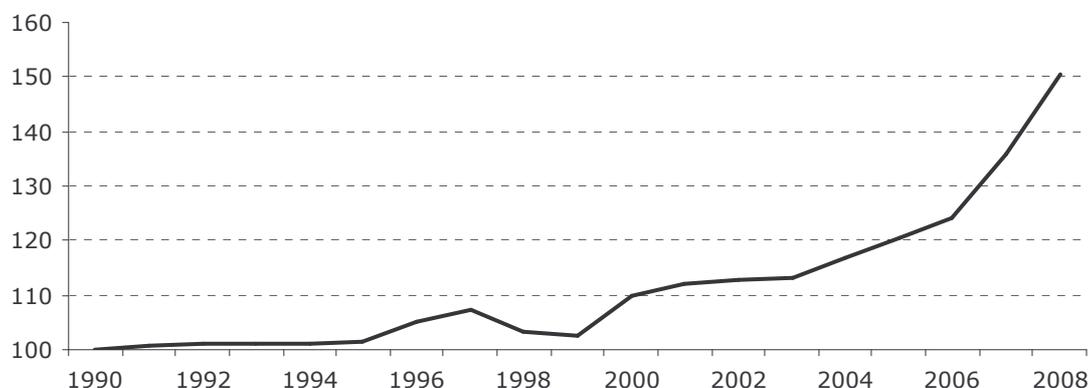
C'est principalement l'indice des prix des produits végétaux, et spécialement celui des pommes de terre, quelque peu compensé par celui des céréales, qui est responsable de cette évolution. L'évolution est également à la baisse pour les produits horticoles. L'indice global des prix des produits animaux est en légère hausse.

Comme il l'a déjà été indiqué, les indices de prix agricoles reprennent les évolutions des prix pour l'ensemble de la Belgique.

II.5.3.2 Indice des prix payés

Période 1990-2008

Figure 2.12 : Evolution de l'indice des prix moyens de production, de 1990 à 2008 (1990=100)



Source : DGSIE (INS)

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser, avant d'augmenter à nouveau à partir de 2004. Entre 1990 et 2008, la hausse de l'indice global est de 50,6 %.

Chiffres repères

Indice prix payés
(1990=100)

1999	102,7
2000	110,0
2001	112,1
2003	113,1
2004	116,9
2005	120,5
2006	124,0
2007	135,8
2008	150,6

Période 2000-2008

En 2008, l'indice global des prix des moyens de production en base 2000 a augmenté de 10,9 % par rapport à 2007. Par rapport à 2000, il a augmenté de 40 %. Les prix de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de 13,2 %. Par rapport à 2000, on constate une hausse de 39,3 %. Ce sont principalement les prix de l'énergie, des aliments et des engrais qui expliquent cette évolution. Les coûts des investissements et des salaires ont quant à eux augmenté respectivement de 6,0 et 4,2 %. Par rapport à 2000, les hausses atteignent 38,5 et 20,3 %.

Tableau 2.6 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2000 à 2008 (2000=100)

	2005	2006	2007	2008	2008/ 2007
Consommation intermédiaire	105,8	110,7	123,1	139,3	+13,2
Energie	115,9	129,3	135,7	171,1	+26,1
Engrais	115,5	122,3	143,5	263,0	+83,3
Aliments	101,6	105,7	124,2	132,1	+6,4
Investissements	116,5	125,2	130,6	138,5	+6,0
Salaires	113,5	114,7	115,5	120,3	+4,2
Fermages	104,3	108,2	113,1	113,1	0,0
Total	110,2	115,3	126,3	140,0	+10,8

Source : DGSIE (INS)

II.5.3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix)

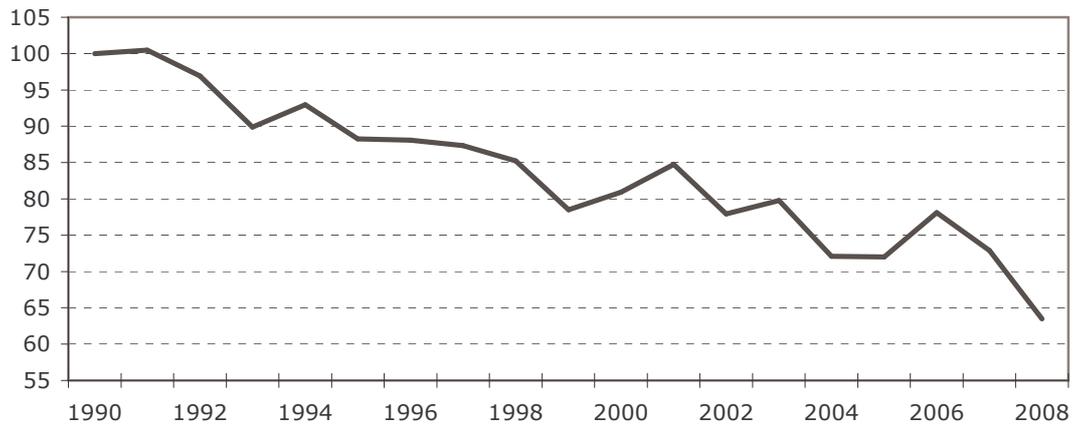
Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

En 2005, le rapport se situe au même niveau qu'en 2004 ; les hausses des prix et des coûts se neutralisent.

En 2006, la hausse plus importante de l'indice global des prix reçus améliore le terme de l'échange, mais en 2007 et en 2008, il se détériore à nouveau.

Figure 2.13 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2008 (base 1990=100)



Source : DGSIE (INS)

CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Ce chapitre comprend deux parties. On présente d'abord les résultats pour l'agriculture, puis ceux pour l'horticulture.

L'hétérogénéité de l'horticulture et la faible importance de la production porcine en Région wallonne, qui ne sont représentées dans le réseau comptable que par une vingtaine d'exploitations dans chacun des deux groupes, ne permettent pas d'obtenir des informations statistiquement fiables. Le commentaire sera dès lors basé sur les données provenant du réseau comptable flamand de l'ex-CEA (CLE).

En ce qui concerne l'agriculture, les résultats présentés sont beaucoup plus développés. Ils comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT) et enfin, un volet consacré à l'évolution du revenu agricole familial par unité de travail familial.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur le revenu agricole familial ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu à l'échelon des régions agricoles et pour la Région wallonne dans son ensemble.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticoles comprenait 478 exploitations agricoles et 17 exploitations horticoles au 1^{er} janvier 2008⁷. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique comprise entre 5 et 70 unités de dimension wallonne (UDW)⁸.

Les données analysées dans cette partie sont des données pondérées. Le système de pondération se base sur le classement des exploitations du champ d'observation dans une cellule « dimension X orientation technico-économique X région agricole ». La comparaison entre l'échantillon de la DAEA classé selon les trois critères cités ci-avant et le champs d'observation, donne le poids relatif des exploitations de l'échantillon dans le calcul des moyennes.

L'annexe III.1 donne la répartition de la population agricole observée (champ d'observation) par orientation technico-économique (OTE) et par région agricole sur base l'enquête agricole et horticole de la DGSIE (ex-INS) de 2008. Il s'agit donc de cellules orientation X région agricole.

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se fait sur base de deux critères :

- le revenu du travail est obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production

⁷ Depuis l'exercice comptable 2000; précédemment l'exercice comptable allait du 1^{er} mai au 30 avril.

⁸ L'unité de dimension wallonne (UDW) est égale à 5 400 € de marge brute standard (MBS) centrée sur 2004 (moyenne de 5 ans). Une dimension de 20 UDW correspond par exemple à 98 ha de froment d'hiver ou à 50 ha de betteraves sucrières ou à 60 vaches laitières ou à 108 vaches allaitantes et leur suite.

(terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail familial et le travail non familial. Ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées.

- le revenu agricole du travail et du capital familial est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu agricole familial (RAF) est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations.

III.1 LE REVENU EN AGRICULTURE

III.1.1 Structure des exploitations agricoles

Avant d'analyser le revenu des exploitations agricoles wallonnes, il est judicieux de montrer certains éléments structurels des principales orientations technico-économiques (OTE correspondant à la classification des exploitations selon la typologie européenne) de la Région wallonne (annexe III.2) appartenant au champ d'observation.

Afin de ne pas alourdir le texte, nous ne commenterons pas l'annexe III.2 pour chacune des OTE. Nous nous contenterons de la description sommaire de l'exploitation wallonne moyenne et ferons un commentaire en ce qui concerne la dimension économique moyenne des différentes OTE.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole wallonne (RICA) est de l'ordre de 21 UDW. L'exploitation « bovins à viande » est la plus petite avec à peine 15 UDW tandis que l'exploitation mixte « cultures et lait » est la plus grande : 27,4 UDW. Les autres OTE se tiennent dans la moyenne. Si, comme on peut le supposer, la dimension économique de l'exploitation augure du potentiel de revenu qu'on peut en obtenir, on comprend mieux la faible rentabilité de l'exploitation « bovins à viande ».

L'exploitation moyenne de la Région wallonne a une dimension économique de 21 UDW. Avec 1,4 UT, elle exploite 64 ha et détient 22 vaches laitières, 30 vaches allaitantes, 67 autres bovins, 29 porcs et près de 430 volailles ; la présence moyenne relativement forte des granivores (porcs et volailles) s'explique par la composition des exploitations du groupe très hétérogène des exploitations dites « Autres agricoles ».

Comme on peut le voir à l'annexe III.2, l'exploitation agricole wallonne reste résolument orientée vers les productions bovines. Sur les 10 175 exploitations constituant le champ d'observation du RICA, 7 291 ont une orientation technico-économique spécialisée en productions bovines ou mixte cultures-bovins.

III.1.2 Revenu du travail par hectare

Dans cette partie, on commente sommairement l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2006, 2007 et 2008) pour chacune des principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes (annexe III.3) et pour chacune des régions agricoles wallonnes (annexe III.4).

Le revenu obtenu en 2008 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2008 et 2007 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques

Les exploitations laitières très spécialisées obtiennent en 2008 un RT/ha de 665 €, soit une diminution de 24 % par rapport à 2007 et une augmentation de 7 % comparativement à 2006.

La diminution constatée entre 2008 et 2007 trouve essentiellement son origine dans une augmentation des produits de 87 € par ha et du total des charges (sans le travail) de 293 € par ha. Les postes subissant les plus grandes variations sont les aliments achetés (+121 €) et les charges foncières (+55 €).

En 2008, les exploitations combinant les cultures et le lait obtiennent un RT/ha de 418 €, en baisse de 54 % par rapport à 2007 et de 31 % par rapport à 2006.

La hausse constatée par rapport à 2007 résulte d'une diminution des produits de 361 €/ha et d'une augmentation des charges (sans le travail) de 127 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant le produit des bovins et des cultures fourragères (-169 €) et le produit des cultures commerciables (-114).

Quant à l'orientation « Lait moyennement spécialisé », son RT/ha moyen en 2008 est de 389 €, en diminution de 34 % par rapport à 2007 et de 26 % par rapport à 2006.

L'origine de la baisse constatée par rapport à 2007 provient d'une diminution des produits de 292 €/ha et une hausse des charges (sans le travail) de 217 €/ha. Les postes subissant les plus fortes variations sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (-109 €) et les aliments achetés (+112 €).

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 373 € par ha en 2008, soit une diminution de 42 % par rapport à 2007 et de 23 % par rapport à 2006.

La baisse constatée entre 2008 et 2007 provient essentiellement de la baisse des produits de 59 €/ha et une hausse des charges (sans le travail) de 207 €/ha, essentiellement due à l'augmentation des aliments achetés (+83 €) et du foncier (+37 €).

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne pour 2008 un revenu du travail de 365 € par ha, soit 48 % de moins qu'en 2007 et 38% de moins qu'en 2006.

La diminution s'explique avant tout par une baisse des produits de 148 €/ha et une hausse des charges (sans le travail) de 195 €/ha. Les postes avec les plus fortes variations sont le produit des cultures commerciables (-160 €) suite essentiellement à la forte baisse du prix des céréales.

En 2008, le revenu moyen par ha des exploitations du type " Cultures et bovins non laitiers " s'élève à 320 €, en diminution de 49 % par rapport à 2007 et de 50 % par rapport à 2006.

La diminution du RT/ha entre 2008 et 2007 s'explique par une baisse des produits de 139 €/ha avec des charges (sans le travail) en augmentation de 143 €/ha.

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2008 un RT/ha de 134 €, soit une baisse de 58 % par rapport à 2007 et de 69 % par rapport à 2006.

La variation constatée s'explique par une diminution des produits de 77 €/ha et une augmentation des charges (sans le travail) de 108 €/ha. Les plus fortes évolutions sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (-137 €) et les aliments achetés (+30 €).

III.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

L'annexe III.4 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud.

En 2008, les régions à vocation typiquement laitière obtiennent les revenus moyens les plus élevés : la Haute Ardenne avec 604 € par ha et la région herbagère liégeoise avec 525 € ; ces revenus sont en baisse respectivement de 26 et 28 % par rapport à 2007 et de 3 et 10 % par rapport à 2006.

Ces régions sont suivies par le Condroz (368 €), la région limoneuse (364 €), le fagne (356 €) et la région sablo-limoneuse (354 €); ces revenus sont en baisse respectivement de 45, 48, 40 et 47 % par rapport à 2007 et de 38, 39, 29 et 39 % par rapport à 2006.

L'Ardenne, région surtout orientée vers la production de viande bovine, obtient en 2008 un revenu moyen de 240 € par ha ; revenu qui est en baisse de 47 % par rapport à 2007 et de 49 % par rapport à 2006.

III.1.3 Structure des produits et des charges en Région wallonne

L'annexe III.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Région wallonne. Les annexes III.6 et III.6 bis reprennent ces mêmes montants pour l'exercice 2008 selon l'orientation technico-économique et selon la région agricole respectivement.

En 2008, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 505 € par ha. Il est composé pour 49 % par les produits bovins, pour 25 % par les produits des cultures, pour 21 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes découplées ou non et pour 5 % par les spéculations non liées au sol (porcs et volailles).

Les charges totales s'élèvent à 3 023 € par ha. Près d'un tiers de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 26 % du total et comprennent notamment les aliments (13 %) et les engrais achetés (5 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 45 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges de la mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 18 % et celles du foncier pour 16 %.

Par rapport à l'exercice comptable 2007, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en diminution de 3,8 %, avec un montant moyen des charges qui progresse de 5,7 %.

La composition du produit par ha en 2008 diffère très peu de celle observée en 2007.

Quant à la composition des charges entre 2008 et 2007, elle n'est pas modifiée fondamentalement, on enregistre tout au plus une forte hausse des frais d'alimentation de 15 %, des semences et plants de 14 %, des frais de matériel de 9 % et des charges foncières de 8,5 %.

III.1.4 Revenu du travail par unité de travail

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Région wallonne.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques ; à celle-ci succède l'examen de l'importance dans le revenu des aides (compensatoires,...) et des primes (uniques, ...) issues des premier et second piliers de la politique agricole européenne. Ensuite, sont présentées les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations développées essentiellement en Région flamande). Finalement, la variabilité des revenus agricoles en Région wallonne est abordée en montrant la dispersion des résultats pour les exploitations du réseau comptable.

III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/UT de 2008 des principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris à l'annexe III.7 ainsi que ceux des deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2008 et 2007 est la même que celle qui explique l'écart entre les RT/ha 2008 et 2007.

En 2008, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 25 590 €, en diminution de 40 % par rapport à 2007 et de 27 % par rapport à 2006.

Les exploitations laitières très spécialisées ont, en moyenne, un RT/UT de 25 159 € en 2008, soit une baisse de 23 % du revenu obtenu en 2007 et un hausse de 14 % de celui de 2006.

Quant à l'orientation « Cultures et lait », elle procure, en moyenne, un RT/UT de près de 20 000 €, en diminution par rapport aux deux années précédentes respectivement de 50 et de 23 %.

Le revenu des exploitations « Lait moyennement spécialisé » est de 16 256 € en 2008 ; il est en baisse de 30 % par rapport à 2007 et de 20 % par rapport à l'année 2006.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 16 202 €, en baisse de 45 % par rapport à 2007 et de 48 % par rapport à 2006.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à 15 161 €, ce qui est inférieur de 42 % par rapport à 2007 et de 26 % par rapport à 2006.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 6 431 € en baisse de 58 % par rapport à 2007 et de 68 % par rapport à 2006.

III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêt et en capital) ni celles non liées directement à la politique agricole commune (PAC) telle que les subventions à l'achat et à la vente du bétail. Ces aides sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et le second pilier.

Le premier pilier comprend depuis 2005 des aides découplées (ou primes uniques qui, à partir de 2006, comprennent aussi l'aide compensatoire aux produits laitiers et l'aide compensatoire au secteur sucrier) et d'autres non découplées (principalement la primes aux vaches allaitantes). En 2007, l'aide compensatoire au secteur du sucre suite à la diminution des prix institutionnels du sucre a été augmentée par rapport à celle octroyée en 2006 ce qui a provoqué une nouvelle hausse des primes uniques il en sera de même en 2008 et 2009.

Le second pilier comprend notamment les aides agri-environnementales, l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique et l'aide à la production intégrée.

L'annexe III.8 illustre, par secteur, l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2006 à 2008).

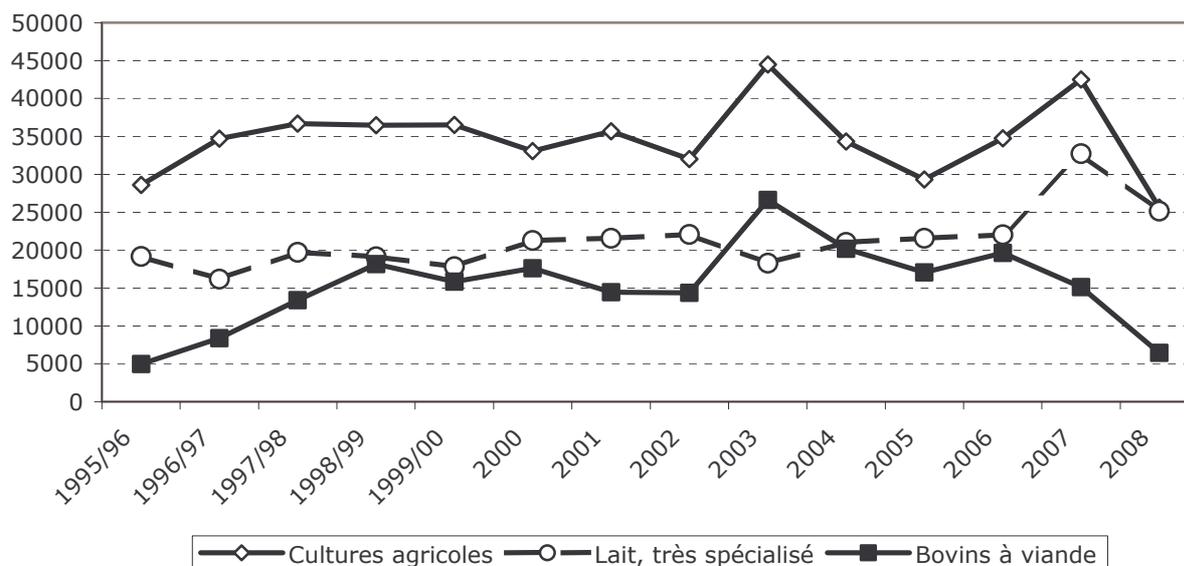
En 2008 à partir des données extrapolées du réseau comptable, les aides du premier et du second pilier représentent globalement près de 145 % du RT/UT en Région wallonne, dont 134 % proviennent du premier pilier.

L'importance de ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT et de l'augmentation d'aides existantes (lait en 2005 et 2006) ou de l'apparition d'aide nouvelle (sucre) en 2006 et de son augmentation en 2007 et 2008. C'est ainsi que la part des aides dans le revenu a régulièrement progressé en passant de 77 % en 2005 et à 80 % en 2006 pour se situer à un niveau inférieur (72 %) en 2007 suite aux augmentations de revenus dues essentiellement à la hausse des prix pour les céréales et le lait. En 2008, la baisse des prix des céréales, du lait, ... , la hausse des coûts de production, impliquant une forte chute des revenus expliquent l'augmentation très importante observée de la part des aides dans les revenus.

III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période

L'évolution du RT/UT est reprise sur une plus longue période (à partir de l'exercice comptable 1995/1996) dans la figure 7.1 qui, par souci de clarté, reprend seulement les trois orientations technico-économiques spécialisées qui sont « Cultures agricoles », « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande ».

Figure 3.1 : Evolution du RT/UT par orientations technico-économiques spécialisées de 1995 à 2008 (€)



Source : DGARNE

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations.

Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 (environ 37 000 €) ainsi qu'en 2003 (44 500 €) et 2007 (42 500 €). Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €), en 2005 (29 300 €) et en 2008 (25 590 €).

Durant la première partie de la période observée (1995/96 à 1999/00), l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement obtenu un revenu voisin de 19 000 € (sauf en 1996 (16 200 €) et en 1999 (17 800 €)). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à près de 18 300 € en 2003 et finalement remonter à 21 000 € en 2004, à 22 000 € en 2006 et à plus de 32 700 € en 2007.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 (15 800 €) pour s'établir autour des 17 600 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 400 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant plus de 26 600 €, pour redescendre ensuite à moins de 20 200 € en 2004 et à 16 900 € en 2005 pour remonter à 19 800 € en 2006 mais pour finalement s'établir à seulement 15 100 € en 2007 et pour s'écrouler à 6 431 € en 2008.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Région wallonne, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Région wallonne ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DAEA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande en 2005, 2006 et 2007 (dernière année disponible actuellement) publiés en 2009 dans « rentabiliteitsrapport land- en tuinbouw » par departement landbouw en visserij – afdeling monitoring en studie (AMS). On se contentera de résumer sommairement dans le tableau suivant le revenu du travail par unité de travail dégagé selon l'orientation technico-économique.

Tableau 3.1 : RT/UT pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne (€)

	2005	2006	2007	Moyenne
Exploitations porcines	51 839	49 693	14 528	38 687
Légumes sous verre	27 446	25 635	23 192	25 424
Légumes de plein air	22 803	24 923	23 962	23 896
Fruits	29 674	30 448	46 072	35 398
Plantes ornementales	21 906	23 112	21 379	22 132

Source : AMS, 2009

Ces spéculations dégagent des revenus honorables, mais il faut garder à l'esprit le caractère intensif de l'utilisation de la main-d'œuvre et la forte variabilité des revenus d'une année à l'autre. La rentabilité de ces spéculations se juge sur le long terme.

III.1.4.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise à l'annexe III.9 pour les trois dernières années disponibles et est illustrée sur une plus longue période à la figure 7.2.

Les écarts de RT/UT proviennent des différences d'orientation des productions régionales et des écarts de rentabilité des orientations pratiquées dans les régions.

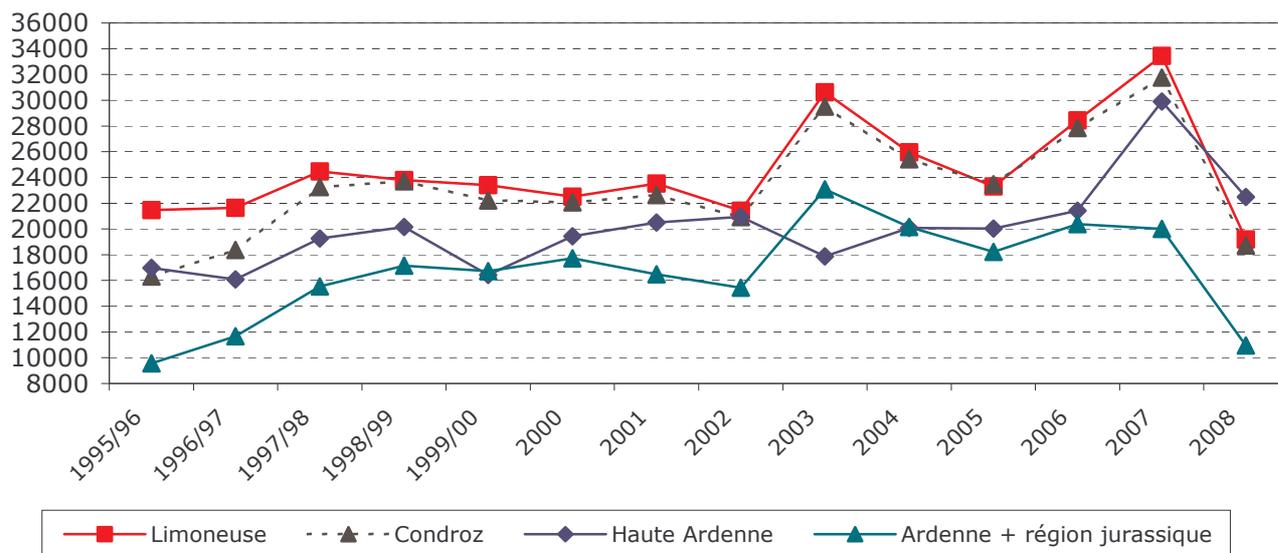
Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que les régions laitières comme la Haute Ardenne et la région herbagère liégeoise ont les meilleurs revenus.

En 2008, ce sont les exploitations agricoles situées en Haute Ardenne qui obtiennent, en moyenne, le RT/UT le plus élevé : près de 22 500 €, soit une baisse de 25 % par rapport à 2007 et une hausse de 5 % par rapport à 2006.

Le Condroz et la région sablo-limoneuse affichent des RT/UT moyens quelque peu inférieurs à ceux observés en région limoneuse : respectivement 18 700 € et 18 000 €, en diminution de 41 et 43 % par rapport à 2007 et de 33 % par rapport à 2006.

En 2008 comme en 2007, les moins bons revenus sont obtenus en Ardenne et dans la région jurassique ; ils sont respectivement de 10 800 € et de 11 500 €. Par rapport à 2007, le revenu moyen en Ardenne est en baisse de 46 % et celui dans la région jurassique est en baisse de 43 % ; par rapport à 2006, le revenu moyen est en diminution aussi bien en Ardenne (de 48 %) que dans la région jurassique (de 41 %).

Figure 3.2 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2008 (€)



Source : DGARNE

Afin d'examiner l'évolution du revenu du travail par unité de travail sur une période plus longue, allant de 1995 à 2008, nous utilisons les données comptables pondérées de 4 régions agricoles représentatives : la région limoneuse, le Condroz, la Haute Ardenne et le regroupement Ardenne-région jurassique. Cette évolution est illustrée à la figure 3.2.

III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Région wallonne

En 2008, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 17 200 €, soit une baisse de 41 % par rapport à 2007 et de 31 % par rapport à 2006 (annexe III.9).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2006 à 2008, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 23 800 €; il est inférieur de 12 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

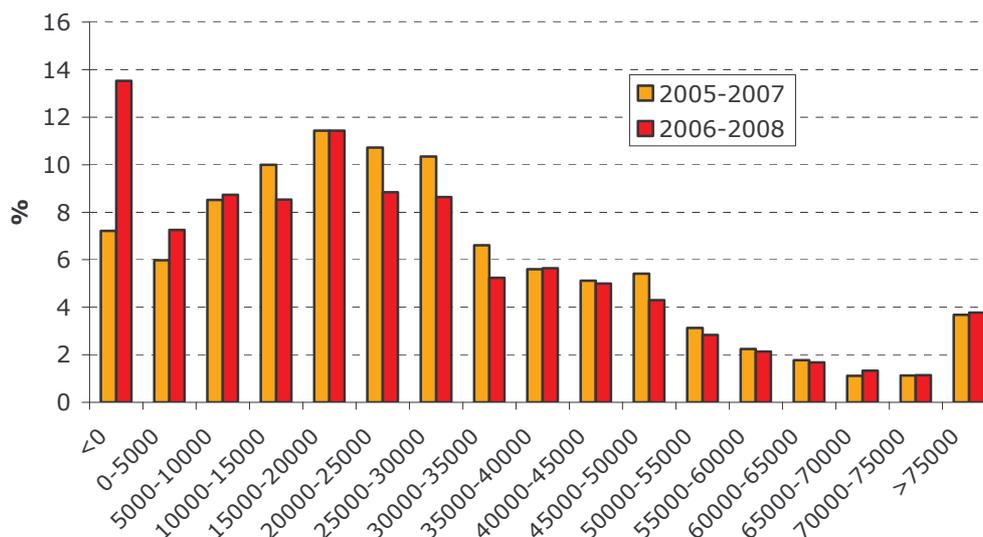
Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (annexe III.12). Les résultats sont également illustrés à la figure 3.3 pour 2008 ainsi que pour la moyenne triennale 2006 à 2008.

Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

- près de 26 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2008 ; sur la période couvrant les trois dernières années, ce pourcentage est très légèrement supérieur à 13,5 % ;
- près de 4,5 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2008 mais près de 8 % sur la période 2006 à 2008.

Ces constatations traduisent bien la dégradation sensible du revenu agricole en 2008.

Figure 3.3 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)



Source : DGARNE

III.1.5 Revenu agricole du travail et du capital familial par unité de travail familial

Comme indiqué au début du chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un indicateur de revenu qui cerne mieux la rentabilité globale des exploitations à savoir la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Il s'agit du revenu agricole familial par unité de travail familial (RAF/UTF) qui regroupe le revenu du travail et du capital en propriété puisqu'au revenu du travail sont ajoutés les éléments imputés (intérêts et fermages).

L'annexe III.10 donne le revenu agricole familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques pour les exercices comptables 2006 à 2008.

En 2008 et par orientation technico-économique, le revenu agricole familial par unité de travail familial atteint les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 33 000 €, « Cultures et lait » 26 768 €, « Lait très spécialisé » 33 431 €, « Cultures et bovins non laitiers » 25 533 €, « Bovins mixtes » 24 500 €, « Lait moyennement spécialisé » 24 383 € et « Bovins à viande » 16 700 €.

L'annexe III.11 donne, selon les régions agricoles et pour l'ensemble de la Région wallonne, le revenu agricole familial par unité de travail familial (RAF/UTF) obtenu durant les exercices comptables 2006 à 2008 ainsi que la moyenne triennale.

Pour l'exercice comptable 2008, les valeurs présentées sont les suivantes : 27 400 € pour la région limoneuse, 27 900 € pour le Condroz, 25 900 € pour la région sablo-limoneuse, 30 200 € en Haute Ardenne, 28 900 € dans la région herbagère liégeoise, 23 700 € en région herbagère (Fagne), 23 100 € en Famenne, 20 400 € en Ardenne et 20 700 € dans la région jurassique.

Pour l'ensemble de la Région wallonne, la moyenne atteint 25 885 € et représente une diminution de 31 % par rapport à 2007, ce qui est un peu moins important que la baisse moyenne de 41 % observée pour le revenu du travail par unité de travail.

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu agricole familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés (rémunération du capital de l'exploitant). Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants ; par

exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est 2,6 fois plus élevé que le revenu du travail par unité de travail ;
 - l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

III.2 LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

III.2.1 Nature et importance des capitaux engagés

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon de plus de 400 comptabilités d'entreprises agricoles réparties à travers la Région wallonne. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse Economique Agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. La substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres, les acquisitions et transferts de droits à produire et de droits à paiement, requièrent et requerront des moyens financiers à ce point conséquents qu'ils sont susceptibles de constituer un frein voire même un obstacle à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2008. L'analyse porte exclusivement sur les orientations technico-économiques (OTE) car elles sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. L'information détaillée ayant servi de support se trouve déclinée en tableaux aux annexes III.13 à III.18. Les résultats exprimés par région agricole, bien que d'intérêt secondaire dans la présente analyse, font l'objet des tableaux 14 et 18 de ladite annexe III.

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 1 066 505 € en Région wallonne. Ce capital est engagé à raison de 48,8 % par l'exploitant et de 51,2 % par les bailleurs. Les parts respectives de l'exploitant et des bailleurs évoluent relativement peu dans le temps. Les seconds apportent essentiellement les terres et les bâtiments loués au premier.

Les capitaux mis en jeu par l'exploitant (520 604 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 179 931 €, soit 16,9 % du total des capitaux engagés par exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 111 348 €, soit 10,4 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 13,4 % du total des capitaux engagés, soit 143 212 € ; il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6,2 % du total, s'élève à 65 961 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 1,9 % (20 152 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'OTE (annexe III.13).

En 2008, le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (environ 1,35 millions d'€) ; ceci confirme le constat des années précédentes. Il est le plus faible dans les orientations spécialisées en production laitière (OTE 411) ou en production de viande (OTE 42). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures et lait, 1 408 281 €) et le montant moyen le plus faible (lait très spécialisé, 757 184 €) représente plus de 85 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère sensiblement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (34,5 %) avec

466 021 €, « Cultures et bovins non laitiers » (43,0 %) avec 512 451 € et « Cultures et lait » (44,6 %) avec 627 422 €. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les OTE axées sur les productions bovines telles que « Lait très spécialisé » (57,5 %) avec 435 514 €, « Bovins à viande » (59,1 %) avec 504 187 € et « Bovins mixtes » (59,9 %) avec 638 962 €.

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est la plus élevée dans les exploitations « Lait très spécialisé » (23,2 %) avec en moyenne 175 666 € et « Lait moyennement spécialisé » (16,0 %) avec en moyenne 156 521 €, étant donné le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations de « Cultures agricoles et polyculture » (5,2 %) où l'on observe 70 816 € de moyenne et dans celles de « Cultures et bovins non laitiers » (6,0 %) où 71 389 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins à viande » (27,0 %) et « Bovins mixtes » (22,8 %) avec respectivement 230 309 € et 242 984 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif (2,3 %) est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polycultures » (31 319 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières très spécialisées (OTE 411), la valeur du cheptel vif (94 959 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 42) (230 309 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 12,5 % du total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 27,0 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 5,5 % pour l'orientation « Cultures agricoles et polycultures » à 8,9 % pour l'orientation « Lait très spécialisé ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (3,0 % pour l'orientation « Cultures agricoles et polyculture ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,5 % dans les OTE « Lait très spécialisé »).

Par ailleurs, si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2006 à 2008), on observe (Annexe III.15) une croissance régulière de ce capital de 4,4 % par an (taux annuel de variation). Cet accroissement résulte d'une progression plus prononcée du capital foncier (+5,6 % l'an) que du capital d'exploitation (+3,0 % l'an). Il est à noter que sur longue période, on peut mettre en évidence une croissance à tendance linéaire du capital engagé par l'exploitant.

III.2.2 Endettement des exploitations professionnelles

L'importance des capitaux qu'il faut mettre en jeu afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Soulignons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent généralement de manière plus irrégulière en courte période à l'exception de la période passée en revue (annexe III.16). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. On observe cependant sur

longue période, une hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance baissière du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (annexe III.18) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé dans les régions Herbagère-fagne (70,5 %) et Ardenne (70,8 %), et le plus bas en Haute Ardenne (64,4 %) et en dans la région herbagère liégeoise (63,2 %). Les quatre régions citées sont axées sur les productions bovines ; les deux dernières étant plus spécialisées dans la production laitière. On notera cependant que les écarts entre régions agricoles ne sont pas très accentués.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en fixant l'attention sur les OTE (Annexe III.17). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 61,9 % dans les exploitations de l'OTE « lait, très spécialisé » et de 74,7 % dans celles de l'orientation « bovins mixtes ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles plutôt axées sur la production de viande bovine ont tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « internes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via entre autres le 2^{ème} pilier de la PAC (PDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « externes » de financement à des conditions favorables. Au cours des trois dernières années, l'endettement moyen par exploitation a crû annuellement de 5,2 % tandis que le montant moyen des fonds propres a augmenté de 4,1 % l'an. Il est à noter que la baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

III.3 RENTABILITE COMPAREE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE

Nous résumons ici le document « EU Farm Economics overview – FADN 2006 » rédigé par la Direction de l'analyse économique et de l'évaluation qui se base sur les données du réseau d'information comptable agricole européen, le RICA.

Le RICA mesure la rentabilité des exploitations agricoles et horticoles au moyen de la valeur ajoutée nette qui est la différence entre la valeur de la production (output), aides publiques comprises, et les consommations intermédiaires, amortissements compris. On l'exprime par exploitation ou par unité de main-d'œuvre.

III.3.1 Analyse par État membre

La valeur ajoutée nette par exploitation s'élève en moyenne à 29 708 € en 2006. C'est aux Pays-Bas qu'elle est la plus élevée (112 397 €) et en Slovaquie qu'elle est la plus faible (4 592 €). Après les Pays-Bas viennent le Danemark, le Royaume Uni, la Belgique (78 254 €), l'Allemagne, le Luxembourg et la France (51 574 €).

La valeur ajoutée nette par unité de main-d'œuvre s'élève à 18 289 € dans l'Union à 25. Elle est la plus élevée au Danemark (59 464 €) suivi par les Pays Bas (44 867 €) et la Belgique (41 571 €). Elle est la plus faible en Slovaquie (581 €), en Slovaquie (2 447 €) et en Lituanie (6 014 €).

Les fortes différences observées entre États membres sont la conséquence des différences dans les structures agricoles (taille de l'exploitation, main-d'œuvre par unité de surface, ...). Les États membres présentant les valeurs les plus élevées ont des exploitations agricoles dont la dimension économique est élevée et où les exploitations spécialisées en horticulture, granivores et grandes cultures sont prépondérantes. De plus la valeur ajoutée nette ne prend

pas en compte les charges patrimoniales qui peuvent être très différentes d'un État membre à l'autre et, au sein d'un même État membre, d'une exploitation à l'autre.

Au niveau régional, les exploitations présentant les meilleurs revenus, en terme de valeur ajoutée nette par unité de main-d'œuvre, sont toutes situées dans le nord-ouest de l'Europe, la Castille Leone et la Lombardie. Ces régions sont caractérisées par la présence en majorité de grandes exploitations spécialisées en lait, granivores, horticulture, grandes cultures ou engraissement de bovins.

Lorsqu'on prend en compte la rémunération des facteurs de productions (capital, terre, travail, apportés ou non par l'exploitant) on s'aperçoit que les exploitations danoises et hollandaises ont, en moyenne, des charges d'intérêts importantes tandis que les exploitations du Royaume Uni et d'Allemagne paient des charges salariales élevées.

III.3.2 Analyse par type d'exploitation

L'horticulture, les productions porcines et avicoles (granivores) et le lait sont les types d'exploitation qui dégagent les valeurs ajoutées nettes par exploitation les plus élevées avec respectivement 66 380 €, 59 859 € et 47 818 €. A l'opposé, les exploitations spécialisées en cultures permanentes (citrus, fruits, olives, ...) dégagent les valeurs ajoutées nettes par exploitations les plus faibles (18 519 €). Toutefois, les exploitations horticoles présentent des charges salariales payées très élevées. Les exploitations mixtes et d'élevage bovin ont une faible rentabilité.

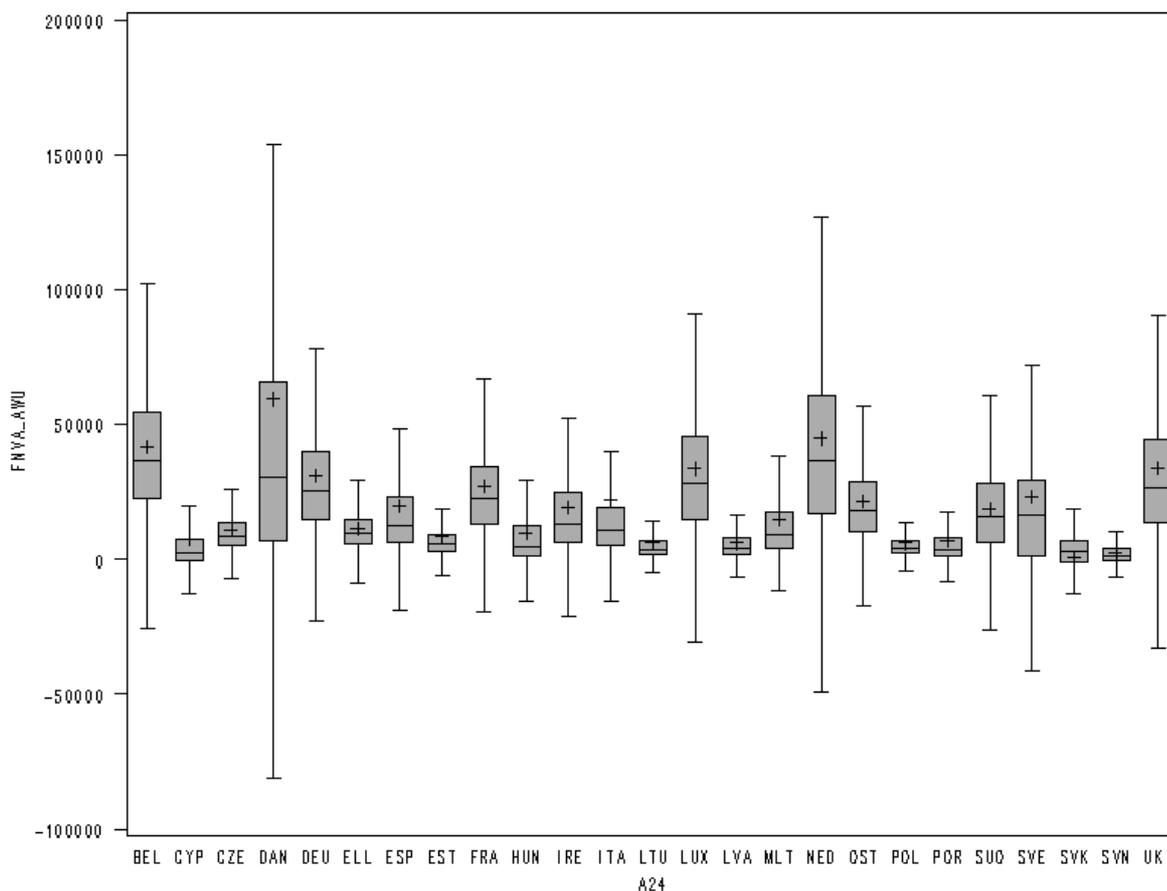
III.3.3 Distribution des revenus

Cette distribution est illustrée à la figure 3.4 « en boîte à moustache » où la moyenne est indiquée par une croix, la médiane par une ligne et où les traits du bas et du haut correspondent au premier quartile et au troisième quartile respectivement. Donc, la moitié de la population observée se situe entre ces deux derniers traits.

Les Pays Bas présentent la valeur ajoutée nette par unité de main-d'œuvre médiane la plus élevée avec 50 % des exploitations au-delà de 36 657 € et 25 % recevant plus de 60 806 €. En second se classe la Belgique avec une médiane de 36 637 €. On observe aussi de hauts revenus dans les exploitations du Danemark, du Luxembourg et du Royaume uni.

Dans tous les États membres, mais plus particulièrement le Danemark, l'écart entre le revenu le plus bas et le revenu le plus élevé est grand, voire très grand. De plus, selon les courbes de Lorenz, 20 % des exploitations du RICA cumulent 71 % du revenu total. Ceci exprime bien la grande concentration des revenus.

Figure 3.4 : Dispersion des revenus au sein des États membres (€).



Source : Commission européenne- Direction générale de l'agriculture et du développement rural-Direction de l'analyse économique

III.3.4 Productivité des facteurs

Le niveau de productivité des exploitations est mesuré par le rapport Output total/ Input total. Dans ce cas précis, l'approche de la productivité se fait via un total des input comprenant les consommations intermédiaires, les amortissements, le coût des facteurs n'appartenant pas à l'exploitant et à sa famille ainsi que les taxes indirectes. Les supports publics ne sont pas inclus dans l'évaluation de l'output.

En 2006, pour chaque euro dépensé par l'exploitation européenne moyenne, 1,14 euro étaient gagnés. Au niveau des États membres, l'Espagne, la Grèce et l'Italie présentent les ratios les plus élevés (au-delà de 1,5). La Finlande, la Suède et la Tchéquie présentent les ratios les plus bas (inférieurs à 0,9).

On observe dans le temps une diminution de la productivité, mais la prudence s'impose car, en fait, la diminution du ratio s'explique par les diverses réformes de la PAC qui favorise les paiements directs au détriment du soutien des prix.

III.3.5 Le soutien public

Le soutien public en % des recettes de l'exploitation s'élève en moyenne à 16,03 % pour l'Union à 25. Il est le plus élevé en Finlande (38,22 %) et le plus faible aux Pays Bas (4,85 %).

CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE

IV.1 VALEUR DE LA PRODUCTION WALLONNE

IV.1.1 Situation en 2008

En 2008, la valeur de la production agricole finale de la Région wallonne est estimée à 1 597,5 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 3,3 % par rapport à 2007 (annexe IV.1).

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 1 014,6 millions d'euros, soit 63,5 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 582,1 millions d'euros, ce qui représente 36,4 % du total et 6,6 % en plus qu'en 2007. La production de viande bovine est la plus importante : elle atteint 437,7 millions d'euros ou 27,4 % du total avec une augmentation par rapport à 2007 de 6,8 %. La production laitière (lait et dérivés) atteint 408,4 millions d'euros, soit 25,5 % du total. La production porcine représente une valeur de 91,7 millions d'euros, ce qui représente 5,7 % de l'ensemble.

Les valeurs des productions de volaille et d'œufs sont moins importantes : elle atteignent respectivement 52,7 et 23,7 millions d'euros, soit 3,3 et 1,5 % de la valeur globale de la production agricole de la Région.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2008, 424,4 millions d'euros, soit 26,6 % de l'ensemble. Ce poste est en diminution de 15,6 % par rapport à 2007. C'est la production de céréales qui est la plus importante : 149,9 millions d'euros ou 9,4 % du total. La valeur des betteraves, en baisse par rapport à 2007, atteint 115,2 millions d'euros, soit 7,2 % du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 109,1 millions d'euros, soit 6,8 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 158,5 millions d'euros, ce qui représente 9,9 % du total général. C'est le non comestible, fleurs et plantes de pépinières, qui constitue la production la plus importante : 65,4 millions d'euros, soit 4,1 % de l'ensemble.

IV.1.2 Evolutions 1990-2008

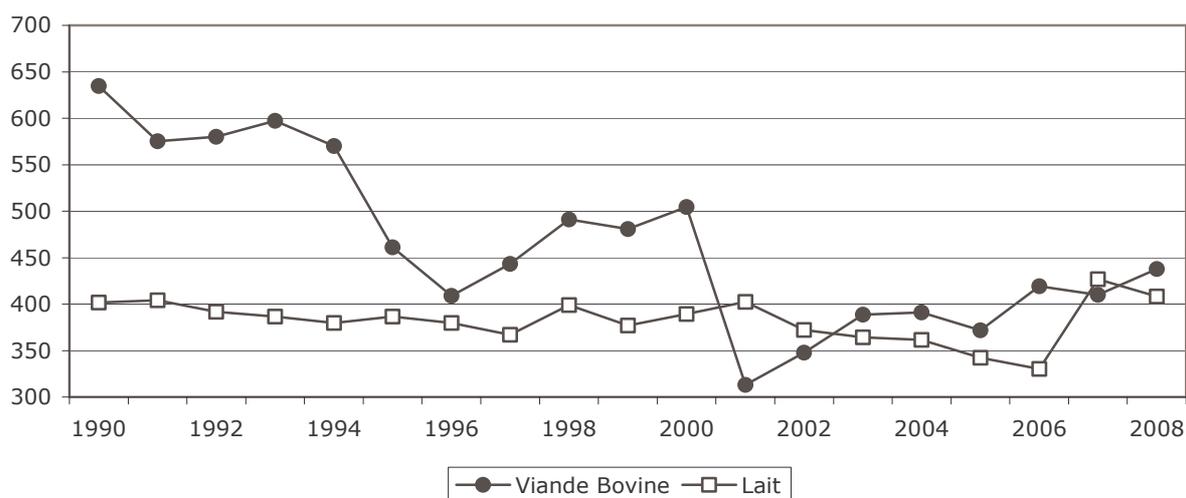
Figure 4.3 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2008
(en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

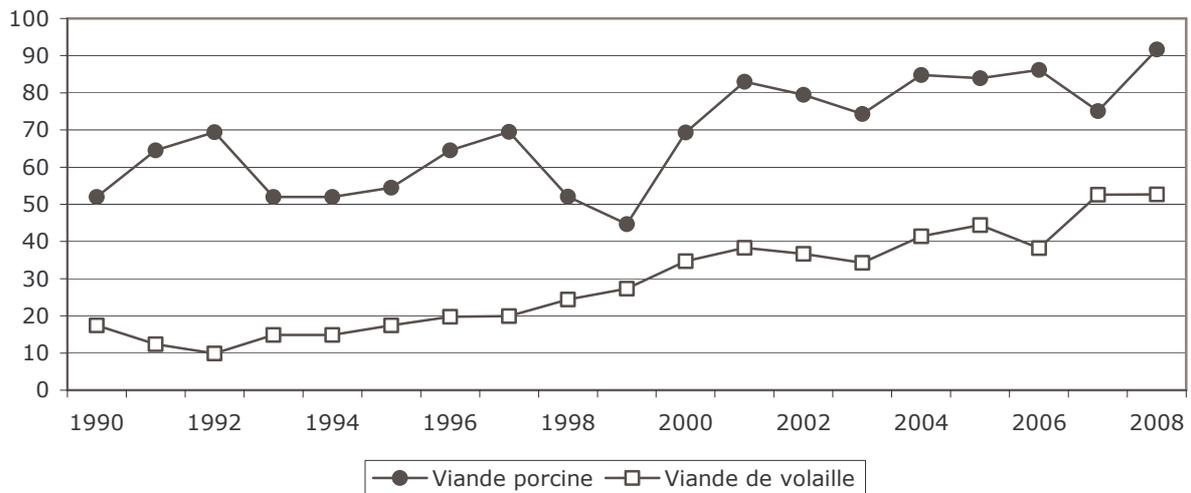
Sur la période 1990-2006, la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant est à trouver dans la PAC avec le passage progressif d'une politique de soutien des prix à une politique de soutien des revenus ayant pour corollaire une baisse des prix des principales productions wallonnes (céréales, viande bovine, lait et betteraves) et la mise en place d'aides compensatoires, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans la valeur de la production. Ces éléments ont eu pour conséquence une forte réduction des emblavements en chicorées à inuline ainsi qu'un recul des effectifs bovins. L'année 2008 ne confirme pas l'augmentation observée en 2006 et 2007 en présentant une diminution de 3,3 % par rapport à l'année précédente.

Figure 4.4 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2008
(en millions d'€)



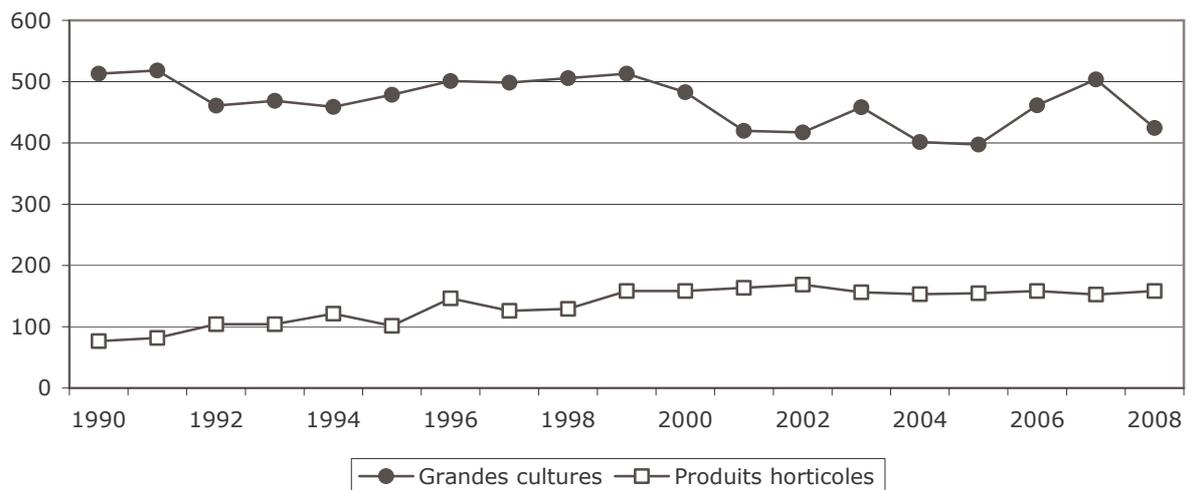
Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 4.5 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2008 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 4.6 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2008 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

L'augmentation de la valeur des productions de porcs ainsi que de l'horticulture peut être remarquée. En ce qui concerne l'ensemble des grandes cultures, l'année 2007 fut exceptionnelle, 2008 ne confirme pas.

IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Région wallonne joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 4.4 : Part de la Région wallonne dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2008 (%)

Ensemble des secteurs	24
Grandes cultures	42
<i>dont</i>	
- céréales	57
- betteraves sucrières	74
- pommes de terre	20
Productions horticoles	9
<i>dont</i>	
- légumes	5
- fruits	10
Produits de l'élevage	26
<i>dont</i>	
- bovins	37
- porcs	6
- volaille	16
- lait et dérivés	44
- œufs	21

Sources : DGARNE et CLE

IV.2 VALEUR AJOUTEE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE

Des données relatives à la valeur ajoutée brute du secteur agricole wallon sont actuellement disponibles pour 2007. Pour cette année-là, la valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne atteint 686,5 millions d'euros (données Banque Nationale de Belgique).

La valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs de la Région wallonne, exprimée aux prix du marché, est estimée à 69 258,5 millions d'euros en 2007. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à 1,0 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative atteint 3,0 %.

En Région wallonne, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.

IV.3 LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC

IV.3.1 Le 1^{er} pilier (données financières)

On donnera ici un aperçu des montants octroyés aux producteurs « principalement » au titre de la campagne FEOGA 2007/2008 (du 16/10 au 15/10) qu'on associera à l'année civile 2008. Dans les montants exposés ci-après il est tenu compte des régularisations positives et négatives de campagnes antérieures ainsi que des recouvrements et autres pénalités.

IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur

Depuis la mise en route du régime de paiement unique (1^{er} janvier 2005) la plus grande partie des dépenses relatives au 1^{er} pilier de la PAC ne relève plus de la pratique effective et avérée d'une spéculation animale ou végétale mais, sous certaines conditions, de l'activation de droits

établis à partir d'une période de référence. Ces droits, correspondant à un montant par unité de superficie (€/ha) variable d'un agriculteur à l'autre^[9], sont activés à l'idéal au moyen d'un nombre équivalent d'hectares de superficie éligible^[10].

Tableau 4.1 : Ventilation des dépenses en Région wallonne pour la campagne 2007/2008

Rubriques	2005 (en 10 ³ €)	2006 (en 10 ³ €)	2007 (en 10 ³ €)	2008 (en 10 ³ €)	En % de (1)
Fruits à coque		2,7	2,8	2,3	
Protéagineux		91,8	73,0	54,9	
Cultures énergétiques		105,3	217,1	221,9	
Aide au lin (transformation)		137,6	158,1	151,9	
Multiplication de semences	751,4	232,7	273,8	341,7	
Secteur des fruits & légumes		426,7	864,6	809,2	
Secteur laitier	18 312,0	30 286,7	94,6	94,2	
Vaches allaitantes	87 469,2	63 464,5	62 793,4	62 053,6	19,0
Régime de paiement unique		152 270,2	225 915,5	233 275,1	71,4
Reliquat du passé et autres paiements	132 705,4	61,7	80,9	47,0	
Secteur sucrier (fonds de restructuration)			13 865,1	29 755,9	9,1
Total général (1)	239 238,0	247 079,9	304 338,9	326 807,6	100,0

Source : DGARNE

Depuis l'année 2003 où le total payé approchait 223,5 millions d'euros, les paiements portant sur le 1^{er} pilier de la PAC ont crû en moyenne de 8,0 % l'an.

En 2008, les montants alloués relevant du régime de paiement unique représentent plus de 70% des dépenses du FEAGA pour la Région wallonne. Cette proportion ne fera que croître dans le temps vu qu'un nombre toujours plus important de matières rejoint le régime de paiement unique. A terme et de manière simplifiée il ne devrait plus guère rester en Région wallonne que deux grandes rubriques, à savoir le paiement unique et celui pour les vaches allaitantes. En ce qui concerne ce dernier l'Autorité européenne préconise son intégration dans le régime de paiement unique.

En outre, des informations portant sur les droits à paiement et leur activation, sur les superficies éligibles, et plus généralement sur les conditions qui sous-tendent le système de paiement unique peuvent être obtenues en cliquant entre autres sur les liens ci-après :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/rubrique.php3?id_rubrique=26

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=186

IV.3.2 Le 2^{ème} pilier

IV.3.2.1 La programmation 2007-2013 du PDR

Ainsi qu'annoncé dans le rapport précédent, une nouvelle programmation du PDR portant sur la période 2007-2013 a été prévue et coulée en force de loi via le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil qui, entre autres, crée le FEADER^[11] alimenté par :

[9] La Belgique a opté pour le système de références individuelles.

[10] A partir de la campagne 2008 il n'y a plus d'obligation de mise en jachère. Cela signifie que l'activation des droits jachère, qui eux existent toujours, peut se faire avec tous les couverts autorisés pour la jachère mais aussi pour l'activation des droits ordinaires avec toutefois une restriction portant sur les superficies destinées aux cultures énergétiques. Les droits ordinaires portent sur la superficie agricole utilisée de l'exploitation hormis les surfaces occupées par des légumes et des fruits, des cultures permanentes et des forêts ainsi que des pommes de terre (sauf celles destinées à la féculerie).

- Les rubriques de la section garantie du FEOGA axées sur le financement du développement rural,
- Les parties de la section orientation du FEOGA portant sur le financement du développement rural dans les zones de l'objectif 1 et celles relative au financement de l'initiative communautaire LEADER +,
- Le produit issu de la modulation des paiements réalisés dans le cadre du 1^{er} pilier de la PAC.

Le nouveau PDR, mis en route dès janvier 2007, est articulé sur trois axes thématiques et un quatrième intitulé axe Leader. Les trois premiers axes cités correspondent aux visées de l'Autorité européenne en matière de développement rural :

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier,
- Axe 2 : amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural,
- Axe 3 : amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.

Le quatrième axe vise à susciter l'installation d'un mode opératoire de type LEADER^[12] dans la mise en place des actions à mener dans le cadre des trois axes thématiques.

En marge des actions menées sous le couvert de ces axes d'autres actions réunies sous l'appellation « assistance technique » peuvent faire l'objet d'un cofinancement. Ce sont entre autres des opérations de communication et de publicité ainsi que celles liées à l'évaluation du programme.

IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Région wallonne

Dans le tableau ci-dessous figurent de manière synthétique les mesures retenues et inscrites dans le PDR wallon, parmi le catalogue de mesures possibles, ainsi que leur(s) modalité(s) d'accès et la codification qui les identifie. On notera au passage que seule la mesure « agroenvironnement » est obligatoire.

Code	Intitulé	Accès
<i>Axe1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier</i>		
111	Formation professionnelle et actions d'information	Régime d'aides & appel à projets
112	Installation des jeunes agriculteurs (ISA) AGW du 24 mai 2007 et du 3 juillet 2008)	Régimes d'aides
121	Modernisation des exploitations agricoles (ISA)	
123	Accroissement de la valeur ajoutées des produits agricoles et sylvicoles	
132	Aide aux agriculteurs participant à des régimes de qualité alimentaire	
<i>Axe2: Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural</i>		
212	Indemnités compensatoires pour les régions défavorisées	Régimes d'aides
213	Indemnités Natura 2000 dans le secteur agricole	

^[11] Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Le règlement (CE) n°1974/2006 de la Commission porte mesures d'application du règlement (CE) n°1698/2005.

^[12] LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

214	Mesure agroenvironnementale	
224	Indemnités Natura 2000 dans le secteur forestier	
<i>Axe3: Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</i>		
311	Diversification vers de activités non agricoles	Régimes d'aides
312	Création et développement de micro-entreprises	
313	Promotion des activités touristiques	Appel à projets
321	Services de base pour la population rurale	
322	Rénovation et développement des villages	
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Régimes d'aides
331	Formation et information dans les secteurs couverts par l'Axe3	Appel à projets
<i>Axe4: Leader</i>		
411, 412, 413, 421 et 431	Leader : élaboration d'une stratégie de développement local	Appel à projets

Des informations détaillées sur la philosophie et les mécanismes qui sous tendent le PDR nouveau sont disponibles sur le site WEB spécialement créé : <http://www.pwdr.be/> ou encore sur le portail de l'agriculture wallonne :

A titre d'information on notera que dans la programmation précédente (2000-2006) l'indemnité compensatoire pour les régions défavorisées était totalement financée par le pouvoir régional tandis dans la nouvelle programmation elle est inscrite au cofinancement dans l'Axe 2 (code 212).

IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013

Afin d'établir un certain équilibre entre les axes, la Commission européenne a imposé certaines contraintes liées au financement. Ainsi la participation financière communautaire doit représenter au moins 10 % de la contribution totale du FEADER pour les axes 1 et 3 et au moins 25 % pour l'axe 2. L'axe 4 ou axe Leader doit quant à lui représenter au moins 5 % de la contribution communautaire au financement du PDR. Enfin, au plus 4% du budget FEADER prévu dans la programmation actuelle peut être réservé à des opérations d'« assistance technique ».

La participation totale du FEADER a été estimée à environ 194,09 millions d'euros pour la période et, dans son ensemble, la participation publique totale est évaluée à 476,98 millions d'euros. Notons que bon nombre des mesures arrêtées dans le PDR ne pourront être couronnées de succès sans la participation financière des bénéficiaires. Selon les estimations réalisées ex-ante, le volume financier total de la nouvelle programmation avoisinera la somme de 1 375,39 millions d'euros au bout des 7 ans.

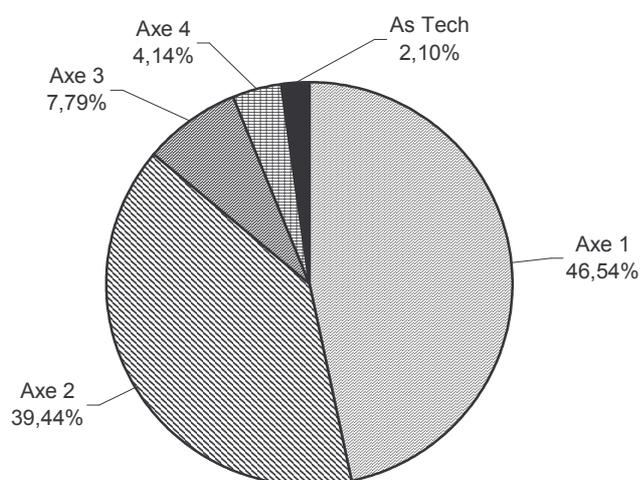
Suivant l'axe dans lequel s'inscrivent les actions, le taux de cofinancement du FEADER est susceptible de différer. Par souci de simplicité et dans le respect des limites fixées par la Commission, la Région wallonne a prévu deux niveaux de participation du FEADER à savoir : 30 % de la dépense publique totale dans l'axe 1 et 50 % de celle-ci dans les axes 2 et 3, dans l'axe Leader et les opérations d'assistance technique.

Le tableau et le graphique ci-dessous permettent de connaître et de visualiser l'importance de chaque axe dans le financement public total pour les 7 années qui viennent.

Tableau 4.2 : Montants des concours publics totaux selon les axes du PDR

Axes	Financement public (en millions d'€)	Importance relative de chaque axe (%)
1	222,000	46,5
2	188,114	39,4
3	37,133	7,8
4	19,732	4,1
As Tech	10,000	2,1
Total	476,979	100,0

Figure 4.1 : Répartition prévisionnelle des concours publics pour la période 2007-2013



Source : DGARNE

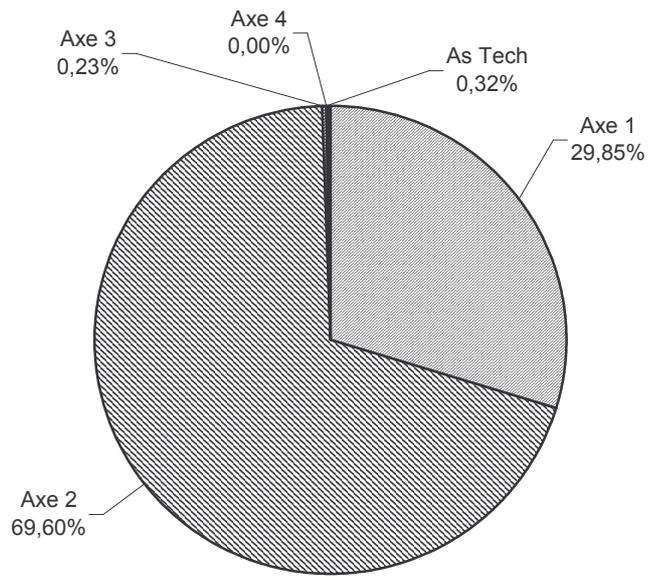
IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route

Selon les informations qui nous ont été transmises il apparaît que les axes 1 à 3 ainsi que l'axe assistance technique ont connu des mouvements pour un concours FEADER de 37,03 millions d'euros au total. L'ensemble des concours publics correspondants s'élèvent à 84,9 millions d'euros. La figure présentée ci-après permet d'apprécier la marche relative de la programmation 2007-2013 en regard de la figure précédente qui donne la ventilation prévisionnelle de cette programmation selon les axes retenus.

Ainsi qu'on l'observe, à ce stade-ci de la programmation, l'axe 2 est largement dominant. Il s'agit de régimes d'aides qui par nature sont assez proche de celui du paiement unique. Les aides concernent les différentes mesures prises dans le cadre de l'agro-environnement ainsi que l'indemnité compensatoire pour la zone défavorisée. D'ailleurs, les superficies concernées par ces aides doivent obligatoirement figurer dans la déclaration de superficie annuelle que les agriculteurs introduisent notamment au titre du 1^{er} pilier de la PAC.

Les dépenses concernant l'axe 1 sont relativement moins importantes que prévu car la nouvelle réglementation sur l'installation des jeunes et la modernisation des exploitations agricoles et horticoles connaît quelques soucis de mise en route.

Figure 4.2 : Répartition des concours publics depuis le démarrage de la programmation 2007-2013



Source : DGARNE

CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2009

V.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION

V.1.1 Les exploitations

D'après les résultats provisoires de l'enquête agricole de mai 2009, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 573 unités en Région wallonne par rapport à mai 2008, passant de 15 500 à 14 927 unités (-3,7 %). Cette diminution est légèrement supérieure à celle constatée entre 2007 et 2008 (412 unités), elle poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations.

V.1.2 La main-d'œuvre

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations, la main-d'œuvre agricole a diminué de 674 unités pour s'établir à 25 165 personnes (-2,6 % par rapport à 2008).

Tableau 5.1 : Evolution de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne entre 2008 et 2009

Type de main-d'œuvre	2008	2009
Main- d'œuvre à temps plein	14 603	14 260
- hommes	11 384	11 163
- femmes	3 219	3 097
Main-d'œuvre à temps partiel	11 236	10 905
- hommes	6 509	6 326
- femmes	4 727	4 579
Total	25 839	25 165

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

La diminution semble avoir été plus importante pour la main-d'œuvre à temps partiel (-2,9 %) que pour la main-d'œuvre à temps plein (-2,3 %). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la main-d'œuvre à temps partiel se trouve surtout dans les plus petites exploitations (les exploitations de moins de 15 hectares représentent 30 % des exploitations, utilisent 42 % de la main-d'œuvre à temps partiel qui représente plus de 70 % du total de leur main-d'œuvre). A titre indicatif, on peut rappeler que, en 1997, la main-d'œuvre employée dans l'agriculture wallonne s'élevait à 36 786 personnes. Au cours des 12 dernières années, le nombre de personnes occupées en agriculture a donc diminué de 11 621 unités, soit une diminution de 31,6 %. Cette évolution peut être mise en parallèle avec celle du nombre d'exploitations agricoles wallonnes qui a diminué de 7 902 unités, passant de 22 829 en 1997 à 14 927 en 2009 (-34,6 %).

V.1.3 La superficie agricole utilisée

Entre 2008 et 2009, la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,6 % en atteignant 745 718 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 5.2 ci-après. Toutefois, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 3,3 % par rapport à 2008.

Tableau 5.2 : Superficie agricole utilisée (SAU) en 2008 et en 2009

Cultures	2008 (ha)	2009 (ha)
Céréales pour le grain	202 688	193 935
dont		
froment d'hiver	135 182	128 886
orge d'hiver	36 750	36 551
Cultures industrielles	66 586	65 802
dont		
betteraves sucrières	42 077	40 903
chicorée	7 272	7 591
lin	8 336	7 490
Pommes de terre	25 927	31 758
Fourrages de terres arables	89 437	90 735
dont		
maïs fourrager	57 653	59 860
Léaumes de plein air	11 697	13 241
Jachères	8 830	6 811
Prairies permanentes	341 268	339 757
Autres	3 419	3 679
Superficie agricole utilisée	749 852	745 718

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

Les variations de superficie sont parfois assez importantes. Par rapport à 2008, les céréales sont en diminution (-4,3 %). Pour les betteraves, le recul est de 2,8 %, tandis que la superficie consacrée aux pommes de terre augmente (+22 %). Les cultures fourragères sont en légère augmentation (+1,5 %). La superficie en jachères, liée à la politique agricole, est en forte diminution (-22,9 %).

V.1.4 Le cheptel

Tableau 5.3 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes entre 2008 et 2009

Cheptel	2008	2009
Bovins	1 309 837	1 301 721
dont		
bovins de moins de 1 an	329 713	338 575
bovins de 1 à 2 ans	257 601	243 549
vaches laitières	217 948	218 920
vaches allaitantes	305 044	303 750
Porcs	377 907	393 820
Ovins	49 112	49 806
Volailles	5 298 982	5 190 931
dont		
poules et poulettes	1 622 400	1 678 414
poulets de chair	3 596 008	3 493 032

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-193 879 têtes). Par rapport à 2008, le cheptel diminue de 8 000 têtes. On notera la diminution du nombre de vaches allaitantes en production (-0,4 %). Le nombre de porcs augmente (+4,2 %), tandis que le nombre de volailles diminue (-2,0 %).

V.2 LES PRODUCTIONS

V.2.1 Les productions végétales

En prix, l'année 2009 apparaît globalement être une année moins intéressante que 2008.

La récolte des céréales, favorisée par les conditions météorologiques, est supérieure à celle de 2008.

En ce qui concerne les pommes de terre, la baisse des rendements combinée à la hausse importante des emblavements devrait amener une augmentation de la production comprise entre 15 et 20 %.

Pour les betteraves, les indications disponibles font envisager une hausse de la production en raison du léger recul de la surface emblavée et de l'augmentation du rendement. La teneur en sucre semble excellente.

V.2.2 Les productions animales

La production de viande bovine a diminué sensiblement au cours des dernières années. Elle devrait augmenter en 2009 par rapport à 2008 et atteindre le niveau de 2007.

En ce qui concerne les autres viandes, on constatera une augmentation de la production de viande porcine mais un léger tassement de la production de viande de volaille.

Pour le secteur laitier, il y a relative stabilité de la production.

Pour les œufs, une légère diminution est prévue.

V.3 LES PRIX

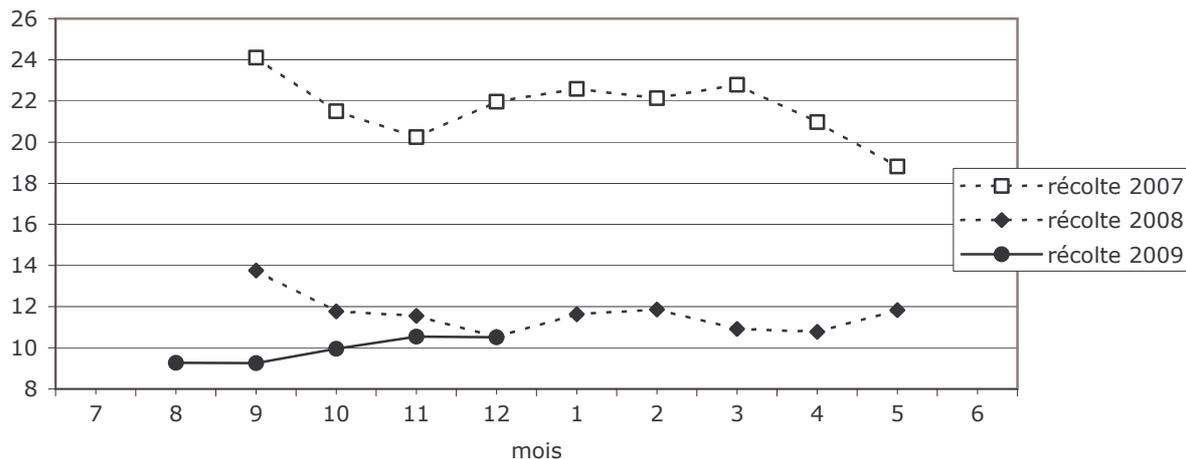
V.3.1 Les productions végétales

Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris, sur quelques figures, les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours de l'année 2008 ainsi que les prix disponibles pour 2009 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 5.1 fait apparaître clairement l'évolution défavorable des prix de la campagne 2008-2009. Les premiers mois de la campagne 2009-2010 font apparaître des prix moins élevés que pendant la campagne précédente. Mais à partir de la récolte 2008, les prix sont nettement orientés à la baisse et tendent à retrouver des valeurs proches de celles observées au cours de la décennie.

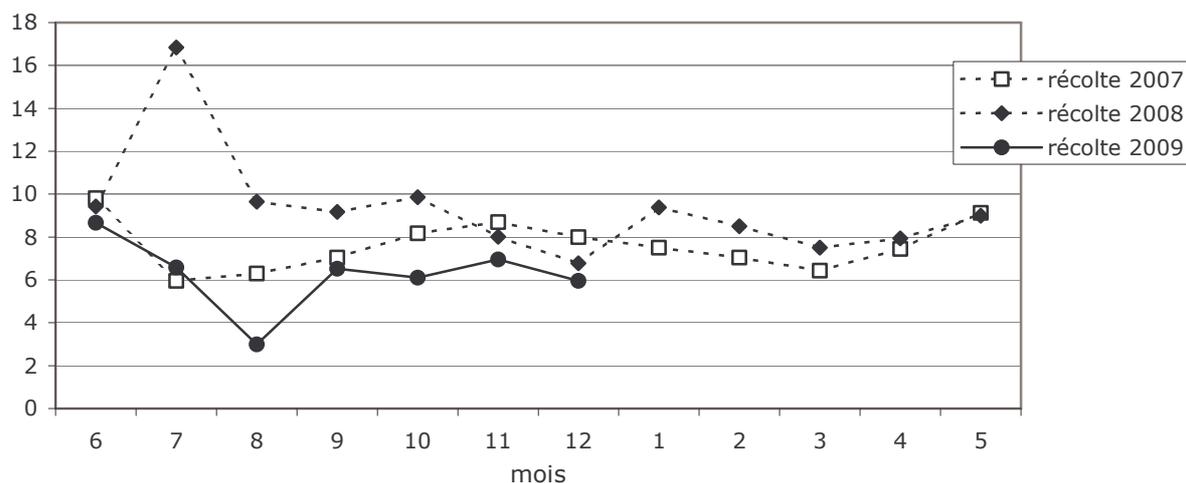
Pour ce qui est des pommes de terre (figure 5.2), les premiers prix mensuels de la récolte 2009 indiquent une nette diminution par rapport à la récolte 2008.

Figure 5.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Figure 5.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)



Source : DGARNE

En ce qui concerne les betteraves, l'évolution devrait être, sinon à la hausse, du moins un status quo.

V.3.2 Les productions animales

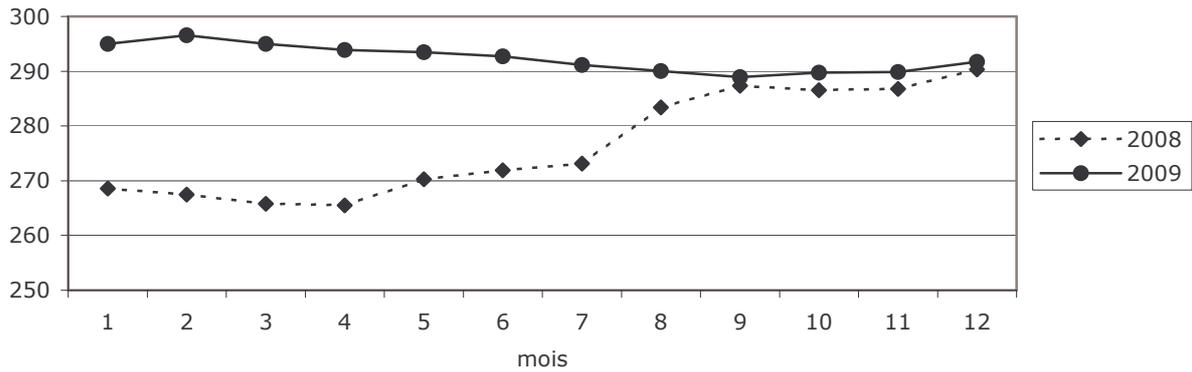
Par rapport à 2008, les prix des bovins évoluent en 2009 à la hausse mais de manière différente selon la qualité des animaux.

En ce qui concerne le bétail de qualité (figures 5.3 et 5.4), on observe en moyenne une hausse des prix des taureaux culs de poulain (environ 7 %). Pour les vaches culs de poulain, c'est une augmentation d'environ 4 %.

Le bétail de bonne conformation augmente de près de 12 % pour les femelles et diminue de 4 % pour les mâles.

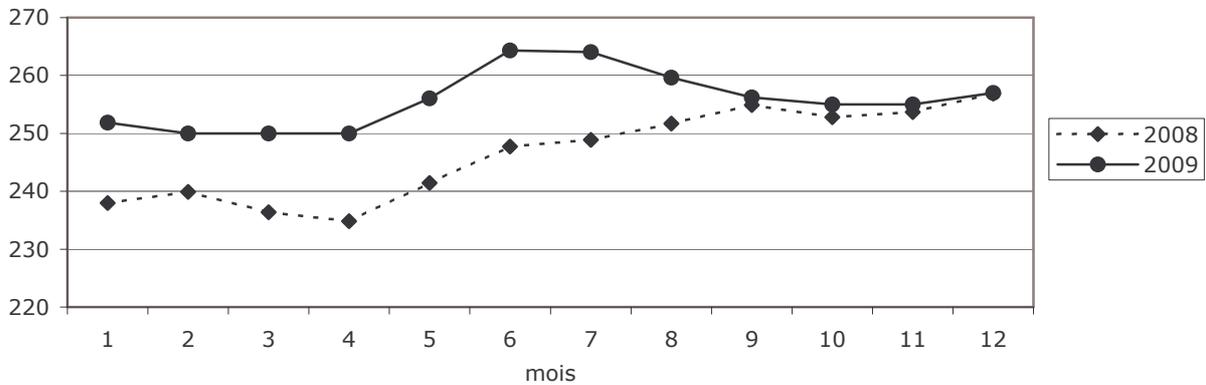
Pour le bétail de moins bonne qualité, les hausses sont de l'ordre de 3 %.

Figure 5.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

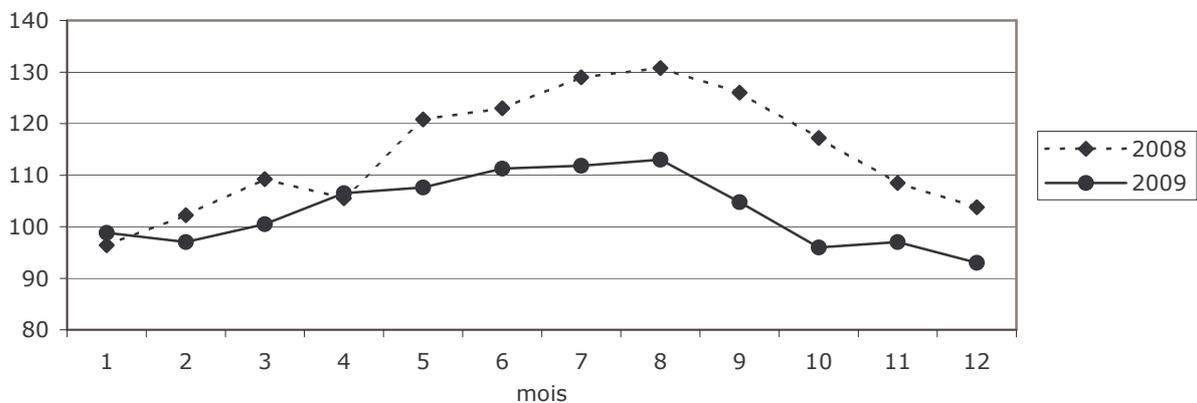
Figure 5.4 : Prix payés aux producteurs de vaches culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

En ce qui concerne la viande porcine, on observe une augmentation des prix jusqu'en août 2008. Les prix de 2009 restent inférieurs à ceux de l'année précédente d'environ 7 % jusqu'en août. A partir du mois de septembre la différence est de près de 20 %.

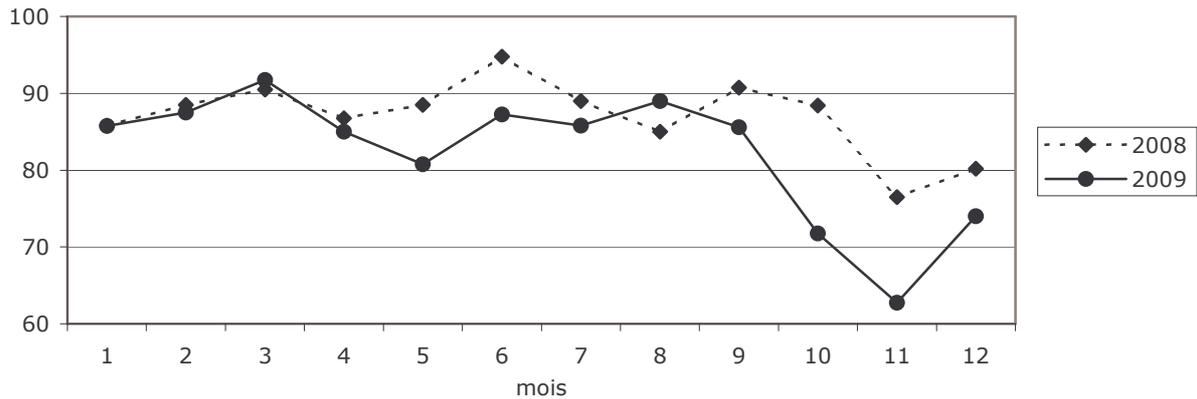
Figure 5.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs sur pieds (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé. Le prix moyen de 2009 devrait être inférieur de 6 à 10 % à celui de 2008.

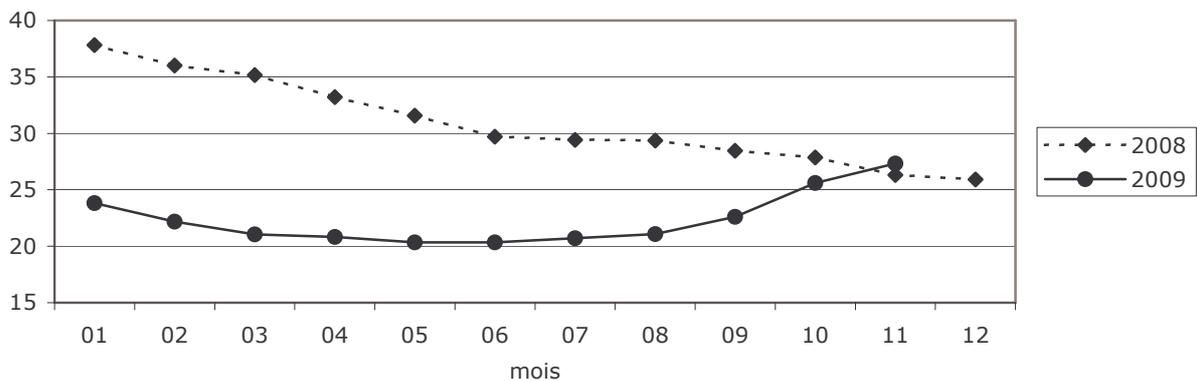
Figure 5.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)



Source : DGARNE

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2009 devrait être en baisse d'environ 30 % par rapport à celui de 2008. Toutefois, l'écart de prix entre novembre 2009 et novembre 2008 est favorable à 2009.

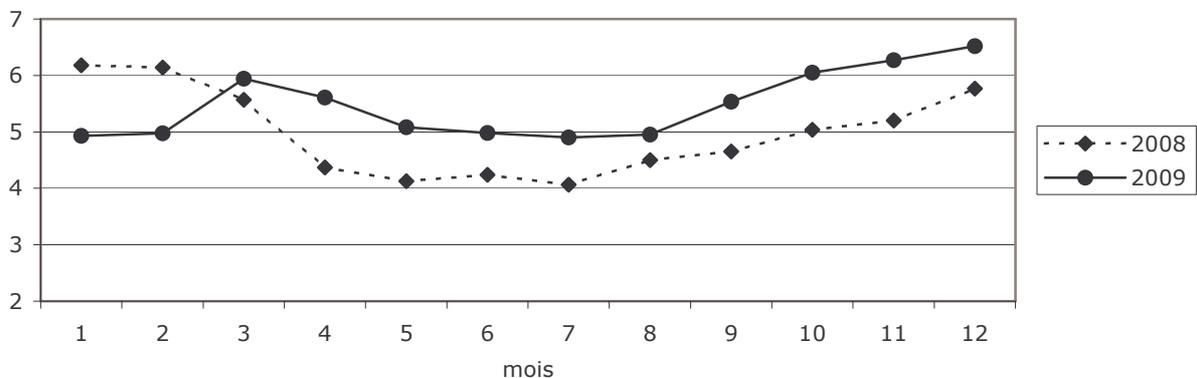
figure 5.7 : Prix payés aux producteurs pour le lait (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Enfin, pour les œufs, les prix de 2009 seront en moyenne supérieurs à ceux de 2008 (+8 %) et semblent tendre à la hausse.

Figure 5.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)



Source : DGARNE

V.4 LES REVENUS

D'une manière générale, les productions (volumes) sont favorables car en augmentation. Par contre, les prix de certaines spéculations sont moins élevés qu'en 2008. Le tableau suivant permet de se faire une idée de l'évolution des différentes productions. Les coûts de production, orientés à la hausse ou diminuant moins vite que les prix, font augurer d'une année 2009 mauvaise en termes de revenus par rapport à 2008.

Tableau 5.4 : Evolutions prévues en 2009 par rapport à 2008

	Volume	Prix	Valeur
Grandes Cultures			
Céréales	+	--	--
Betteraves	= à +	-	=
Pommes de terre	++	--	-
Animaux			
Viande bovine	+	+	+
Viande porcine	+	-	-
Viande de volaille	-	-	-
Lait	=	--	--
Œufs	-	+	+
Total			--

Source : DGARNE

Les éléments disponibles ne sont pas suffisants pour se prononcer avec certitude sur l'évolution du revenu global et surtout sur l'amplitude de la variation.

Annexe I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne et en Belgique (mai 2008)

	Région wallonne		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants :					
- hommes	8.595	86,4	25.410	88,7	33,8
- femmes	1.356	13,6	3.237	11,3	41,9
- total	9.951	100,0	28.647	100,0	34,7
Conjoints des exploitants :					
- hommes	132	8,6	362	6,8	36,5
- femmes	1.403	91,4	4.980	93,2	28,2
- total	1.535	100,0	5.342	100,0	28,7
Autres membres de la famille :					
- hommes	1.231	87,5	2.746	85,0	44,8
- femmes	176	12,5	483	15,0	36,4
- total	1.407	100,0	3.229	100,0	43,6
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1.426	83,4	6.695	79,9	21,3
- femmes	284	16,6	1.685	20,1	16,9
- total	1.710	100,0	8.380	100,0	20,4
Total :					
- hommes	11.384	78,0	35.213	77,2	32,3
- femmes	3.219	22,0	10.385	22,8	31,0
- total	14.603	100,0	45.598	100,0	32,0
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants :					
- hommes	3.344	77,0	10.686	78,4	31,3
- femmes	1.000	23,0	2.937	21,6	34,0
- total	4.344	100,0	13.623	100,0	31,9
Conjoints des exploitants :					
- hommes	651	19,2	2.079	15,7	31,3
- femmes	2.740	80,8	11.163	84,3	24,5
- total	3.391	100,0	13.242	100,0	25,6
Autres membres de la famille :					
- hommes	1.564	71,6	5.946	69,7	26,3
- femmes	621	28,4	2.589	30,3	24,0
- total	2.185	100,0	8.535	100,0	25,6
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	950	72,2	3.150	57,7	30,2
- femmes	366	27,8	2.308	42,3	15,9
- total	1.316	100,0	5.458	100,0	24,1
Total :					
- hommes	6.509	57,9	21.861	53,5	29,8
- femmes	4.727	42,1	18.997	46,5	24,9
- total	11.236	100,0	40.858	100,0	27,5
Total général					
- hommes	17.893	69,2	57.074	66,0	31,4
- femmes	7.946	30,8	29.382	34,0	27,0
- total	25.839	100,0	86.456	100,0	29,9

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2008)

	Belgique	Région flamande	Région wallonne	Région sablo-limoneuse (Rég.wallonne)	Région limoneuse (Rég.wallonne)	Région herbagère (Fagne)	Famenne
Main-d'œuvre à temps plein							
Exploitants							
- hommes	25 410	16 806	8 595	530	3 105	189	616
- femmes	3 237	1 881	1 356	56	429	14	115
- total	28 647	18 687	9 951	586	3 534	203	731
Conjoints des exploitants	5 342	3 804	1 535	115	644	33	91
Autres membres de la famille	3 229	1 821	1 407	69	480	19	107
Main-d'œuvre non familiale	8 380	6 645	1 710	143	815	12	50
Total	45 598	30 957	14 603	913	5 473	267	979
Main-d'œuvre à temps partiel							
Exploitants							
- hommes	10 686	7 340	3 344	218	1 045	88	262
- femmes	2 937	1 937	1 000	80	339	29	65
- total	13 623	9 277	4 344	298	1 384	117	327
Conjoints des exploitants	13 242	9 848	3 391	190	1 127	64	237
Autres membres de la famille	8 535	6 348	2 185	154	871	45	112
Main-d'œuvre non familiale	5 458	4 133	1 316	134	558	11	40
Total	40 858	29 606	11 236	776	3 940	237	716
Total général	86 456	60 563	25 839	1 689	9 413	504	1 695
Temps plein/total (%)	52,7	51,1	56,7	54,1	58,1	53,0	57,8
Exploitants/total (%)	48,9	46,2	55,5	52,3	52,2	63,5	62,4

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2008)

	Ardenne	Région jurassique	Région herbagère liégeoise (Rég. wallonne)	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne
Main-d'œuvre à temps plein						
Exploitants						
- hommes	1 278	322	916	15	1 174	450
- femmes	316	79	120	4	143	80
- total	1 594	401	1 036	19	1 317	530
Conjoints des exploitants	248	55	96	0	218	28
Autres membres de la famille	218	61	159	0	216	62
Main-d'œuvre non familiale	109	45	151	0	349	20
Total	2 169	562	1 442	19	2 100	640
Main-d'œuvre à temps partiel						
Exploitants						
- hommes	500	109	408	6	507	198
- femmes	132	39	98	4	134	80
- total	632	148	506	10	641	278
Conjoints des exploitants	540	137	446	0	399	246
Autres membres de la famille	243	109	244	0	234	164
Main-d'œuvre non familiale	100	16	112	0	296	18
Total	1 515	410	1 308	10	1 570	706
Total général	3 684	972	2 750	29	3 670	1 346
Temps plein/total (%)	58,9	57,8	52,4	65,5	57,2	47,5
Exploitants/total (%)	60,4	56,5	56,1	100,0	53,4	60,0

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2008)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants					
- hommes	607	2 792	2 089	1 616	1 491
- femmes	101	366	270	396	223
- total	708	3 158	2 359	2 012	1 714
Conjoints des exploitants	81	682	207	316	249
Autres membres de la famille	93	409	348	285	265
Main-d'œuvre non familiale	197	629	422	154	308
Total	1 079	4 878	3 336	2 767	2 536
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants					
- hommes	244	922	934	593	651
- femmes	96	266	297	159	182
- total	340	1 188	1 231	752	833
Conjoints des exploitants	269	959	951	707	505
Autres membres de la famille	175	676	617	342	366
Main-d'œuvre non familiale	150	426	376	134	230
Total	934	3 249	3 175	1.935	1.934
Total général	2 013	8 127	6 511	4 702	4 470
Temps plein/total (%)	53,6	60,0	51,2	58,8	56,7
Exploitants/total (%)	52,1	53,5	55,1	58,8	57,0

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne (2003 à 2008)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Main-d'œuvre totale						
Belgique	100 151	98 471	95 009	92 405	90 445	86 456
Région wallonne	29 652	28 874	28 007	27 365	26 470	25 839
dont :						
Exploitants						
Belgique	51 549	49 721	47 957	46 172	44 209	42 270
Région wallonne	17 260	16 608	15 985	15 404	14 824	14 295
Main-d'œuvre à temps plein						
Belgique	51 987	51 288	49 467	48 173	46 500	45 598
Région wallonne	16 286	15 962	15 561	15 240	14 802	14 603
Main-d'œuvre à temps partiel						
Belgique	48 164	47 183	45 542	44 232	43 945	40 858
Région wallonne	13 366	12 912	12 446	12 125	11 668	11 236

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2008)

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	7.035	16,6	31.821	75,3	1.892	4,5	1.533	3,6	42.281	100,0
Région flamande	4.231	15,1	21.623	77,3	1.240	4,4	876	3,1	27.970	100,0
Région wallonne	2.802	19,6	10.189	71,3	652	4,6	657	4,6	14.300	100,0
Région sablo-limoneuse	168	19,0	619	69,9	51	5,8	47	5,3	885	100,0
Région limoneuse	885	18,0	3.509	71,3	272	5,5	256	5,2	4.922	100,0
Région herbagère (Fagne)	55	17,2	231	72,2	15	4,7	19	5,9	320	100,0
Famenne	239	22,6	729	68,9	49	4,6	41	3,9	1.058	100,0
Ardenne	462	20,8	1.598	71,8	95	4,3	71	3,2	2.226	100,0
Région jurassique	127	23,1	383	69,8	20	3,6	19	3,5	549	100,0
Région herb. liégeoise	307	19,9	1.110	72,0	44	2,9	81	5,3	1.542	100,0
Campine hennuyère	5	17,2	24	82,8	-	-	-	-	29	100,0
Condroz	367	18,7	1.398	71,4	85	4,3	108	5,5	1.958	100,0
Haute Ardenne	187	23,1	588	72,8	20	2,5	13	1,6	808	100,0
Brabant wallon	170	16,2	751	71,7	71	6,8	56	5,3	1.048	100,0
Hainaut	816	18,8	3.089	71,0	207	4,8	236	5,4	4.348	100,0
Liège	727	20,2	2.559	71,2	140	3,9	166	4,6	3.592	100,0
Luxembourg	574	20,8	1.987	71,9	117	4,2	86	3,1	2.764	100,0
Namur	515	20,2	1.803	70,8	117	4,6	113	4,4	2.548	100,0

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (mai 2008)

		Belgique	Région flamande	Région wallonne
Oui	Nombre	3.439	2.012	1.427
	%	15,59	13,61	19,64
	Superf. (ha)	144.766	58.254	86.512
	Sup. moy. (ha)	42,10	28,95	60,63
Non	Nombre	12.317	8.827	3.485
	%	55,85	59,72	47,96
	Superf. (ha)	180.119	91.164	88.883
	Sup. moy. (ha)	14,62	10,33	25,50
Ne sait pas	Nombre	6.297	3.942	2.354
	%	28,55	26,67	32,40
	Superf. (ha)	170.043	73.918	96.104
	Sup. moy. (ha)	27,00	18,75	40,83
> 50 ans	Nombre	22.053	14.781	7.266
	% / total des exploitants	52,16	52,85	50,81
	Superf. (ha)	494.928	223.337	271.499
	Sup. moy. (ha)	22,44	15,11	37,37

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2007 et mai 2008, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	854	27.410	32,10
Région flamande	530	11.781	22,23
Région wallonne	324	15.629	48,24
Région sablo-limoneuse	20	906	45,32
Région limoneuse	109	6.315	57,94
Région herbagère (Fagne)	6	117	19,50
Famenne	26	1.165	44,80
Ardenne	42	1.795	42,73
Région jurassique	9	494	54,88
Région herbagère liégeoise	33	973	29,47
Campine hennuyère	3	112	37,24
Condroz	59	3.067	51,98
Haute Ardenne	17	686	40,35
Brabant wallon	16	753	47,03
Hainaut	112	5.730	51,16
Liège	80	3.607	45,09
Luxembourg	48	2.181	45,43
Namur	68	3.359	49,39

Source : DGSIE (INS) – Enquêtes agricoles

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Région wallonne (2000 à 2008)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30
2003	18 342	318	647	0,33
2004	17 712	343	630	0,35
2005	17 109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2007 et mai 2008 pour la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces wallonnes

Belgique	0,32
Région flamande	0,29
Région wallonne	0,39
Région sablo-limoneuse	0,40
Région limoneuse	0,44
Région herbagère (Fagne)	0,50
Famenne	0,35
Ardenne	0,32
Région jurassique	0,35
Région herbagère liégeoise	0,31
Campine hennuyère	0,50
Condroz	0,48
Haute Ardenne	0,31
Brabant wallon	0,25
Hainaut	0,51
Liège	0,34
Luxembourg	0,30
Namur	0,43

Source : DGSIE (INS) – Enquêtes agricoles

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2007 et 2008 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Région wallonne

	SAU (ha)		
	2007	2008	Région wallonne
Région flamande	622.133	623.699	
Région wallonne	747.840	749.852	100,0
Région sablo-limoneuse	45.057	45.386	6,1
Région limoneuse	270.270	271.923	36,3
Région herbagère liégeoise	55.055	54.980	7,3
Campine hennuyère	1.327	1.303	0,2
Condroz	130.667	130.812	17,4
Haute Ardenne	27.037	27.292	3,6
Région herbagère (Fagne)	14.526	14.755	2,0
Famenne	62.750	62.594	8,3
Ardenne	109.192	108.669	14,5
Région jurassique	31.958	32.139	4,3
Brabant wallon	64.452	65.254	8,7
Hainaut	218.240	219.004	29,2
Liège	159.363	159.960	21,3
Luxembourg	145.633	145.311	19,4
Namur	160.152	160.324	21,4

Source : DGSIE (INS) – Enquêtes agricoles

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008).

	Faire-valoir		SAU
	Direct	Indirect	
Région wallonne	231.833,84	518.018,56	749.852,40
%	30,9%	69,1	100,0%
Région flamande	213.042,19	410.656,35	623.698,54
%	34,2%	65,8	100,0%
Sablo-limoneuse	13.464,13	31.592,85	45.056,98
%	29,9%	70,1	100,0%
Limoneuse	74.760,01	195.510,39	270.270,40
%	27,7%	72,3	100,0%
Herbagère liégeoise	16.034,88	39.020,17	55.055,05
%	29,1%	70,9	100,0%
Campine hennuyère	384,83	917,82	1.302,65
%	29,5%	70,5	100,0%
Condroz	40.623,22	90.189,01	130.812,23
%	31,1%	68,9	100,0%
Hte Ardenne	8.847,85	18.444,34	27.292,19
%	32,4%	67,6	100,0%
Fagne	5.430,56	9.324,49	14.755,05
%	36,8%	63,2	100,0%
Famenne	19.013,73	43.580,06	62.593,79
%	30,4%	69,6	100,0%
Ardenne	40.771,49	67.897,58	108.669,07
%	37,5%	62,5	100,0%
Jurassique	11.608,95	20.529,77	32.138,72
%	36,1%	63,9	100,0%
Brabant wallon	20.097,68	45.156,47	65.254,15
%	30,8%	69,2	100,0%
Hainaut	59.837,29	159.166,32	219.003,61
%	27,3%	72,7	100,0%
Liège	48.154,17	111.805,39	159.959,56
%	30,1%	69,9	100,0%
Luxembourg	52.435,57	92.875,07	145.310,64
%	36,1%	63,9	100,0%
Namur	51.309,13	109.015,31	160.324,44
%	32,0%	68,0	100,0%

Source : DGSIE (INS) – Enquête agricole

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2010 (incluse) en Région wallonne

	1980	1985	1990	1993	1996	1999	2002	2005	2008
Brabant wallon									
1. Région sablo-limoneuse	1,62	2,14	2,14	2,31	2,31	2,31	2,49	2,54	2,95
2. Région limoneuse	1,50	2,14	2,14	2,40	2,40	2,40	2,59	2,64	3,05
Namur									
1. Région limoneuse	1,78	2,40	2,55	2,63	2,71	2,85	3,00	3,09	3,50
2. Condroz	1,79	2,21	2,31	2,38	2,45	2,57	2,70	2,78	3,20
3. Région herbagère	1,71	1,84	2,00	2,06	2,12	2,23	2,35	2,42	2,78
4. Famenne	1,44	1,75	1,90	1,96	2,02	2,12	2,25	2,32	2,70
5. Ardenne	1,64	1,98	2,13	2,19	2,26	2,37	2,50	2,58	2,95
Luxembourg									
1. Ardenne	1,63	1,75	2,25	2,55	2,60	2,70	2,95	3,00	3,30
2. Famenne	1,53	1,65	2,20	2,40	2,45	2,50	2,75	2,80	3,10
3. Région herbagère	1,56	1,64	2,20	2,85	2,85	2,90	3,15	3,20	3,50
4. Région jurassique	1,34	1,72	1,96	2,45	2,45	2,55	2,70	2,75	3,15
Liège									
1. Région limoneuse	1,80	2,30	2,37	2,58	2,62	2,68	2,87	2,96	3,48
2. Région herbagère	1,75	1,94	2,30	2,60	2,66	2,69	2,84	2,93	3,37
3. Condroz	1,80	2,18	2,35	2,50	2,54	2,57	2,75	2,83	3,33
4. Haute-Ardenne	1,75	1,88	2,30	2,65	2,76	2,79	2,89	2,97	3,42
5. Famenne	1,75	1,94	2,30	2,37	2,47	2,50	2,68	2,76	3,17
Hainaut									
1. Région sablo limoneuse	1,63	2,20	2,30	2,40	2,48	2,58	2,60	2,71	3,08
2. Région limoneuse	1,85	2,50	2,50	2,60	2,68	2,79	2,85	2,96	3,35
3. Campine hennuyère	1,62	2,19	2,20	2,30	2,37	2,44	2,50	2,60	2,89
4. Condroz	1,73	2,20	2,25	2,35	2,42	2,49	2,00	2,68	3,03
5. Région herbagère	1,66	2,00	2,05	2,15	2,22	2,31	2,37	2,46	2,72
6. Famenne	1,62	1,95	2,00	2,10	2,17	2,24	2,35	2,44	2,70
7. Ardenne	1,74	2,50	2,10	2,20	2,27	2,34	2,45	2,55	2,82

Source : DGARNE, Commissions provinciales des fermages

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2007)

Prairies permanentes

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2006	2008
Anvers	85,82	106,4	135,00	155,83	195,00	189,00	194,00
Brab Flamand	102,26	129,65	157,16	143,23	166,00	175,00	189,00
Brab Wallon	102,26	129,65	157,16	173,35	204,00	189,00	228,00
Hainaut	125,13	173,5	173,38	191,50	197,00	205,00	227,00
Liège	123,7	150	163,61	177,49	189,00	197,00	221,00
Limbourg	90,65	141,79	134,16	167,30	183,00	193,00	183,00
Luxembourg	81,19	97,69	98,41	108,73	129,00	129,00	130,00
Namur	90,88	112,62	118,94	130,17	142,00	151,00	156,00
Flandre Orientale	112,25	141,79	174,72	201,39	226,00	234,00	235,00
Flandre Occidentale	134,93	179,6	209,22	241,87	265,00	276,00	305,00
Royaume	103,87	142,54	157,59	175,26	193,00	199,00	214,00

Terres labourées

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2006	2008
Anvers	95,19	119,04	151,96	229,45	249,00	208,00	209,00
Brab Flamand	106,64	137,88	164,33	167,72	188,00	185,00	204,00
Brab Wallon	106,64	137,88	164,33	194,45	226,00	195,00	228,00
Hainaut	125,07	177,05	183,84	195,71	201,00	206,00	231,00
Liège	123,01	156,17	169,06	182,35	195,00	206,00	227,00
Limbourg	88,67	151,22	163,91	181,56	217,00	214,00	224,00
Luxembourg	75,73	93,6	96,13	115,12	134,00	133,00	133,00
Namur	87,75	113,58	118,00	132,57	150,00	154,00	161,00
Flandre Orientale	115,07	148,09	183,12	211,68	257,00	258,00	253,00
Flandre Occidentale	137,46	189,89	209,99	253,45	271,00	278,00	309,00
Royaume	109,37	147,25	164,25	188,25	208,00	207,00	223,00

Prairies permanentes

Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2006	2008
Dunes-Polders	112,97	181,95	214,87	235,33	266,00	270,00	292,00
Région sablonneuse	104,64	136,71	167,90	194,87	226,00	235,00	242,00
Campine	83,69	112,69	121,57	155,80	186,00	187,00	167,00
Région sablo-limoneuse	113,68	148,39	177,78	199,48	213,00	220,00	244,00
Région limoneuse	128,91	177,34	183,52	198,86	213,00	217,00	240,00
Région herbagère (Liège)	132,17	164,33	158,35	171,96	186,00	196,00	221,00
Condroz	99,73	130,39	127,07	143,85	154,00	164,00	177,00
Haute Ardenne		129,72	154,31	142,49	148,00	191,00	168,00
Région Herbagère (Fagne)			120,20	122,73	130,00	145,00	137,00
Famenne	79,32	90,18	89,91	93,95	111,00	111,00	118,00
Ardenne	78,91	98,04	100,20	110,98	133,00	135,00	131,00
Région jurassique	72,83	88,89	91,87	106,07	109,00	111,00	128,00

Annexe I.12 (suite)

Terres labourées

Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2006	2008
Dunes-Polders	136,34	189,29	219,21	246,26	264,00	276,00	313,00
Région sablonneuse	108,45	144,03	169,51	202,65	252,00	243,00	248,00
Campine	91,08	117,75	150,52	211,65	228,00	204,00	199,00
Région sablo-limoneuse	117,51	159,07	188,32	216,06	227,00	237,00	255,00
Région limoneuse	128,95	180,32	190,70	209,49	230,00	225,00	247,00
Région herbagère (Liège)	124,91	158,89	155,80	177,05	197,00	205,00	234,00
Condroz	99,85	132,11	132,55	150,25	164,00	172,00	181,00
Haute Ardenne			163,76	146,16	145,00	191,00	166,00
Région Herbagère (Fagne)		113,61	120,20	126,87	129,00	141,00	137,00
Famenne	74,99	93,11	89,14	95,69	111,00	112,00	124,00
Ardenne	71,99	91,03	96,88	115,67	136,00	138,00	134,00
Région jurassique	72,51	88,52	92,19	112,05	122,00	118,00	130,00

Source : DGSIE (INS) – Statistiques agricoles trimestrielles

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

	1990	%	1995	%	2000	%	2008	%
Belgique	3 248 780	100	3 286 181	101,2	3 041 565	93,6	2.605.532	80,2
Région flamande	1 715 772	100	1 731 113	100,9	1 558 075	90,8	1.295.449	75,5
Région wallonne	1 532 494	100	1 554 525	101,4	1 483 060	96,8	1.309.837	85,5
Région sablo-limoneuse	75 735	100	74 090	97,8	65 312	86,2	55.904	73,8
Région limoneuse	423 461	100	433 189	102,3	395 110	93,3	339.305	80,1
Région herbagère (Fagne)	37 026	100	37 984	102,6	36 929	99,7	33.611	90,8
Famenne	141 647	100	146 942	103,7	147 149	103,9	133.046	93,9
Ardenne	314 605	100	330 360	105,0	332 087	105,6	298.036	94,7
Région jurassique	68 717	100	72 222	105,1	74 837	108,9	66.571	96,9
Région herbagère liégeoise	160 067	100	150 998	94,3	138 171	86,3	122.980	76,8
Campine hennuyère	2 815	100	2 534	90,0	2 310	82,1	1.978	70,3
Condroz	229 582	100	235 198	102,4	226 530	98,7	201.159	87,6
Haute Ardenne	78 839	100	71 008	90,1	64 625	82,0	57.247	72,6
Brabant wallon	79 284	100	79 188	99,9	68 625	86,6	57.995	73,1
Hainaut	420 527	100	425 110	101,1	391 319	93,1	336.205	79,9
Liège	352 865	100	338 831	96,0	312 563	88,6	276.016	78,2
Luxembourg	391 463	100	409 258	104,5	414 466	105,9	374.266	95,6
Namur	288 355	100	302 138	104,8	296 087	102,7	265.355	92,0

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

	1990	%	1995	%	2000	%	2008	%
Belgique	6 700 422	100	7 268 491	108,5	7 368 539	110,0	6.262.465	93,5
Région flamande	6 395 797	100	6 990 977	109,3	7 051 094	110,2	5.884.555	92,0
Région wallonne	304 611	100	277 514	91,1	317 433	104,2	377.907	124,1
Région sablo-limoneuse	29 106	100	24 547	84,3	23 832	81,9	24.482	84,1
Région limoneuse	160 240	100	154 294	96,3	164 768	102,8	165.143	103,1
Région herbagère (Fagne)	2 248	100	874	38,9	4 042	179,8	4.089	181,9
Famenne	4 553	100	6 465	142,0	14 105	309,8	36.209	795,3
Ardenne	12 347	100	9 007	72,9	9 347	75,7	21.605	175,0
Région jurassique	2 015	100	1 376	68,3	1 136	56,4	3.280	162,8
Région herbagère liégeoise	69 209	100	60 732	87,8	64 968	93,9	59.707	86,3
Campine hennuyère	180	100	37	20,6	32	17,8	13	7,2
Condroz	19 074	100	16 260	85,2	29 012	152,1	57.906	303,6
Haute Ardenne	5 639	100	3 922	69,6	6 191	109,8	5.473	97,1
Brabant wallon	32 537	100	26 226	80,6	28 329	87,1	32.145	98,8
Hainaut	114 250	100	115 770	101,3	133 120	116,5	142.706	124,9
Liège	118 006	100	99 349	84,2	108 172	91,7	101.318	85,9
Luxembourg	14 027	100	13 005	92,7	17 197	122,6	36.613	261,0
Namur	25 791	100	23 164	89,8	30 615	118,7	65.125	252,5

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

	1990	%	1995	%	2000	%	2008	%
Belgique	27 166 776	100	33 467 657	123,2	40 636 926	149,6	32.493.135	119,6
Région flamande	25 998 165	100	31 860 249	122,5	36 663 318	141,0	27.193.472	104,6
Région wallonne	1 168 084	100	1 607 346	137,6	3 973 281	340,2	5.298.982	453,6
Région sablo-limoneuse	152 997	100	178 055	116,4	353 112	230,8	346.871	226,7
Région limoneuse	555 690	100	693 647	124,8	1 549 472	278,8	1.915.445	344,7
Région herbagère (Fagne)	5 688	100	34 091	599,3	89 687	1576,8	98.928	1739,2
Famenne	25 214	100	65 682	260,5	236 359	937,4	595.394	2361,4
Ardenne	100 547	100	166 314	165,4	442 600	440,2	595.394	592,2
Région jurassique	22 740	100	18 463	81,2	14 708	64,7	38.689	170,1
Région herbagère liégeoise	127 576	100	145 274	113,9	350 090	274,4	427.088	334,8
Campine hennuyère	673	100	315	46,8	284	42,2	137	20,4
Condroz	138 246	100	271 024	196,0	878 044	635,1	1.318.147	953,5
Haute Ardenne	38 713	100	34 481	89,1	58 925	152,2	60.879	157,3
Brabant wallon	127 723	100	189 012	148,0	445 197	348,6	382.612	299,6
Hainaut	567 085	100	679 252	119,8	1 437 505	253,5	1.760.445	310,4
Liège	218 760	100	257 411	117,7	953 253	435,8	1.299.966	594,2
Luxembourg	124 364	100	226 646	182,2	500 121	402,1	751.235	604,1
Namur	130 152	100	255 025	195,9	637 205	489,6	1.104.724	848,8

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	132.405	30.866	34.924
Région flamande	83.268	20.099	21.405
Région wallonne	49.112	10.744	13.487
Région sablo-limoneuse	1.778	134	1.600
Région limoneuse	12.021	2.366	3.871
Région herbagère (Fagne)	725	3.187	164
Famenne	4.861	1.239	1.362
Ardenne	8.022	475	1.763
Région jurassique	5.465	57	513
Région herbagère liégeoise	6.307	1.019	1.387
Campine hennuyère	178	7	63
Condroz	9.262	1.368	2.240
Haute Ardenne	493	892	524
Brabant wallon	2.627	297	1.620
Hainaut	8.468	2.346	3.619
Liège	13.135	2.415	3.171
Luxembourg	12.964	659	2.342
Namur	11.918	5.027	2.735

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

	1990	%	2000	%	2005	%	2008	%
Belgique	87 180	100	61 926	71	51 540	59	46 187	53
Région flamande	57 934	100	41 047	71	34 431	59	30 666	53
Région wallonne	29 178	100	20 843	71	17 109	59	15 500	53
Région sablo-limoneuse	1 685	100	1 269	75	1 073	64	984	58
Région limoneuse	9 462	100	6 966	74	5 920	63	5.489	58
Région herbagère (Fagne)	648	100	468	72	361	56	334	52
Famenne	2 119	100	1 554	73	1 239	58	1 102	52
Ardenne	4 592	100	3 179	69	2 556	56	2 316	50
Région jurassique	1 129	100	805	71	638	57	575	51
Région herbagère liégeoise	3 412	100	2 313	68	1858	54	1 617	47
Campine hennuyère	60	100	45	75	42	70	35	58
Condroz	3 882	100	2 880	74	2 469	64	2 224	57
Haute Ardenne	2 189	100	1 364	62	953	44	824	38
Brabant wallon	2 011	100	1 532	76	1 291	64	1 187	59
Hainaut	8 521	100	6 167	72	5 179	61	4 752	56
Liège	7 936	100	5 466	69	4 390	55	3 915	49
Luxembourg	5 733	100	3 981	69	3 173	55	2 873	50
Namur	4 977	100	3 697	74	3 076	62	2 773	56

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2008)

	1990	%	2000	%	2005	%	2008	%
Belgique	15,57	100	22,51	145	26,88	173	29,75	191
Région flamande	10,42	100	15,52	149	18,30	176	20,34	195
Région wallonne	25,80	100	36,31	141	44,21	171	48,38	188
Région sablo-limoneuse	26,64	100	37,56	141	42,35	159	46,12	173
Région limoneuse	28,70	100	39,05	136	45,58	159	49,54	173
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	32,62	140	40,34	174	44,18	190
Famenne	29,60	100	40,65	137	51,71	175	56,80	192
Ardenne	22,92	100	34,24	149	43,11	188	46,92	205
Région jurassique	27,19	100	40,77	150	51,31	189	55,89	206
Région herbagère liégeoise	16,96	100	23,88	141	29,79	176	34,00	200
Campine hennuyère	22,70	100	28,02	123	31,43	138	37,23	164
Condroz	34,66	100	46,69	135	54,81	158	58,82	170
Haute Ardenne	13,17	100	19,07	145	28,04	213	33,12	251
Brabant wallon	32,12	100	43,64	136	49,15	153	54,97	171
Hainaut	25,98	100	36,04	139	42,60	164	46,09	177
Liège	20,59	100	29,00	141	36,26	176	40,86	198
Luxembourg	24,38	100	36,54	150	46,47	191	50,58	207
Namur	32,88	100	44,27	135	53,59	163	57,82	176

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique (mai 2008)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	<i>Exploitations spécialisées en :</i>		
1	cultures agricoles	3 346	21,6
2	cultures horticoles	221	1,4
3	cultures permanentes	173	1,1
41	production de lait	2 171	14,0
42	production de viande bovine	3 879	25,1
43	production bovine mixte	1 743	11,3
44	production d'autres herbivores	1 257	8,1
5	production de granivores	206	1,3
	<i>Exploitations mixtes de :</i>		
6	polyculture	58	0,4
7	polyélevage	203	1,3
81	cultures et bovins	2 092	13,5
82	cultures et porcs	129	0,8
9	Exploitations non classées	22	0,1
	Total	15 500	100,0

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de la Région wallonne selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2008)

	1	41	42	43	44	81
	Cultures agricoles	Production de lait	Production de viande bovine	Production bovine mixte	Production d'autres herbivores	Cultures et bovins
Région sablo-limoneuse	377	60	76	108	71	208
Région limoneuse	2 198	250	452	557	269	1 344
Région herbagère (Fagne)	10	54	116	97	34	13
Famenne	75	130	447	205	113	71
Ardenne	43	235	1 418	287	220	45
Région jurassique	27	79	301	63	50	32
Région herbagère liégeoise	43	716	400	84	197	20
Condroz	563	190	435	304	211	349
Haute Ardenne	3	452	233	32	85	4

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon la classe de superficie (mai 2008)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	15500	100			749852	100		
0 - 10 ha	3304	21,32	3304	21,32	13730	1,83	13730	1,83
10 - 20 ha	1798	11,60	5102	32,92	26518	3,54	40248	5,37
20 - 30 ha	1509	9,74	6611	42,65	37623	5,02	77871	10,38
30 - 50 ha	2894	18,67	9505	61,32	114725	15,30	192596	25,68
50 - 100 ha	4276	27,59	13781	88,91	302702	40,37	495298	66,05
100 - 200 ha	1525	9,84	15306	98,75	197964	26,40	693262	92,45
> 200 ha	194	1,25	15500	100,00	56590	7,55	749852	100,00

Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	2.605.532	27.416	95,0
Région flamande	1.295.449	16.120	80,4
Région wallonne	1.309.837	11.289	116,0
Région sablo-limoneuse	55.904	556	100,5
Région limoneuse	339305	3.394	100,0
Région herbagère (Fagne)	33.611	299	112,4
Famenne	133.046	925	143,8
Ardenne	298.036	2.076	143,6
Région jurassique	66.571	491	135,6
Région herbagère liégeoise	122980	1292	95,2
Campine hennuyère	1.978	20	98,9
Condroz	201.159	1.477	136,2
Haute Ardenne	57.247	759	75,4
Brabant wallon	57.995	561	103,4
Hainaut	336.205	3.329	101,0
Liège	276.016	2.849	96,9
Luxembourg	374.266	2.540	147,3
Namur	265.355	2.010	132,0

Source : DGSIE (INS) – Enquête agricole

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	517.190	12.699	40,7
Région flamande	289.738	7.352	39,4
Région wallonne	227.385	5.343	42,6
Région sablo-limoneuse	10.571	286	37,0
Région limoneuse	59591	1726	34,5
Région herbagère (Fagne)	7.187	160	44,9
Famenne	17.954	387	46,4
Ardenne	22.543	597	37,8
Région jurassique	7.639	154	49,6
Région herbagère liégeoise	48757	838	58,2
Campine hennuyère	578	16	36,1
Condroz	29.015	687	42,2
Haute Ardenne	23.550	492	47,9
Brabant wallon	8.455	238	35,5
Hainaut	71.520	1.927	37,1
Liège	82.013	1.575	52,1
Luxembourg	31.573	770	41,0
Namur	33.824	833	40,6

Source : DGSIE (INS) – Enquête agricole

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	534.406	18.985	28,1
Région flamande	205.169	10.290	19,9
Région wallonne	329.196	8.692	37,9
Région sablo-limoneuse	12.206	442	27,6
Région limoneuse	78492	2665	29,5
Région herbagère (Fagne)	6.450	228	28,3
Famenne	38.361	797	48,1
Ardenne	99.734	1.884	52,9
Région jurassique	20.569	437	47,1
Région herbagère liégeoise	14.828	672	22,1
Campine hennuyère	307	13	23,6
Condroz	53.645	1.185	45,3
Haute Ardenne	4.604	369	12,5
Brabant wallon	15.019	464	32,4
Hainaut	69.901	2.547	27,4
Liège	47.202	1.692	27,9
Luxembourg	123.845	2.310	53,6
Namur	73.229	1.679	43,6

Source : DGSIE (INS) – Enquête agricole

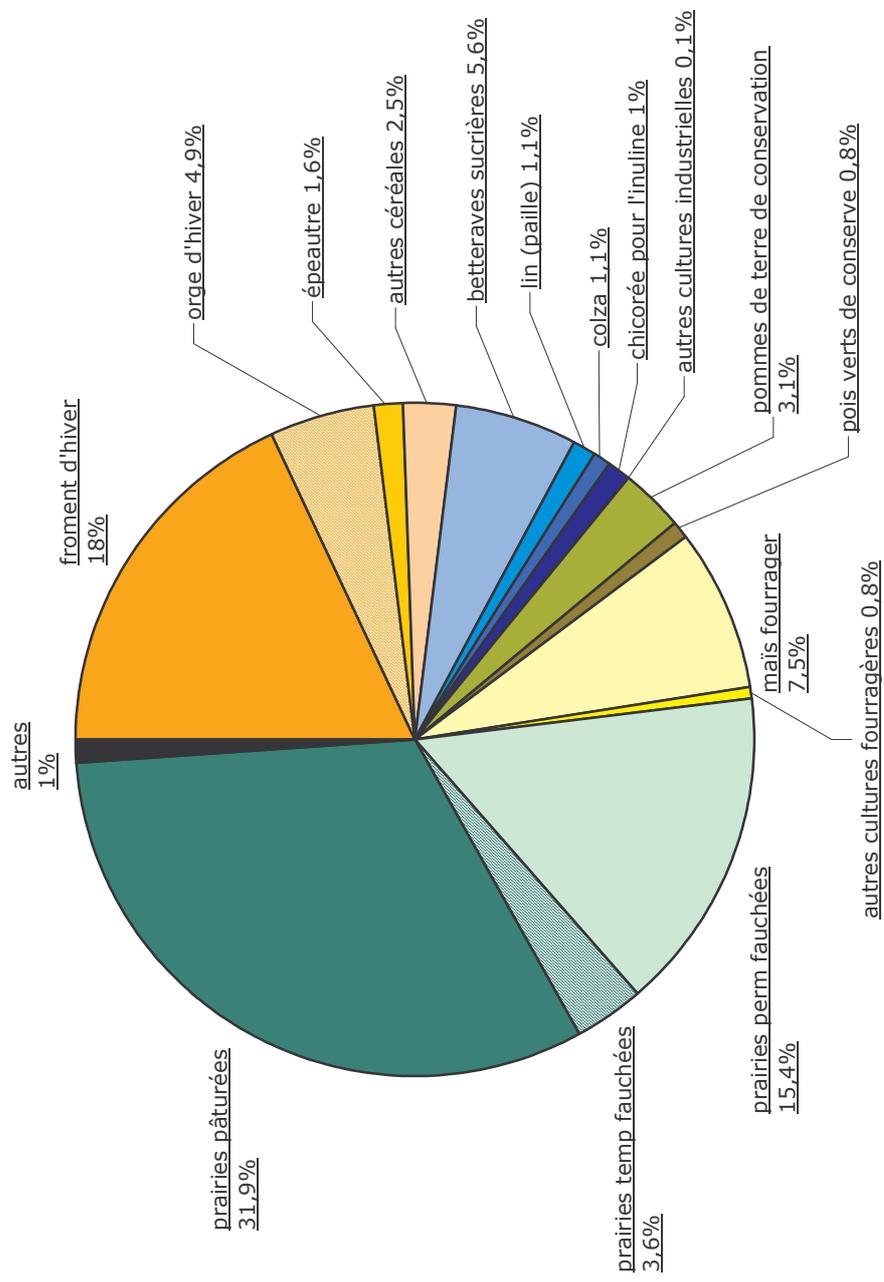
Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2008)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	6.262.465	6.553	956
Région flamande	5.884.555	5.710	1031
Région wallonne	377.907	841	449
Région sablo-limoneuse	24.482	67	365
Région limoneuse	165.143	304	543
Région herbagère (Fagne)	4.089	10	409
Famenne	36.209	56	647
Ardenne	21.605	101	214
Région jurassique	3.280	26	126
Région herbagère liégeoise	59.707	136	439
Campine hennuyère			
Condroz	57.906	117	495
Haute Ardenne	5.473	22	249
Brabant wallon	32.145	65	495
Hainaut	142.706	263	543
Liège	101.318	261	388
Luxembourg	36.613	125	293
Namur	65.125	127	513

Source : DGSIE (INS) – Enquête agricole

Annexe II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2008)



Source : DGSIE (INS) – Enquête agricole

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2008			2007
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
1. Céréales pour le grain					
Froment d'hiver	grain	135 182	87,5	1 182 965	1 007 603
	paille		41,3	558 286	438 657
Froment de printemps	grain	1 632	71,7	11 695	5 810
	paille		28,7	4 685	2 678
Epeautre	grain	12 322	73,6	90 630	65 526
	paille		42,8	52 703	39 300
Seigle (<i>y c. méteil</i>)	grain	199	45,3	902	926
	paille		41,7	829	720
Orge de brasserie	grain	1 852	66,9	12 394	11 664
	paille		30,1	5 572	4 906
Orge d'hiver	grain	36 750	81,2	298 409	252 674
	paille		35,5	130 338	105 190
Orge de printemps	grain	2 525	55,8	14 101	11 414
	paille		30,6	7 733	5 530
Avoine (<i>y c. mélanges de céréales d'été</i>)	grain	4 320	58,7	25 364	20 147
	paille		31,9	13 782	11 146
Triticale	grain	2 060	63,8	13 144	8 850
	paille		42,0	8 651	5 851
Maïs grain récolté à l'état humide (CCM)	grain	2 417	121,0	29 248	29 004
Maïs grain récolté à l'état sec	grain	2 952	122,0	36 025	13 997
Autres céréales	grain	478	26,7	1 277	2 956
2. Cultures industrielles					
Plants de pommes de terre	tubercules	1 256	266,5	33 471	28 308
Pommes de terre hâtives	tubercules	1 303	362,9	47 286	40 620
Pommes de terre de conservation - Bintje	tubercules	16 469	476,0	783 993	812 268
Pommes de terre de conservation - autres variétés	tubercules	6 898	474,9	327 561	328 300
Betteraves sucrières	racines	42 077	752,2	3 165 192	3 608 377
Chicorée pour l'inuline	racines	7 193	468,4	336 906	311 415
Chicorée (café)	racines	79	600,1	4 741	3 031
Lin	paille	8 336	54,3	45 293	54 036
	grain		3,8	3 158	6 701
Colza	grain	8 199	38,6	31 633	37 002
Navette	grain	-	-	-	8
Tabac	feuilles séchées	5	30,0	15	8
Houblon	cônes secs	10	17,0	17	21
Haricots verts de conserve	gousses fraîches	1 840	126,0	23 178	22 465
Pois verts de conserve	grain frais	6 109	70,7	43 180	38 832

Annexe II.2 (suite) : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2008			2007
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
3. Cultures fourragères					
Betteraves fourragères	racines	842	907,2	76 387	60 937
Maïs fourrage - plante entière	masse verte	56 429	479,8	2 707 452	2 515 960
Maïs - épi broyé (MKS)	épi	1 224	151,0	18 479	15 488
Pois protéagineux	grain	557	45,8	2 553	2 311
Haricots secs	grain	15	37,3	56	38
Féveroles et fèves	grain	262	48,0	1 258	1 455
4. Prairies					
Prairies temporaires fauchées (ensemble des coupes)	matière sèche	26 817	93,9	251 717	242 320
Prairies permanentes fauchées(ensemble des coupes)	matière sèche	115 107	59,7	687 201	791 894

Source : SPF-économie – DGSIE

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1^{er} mai, en 2006 et 2007 (têtes)

	2007	2008	Différence %
Bovins de moins d'1 an	344 172	329 713	-4.2
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	62 458	62 015	-0.7
- Femelles	194 821	195 586	+0,4
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	17 962	18 083	+0.7
- Génisses	147 205	147 859	+0.4
- Vaches laitières	229 313	227 385	-0.8
- Vaches allaitantes	334 521	329 196	-1.6
Total	1 330 452	1 309 837	-1.5

Source : DGSIE (INS) – Enquêtes agricoles

Annexe II.4: Prix du froment panifiable

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	18,47	12,66	11,10	11,06	11,07	9,60	14,20	8,98	9,36	13,43	22,58
Février	18,18	12,59	11,12	10,77	10,83	9,49	13,90	9,01	9,53	13,17	22,13
Mars	18,09	12,49	11,32	10,61	10,33	9,44	13,72	9,06	9,57	13,30	22,79
Avril	18,13	12,46	11,74	10,62	10,30	9,34	13,68	8,89	10,10	13,68	20,97
Mai	18,65	12,93	11,64	11,02	10,02	9,52	13,10	8,99	10,69	13,64	18,81
Juin	18,73	13,06	11,40	11,08	9,68	9,43	11,80	9,44			
Juillet	19,15		11,40	10,91	9,73						
Août	16,64	11,47	10,56	10,89	9,77	10,81			11,45		
Septembre	16,79	12,08	10,63	10,69	9,61	11,70	9,05	9,08	11,98	24,10	13,76
Octobre	17,04	12,60	10,72	10,66	9,56	11,98	9,00	9,16	13,25	21,50	11,78
Novembre	17,30	12,80	10,83	10,97	9,36	13,88	9,05	9,36	13,68	20,25	11,56
décembre	17,49	12,85	11,20	11,05	9,30	14,35	9,13	9,35	13,35	21,97	10,53
Moy/année	17,89	12,54	11,14	10,86	9,96	10,86	11,66	9,13	11,30	17,23	17,21

Jusque 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra

Source : CEA-DAEA

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	17,57	12,39	10,93	10,76	9,85	9,09	12,68	9,10	9,48	13,23	21,62
Février	17,26	12,27	10,94	10,43	9,72	9,00	12,50	9,35	9,41	12,85	19,90
Mars	17,03	12,15	11,05	10,21	9,20	8,94	11,30	9,59	9,28	12,36	19,94
Avril	17,03	12,12	11,44	10,11	9,04	8,93	10,60	9,40	9,41	12,76	17,98
Mai	17,29	12,80	11,40	10,18	8,77	9,14	10,50	9,43	9,60	12,96	16,81
Juin	16,61	12,73	11,13	10,04	8,74	9,15	9,90	9,70			
Juillet	15,54	11,24	10,41	9,67	8,56		9,10				
Août	15,67	11,16	9,74	9,77	8,26	9,18	8,58	9,08	9,70	19,99	14,50
Septembre	16,11	11,42	9,99	9,69	8,71	9,40	8,78	9,24	10,85	23,69	12,92
Octobre	16,33	11,61	10,22	9,51	9,03	11,02	8,98	9,28	11,83	22,30	10,79
Novembre	16,64	12,01	10,54	9,68	9,10	12,60	9,35	9,45	12,84	20,70	10,04
décembre	16,76	12,02	10,87	9,83	9,10	12,70	9,23	9,43	13,17	21,28	9,21
Moy/année	16,65	11,99	10,72	9,99	9,01	9,92	10,13	9,37	10,56	17,21	15,37

Source : CEA-DAEA

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	12,03	21,03	4,23	4,51	12,13	4,27	12,64	2,35	11,20	26,44	7,50
Février	11,66	21,24	3,52	5,42	12,19	3,34	12,65	2,50	13,29	29,65	7,04
Mars	15,84	21,92	2,70	5,06	9,97	2,76	13,25	3,14	14,30	28,46	6,44
Avril	21,07	20,22	2,56	6,20	10,04	3,45	15,03	3,50	13,92	28,30	7,45
Mai	12,67	19,26	2,24	8,05	8,98	4,34	16,48	3,10	13,48	22,71	9,13
Juin	23,90	36,86	23,67	60,56	22,25	9,45	17,67	5,00	11,41	9,81	9,43
Juillet	11,28	14,03	13,04	30,61	10,25	7,71	10,33	10,24	12,35	5,95	16,83
Août	7,37	10,63	7,30	9,91	2,24	11,83	4,04	11,59	19,38	6,30	9,65
Septembre	5,63	10,57	4,35	8,82	2,81	11,46	3,34	9,60	11,57	7,04	9,17
Octobre	7,54	10,18	3,47	9,20	3,99	13,35	2,62	9,25	12,64	8,18	9,85
Novembre	9,86	9,46	4,64	7,91	4,62	14,60	2,68	8,90	15,15	8,69	8,02
décembre	10,02	9,40	4,86	11,26	4,86	12,36	2,30	8,83	21,95	8,00	6,78
Moy/année	9,75	13,36	6,38	13,96	8,69	8,24	9,42	6,50	14,22	15,79	8,94

Source : CEA-DAEA

Annexe II.7 : Prix des taureaux assimilés

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	283,34	220,87	235,50	227,81	194,00	252,75	244,25	195,80	221,27	251,02	234,36
Février	285,70	221,86	231,78	215,87	196,00	248,50	226,75	195,38	223,56	247,98	233,50
Mars	285,70	213,19	231,78	214,65	198,90	245,75	225,50	196,62	230,68	244,91	233,50
Avril	285,40	210,71	232,40	213,44	198,60	246,13	221,30	196,63	240,03	243,33	233,50
Mai	288,80	209,72	233,27	214,06	205,00	259,50	209,88	201,84	245,76	237,56	236,40
Juin	288,18	208,85	241,08	218,47	211,75	263,00	219,60	212,46	253,17	232,51	237,67
Juillet	286,32	203,69	244,60	207,73	223,75	268,00	212,38	211,83	252,24	231,25	238,42
Août	282,60	201,04	248,64	199,55	235,00	272,63	210,58	218,71	256,19	236,35	247,13
Septembre	280,74	195,84	247,27	192,12	234,75	274,25	201,00	218,62	259,11	240,33	252,56
Octobre	274,42	192,12	239,22	183,44	236,50	268,20	196,54	216,84	256,29	237,94	252,64
Novembre	263,39	195,84	232,40	184,06	238,50	253,00	194,17	221,00	255,00	234,66	252,55
décembre	256,57	203,27	224,34	189,22	252,00	249,88	191,42	222,43	253,33	232,35	255,17
Moy/année	280,09	206,42	236,86	202,03	218,73	258,47	212,78	209,01	245,55	239,18	242,28

Source : CEA-DAEA

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier						205,57	187,29	160,02	199,77	210,09	196,02
Février						202,62	176,66	160,50	201,99	205,96	196,50
Mars						201,90	174,85	163,89	207,67	201,54	196,50
Avril						205,03	170,04	164,92	211,08	202,96	196,50
Mai						210,62	161,57	174,69	212,63	197,63	200,37
Juin						214,25	165,45	182,25	218,54	195,08	204,00
Juillet						214,25	161,75	184,00	215,05	192,39	204,00
Août						214,25	158,66	190,13	219,65	193,81	207,19
Septembre						214,25	153,92	191,38	219,71	197,00	210,92
Octobre						211,52	154,48	190,88	215,25	193,15	210,94
Novembre						199,77	153,28	191,58	213,42	187,75	210,08
décembre						191,90	155,58	197,51	212,75	190,29	214,00
Moy/année						207,16	164,46	179,31	212,29	197,31	203,92

Source : CEA-DAEA

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	285,82	220,63	214,43	168,07	139,00	185,94	191,57	190,48	208,23	233,11	209,04
Février	286,32	220,63	206,50	163,61	142,50	182,11	186,23	188,72	207,76	222,62	208,66
Mars	286,32	212,57	202,65	162,84	143,50	185,29	187,35	190,13	211,34	217,63	204,97
Avril	286,32	210,71	202,36	161,92	143,20	192,45	182,92	187,89	214,04	216,87	204,04
Mai	286,32	211,70	197,82	162,44	154,25	208,83	178,09	198,60	219,94	213,60	209,69
Juin	286,02	213,51	197,70	169,51	154,75	213,75	189,61	206,50	229,25	209,00	217,58
Juillet	285,08	211,95	200,79	160,39	152,00	215,56	193,78	206,50	231,06	207,95	217,63
Août	282,60	209,97	201,29	158,65	160,25	214,56	197,55	210,54	235,05	210,13	223,11
Septembre	281,68	200,79	203,89	148,12	164,00	217,38	196,88	211,77	237,25	214,67	228,46
Octobre	277,64	197,08	201,29	137,33	163,90	209,9	193,08	212,95	236,38	211,90	226,50
Novembre	268,67	194,60	188,40	133,24	166,50	198,59	187,23	210,92	230,92	207,08	225,79
décembre	264,63	192,12	173,10	133,44	181,83	195,24	185,69	210,25	231,74	206,02	228,15
Moy/année	281,46	208,03	199,18	154,96	155,47	201,63	189,17	202,10	224,41	214,21	216,97

Source : CEA-DAEA

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	212,94	193,11	176,62	136,34	101,00	166,25	125,25	143,38	175,22	183,36	169,45
Février	210,09	191,30	175,51	131,38	120,00	159,00	124,00	142,38	177,68	174,12	169,25
Mars	203,27	181,58	174,76	129,28	120,70	160,13	126,50	145,75	179,38	173,40	169,25
Avril	203,27	181,58	174,76	129,60	120,80	160,88	126,50	147,63	181,50	172,91	170,08
Mai	205,50	185,67	172,29	129,85	131,75	167,50	126,50	159,06	186,47	169,69	175,66
Juin	205,75	186,54	174,15	134,48	132,25	166,00	138,00	168,00	190,31	165,50	182,42
Juillet	202,65	183,02	176,00	125,43	131,25	162,63	137,50	167,06	190,25	165,30	181,75
Août	198,31	181,71	177,49	124,89	134,75	155,25	138,00	171,69	193,54	166,63	186,99
Septembre	197,40	179,10	177,86	112,17	136,37	145,25	140,81	173,13	196,67	172,58	193,63
Octobre	195,09	179,72	176,25	102,88	135,20	131,30	141,50	173,31	196,70	171,41	192,94
Novembre	188,40	180,34	166,41	97,92	136,62	126,50	139,75	169,92	188,83	162,36	192,00
Décembre	181,58	176,00	147,08	97,10	153,50	126,50	139,50	171,83	187,31	164,05	195,51
Moy/année	200,40	183,32	172,43	118,07	118,26	152,27	133,65	161,10	186,99	170,11	181,58

Source : CEA-DAEA

Annexe III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2008 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurassique	Région wallonne
Cultures agricoles	235	1478	3	384	16	2	6	35	15	7	2 181
Lait très spécialisé	18	86	2	91	598	386	25	61	101	39	1 407
Lait moyennement spécialisé	38	151	2	87	87	33	29	66	127	38	658
Bovins mixtes	100	504	6	280	64	17	89	194	260	59	1 573
Bovins à viande	28	196	0	218	117	23	36	246	874	203	1 941
Cultures et lait	53	411	1	57	3	0	2	6	1	1	535
Cultures et bovins non laitiers	94	748	2	232	4	1	6	52	13	25	1 177
Autres orientations agricoles	37	174	0	76	60	7	5	47	45	10	461
Total agriculture	603	3 748	16	1 425	949	469	198	707	1 436	382	9 933
Orientations horticoles	21	114	1	40	39	3	1	7	9	7	242
Total Région wallonne	624	3 862	17	1 465	988	472	199	714	1 445	389	10 175

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

Annexe III.2 : Données structurelles par orientation technico-économique en Région wallonne (résultats observés en mai 2008)

	Cultures agricoles	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Région wallonne
OIE	1+ 602 à 605	411	412	43	42	811+ 812	813+ 814	
Dimension économique (UDW)	20,08	19,64	22,61	24,34	15,31	27,37	21,70	20,85
Unités de travail (nombre)	1,21	1,50	1,55	1,60	1,30	1,74	1,45	1,45
Superficie (hectares)	74,95	51,91	63,71	68,54	61,65	75,12	70,50	64,28
Vaches laitières (nombre)	0,81	61,54	51,77	38,82	0,33	40,43	7,77	21,66
Vaches allaitantes (nombre)	6,50	2,74	21,66	43,10	70,39	13,72	39,12	29,24
Autres bovins (nombre)	12,33	54,08	83,97	111,61	112,02	58,70	75,06	67,64
Porcs et truies (nombre)	5,55	6,15	10,11	4,16	0,78	3,50	2,81	29,04
Poules et poulets (nombre)	355,12	147,19	305,73	280,40	81,94	145,51	176,13	427,37

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2006, 2007 et 2008 (€)

	2006	2007	2008	Moyenne 2006-2008
Cultures agricoles	588	708	365	554
Lait très spécialisé	624	871	665	720
Lait moyennement spécialisé	529	593	389	504
Bovins mixtes	488	638	373	500
Bovins à viande	427	321	134	294
Cultures et lait	603	906	418	642
Cultures et bovins non laitiers	639	633	320	531

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2006, 2007 et 2008 (€)

	2006	2007	2008	Moyenne 2006-2008
Région sablo-limoneuse	577	671	354	534
Région limoneuse	596	697	364	552
Condroz	593	671	368	544
Région herbagère liégeoise	581	732	525	613
Haute Ardenne	622	816	604	681
Région herbagère (Fagne)	504	597	356	486
Famenne	514	561	310	462
Ardenne	474	455	240	390
Région jurassique	459	462	263	395
Région wallonne	563	644	360	522

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Région wallonne (2006, 2007 et 2008)

	2006		2007		2008	
	€	%	€	%	€	%
Produits						
Cultures commerciales	600	25,1	701	26,9	629	25,1
Bovins et cultures fourragères	1155	48,4	1282	49,2	1217	48,6
Porcs	83	3,5	72	2,8	71	2,8
Volailles	39	1,6	50	1,9	51	2,1
Autres produits*	510	21,4	499	19,2	537	21,4
Total	2387	100,0	2604	100,0	2505	100,0
Charges						
Travail familial**	895	32,7	886	31,0	865	28,6
Travail payé	12	0,4	12	0,4	12	0,4
Aliments achetés	288	10,5	338	11,8	388	12,8
Aliments de l'exploitation	73	2,7	86	3,0	80	2,6
Engrais achetés	111	4,1	116	4,1	141	4,7
Semences et plants	62	2,3	66	2,3	75	2,5
Produits de lutte	73	2,7	85	3,0	87	2,9
Travaux par tiers	119	4,4	126	4,4	151	5,0
Charges de matériel	354	13,0	369	12,9	403	13,3
Charges foncières	424	15,5	444	15,5	482	15,9
Autres charges	319	11,7	331	11,6	339	11,3
Total	2730	100,0	2859	100,0	3023	100,0

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2008

	Région wallonne	Cultures	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins viande	Bovins mixtes	Culture et lait	Cultures et bovins viande	Autres
Cultures commercables	629	1398	49	214	119	307	1051	1015	578
Bovins et cult four	1217	144	2534	1881	1031	1893	1328	991	1109
Porcs	71	7	0	2	7	14	0	0	1823
Volaille	51	10	92	98	0	0	0	52	675
Autres produits *	537	524	437	540	592	554	472	565	586
Total des produits	2505	2084	3113	2734	1750	2768	2851	2623	4771
Travail familial **	865	495	1109	1144	845	1075	899	806	1210
Travail payé	13	16	17	9	7	10	14	13	32
Travaux par tiers	151	182	143	112	94	146	215	183	161
Charges de matériel	403	398	467	459	294	409	472	414	527
Aliments achetés	388	72	528	506	305	514	320	353	1867
Aliments de l'exploitation	80	34	61	117	47	120	133	127	138
Engrais achetés	141	177	109	133	81	148	184	184	98
Semences et plants	75	133	27	47	24	58	120	109	69
Produits de lutte	87	172	17	39	20	56	146	142	81
Charges foncières	482	423	728	534	349	455	544	431	870
Autres charges	339	127	369	399	402	490	298	359	469
Total des charges	3023	2230	3574	3498	2467	3480	3346	3121	5522
Résultat net	-517	-146	-461	-763	-717	-712	-495	-498	-751
Revenu du travail familial	348	349	648	380	127	363	404	308	459
Revenu du travail total	360	366	665	389	134	373	418	321	491
RT/UT	17225	25590	25160	16256	6431	15161	19979	16202	17591
Produits par 1000€ de charges	829	935	871	782	709	795	852	840	864

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2008

	Sablo-lim.	Limoneuse	Herb. Liège	Condroz	H.A.	Fagne	Famenne	Ardenne	Jurassique
Cultures commercçables	897	973	141	749	80	300	318	182	207
Bovins et cult four	923	874	2086	1137	2264	1641	1492	1351	1405
Porcs	93	74	90	84	18	42	105	44	32
Volaille	52	41	111	52	65	40	64	31	50
Autres produits *	535	534	482	546	463	541	561	569	561
Total des produits	2500	2496	2911	2567	2890	2564	2539	2177	2255
Travail familial **	798	763	1073	816	1138	1022	967	936	953
Travail payé	13	14	15	13	15	10	11	9	10
Travaux par tiers	169	173	135	156	131	133	131	111	117
Charges de matériel	418	415	439	404	448	401	390	348	363
Aliments achetés	341	317	549	399	472	459	499	405	410
Aliments de l'exploitation	82	83	72	85	64	97	88	71	75
Engrais achetés	160	165	109	152	108	129	122	101	105
Semences et plants	98	104	35	85	28	51	50	35	38
Produits de lutte	120	129	28	102	19	50	51	31	35
Charges foncières	471	465	641	475	647	474	477	419	448
Autres charges	287	282	378	339	369	415	420	415	402
Total des charges	2958	2910	3473	3028	3439	3240	3207	2883	2955
Résultat net	-458	-414	-562	-461	-549	-676	-667	-706	-699
Revenu du travail familial	341	350	511	355	589	345	299	231	254
Revenu du travail total	354	364	525	368	604	356	310	240	263
RT/UT	17970	19190	20655	18705	22480	14967	13694	10790	11507
Produits par 1000€ de charges	845	858	838	848	840	791	792	755	763

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2006, 2007 et 2008 (€)

	2006	2007	2008	Moyenne 2006-2008
Cultures agricoles	35 183	42 514	25 590	34 429
Lait très spécialisé	21 986	32 732	25 159	26 626
Lait moyennement spécialisé	20 440	23 123	16 256	19 940
Bovins mixtes	20 612	26 138	15 161	20 637
Bovins à viande	19 814	15 141	6 431	13 795
Cultures et lait	25 827	39 942	19 979	28 583
Cultures et bovins non laitiers	30 787	29 441	16 202	25 477

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

	Premier pilier			Second pilier		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Cultures agricoles	58,5	53,4	124,8	6,6	5,9	12,5
Lait très spécialisé	49,7	35,6	58,2	13,9	11,2	6,1
Lait moyennement spécialisé	65,6	60,2	112,6	15,6	12,1	9,1
Bovins mixtes	87,3	68,7	135,0	9,9	8,1	6,3
Bovins à viande	104,9	136,9	411,8	23,4	31,3	40,2
Cultures et lait	64,5	45,2	108,4	3,1	2,5	5,0
Cultures et bovins non laitiers	68,6	69,2	159,7	6,9	6,3	9,2
Région wallonne	69,5	62,2	133,7	10,7	10,3	11,1

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de la Région wallonne, en 2006, 2007 et 2008 (€)

	2006	2007	2008	Moyenne 2006-2008
Région sablo-limoneuse	26 917	31 448	17 969	25 445
Région limoneuse	28 427	33 445	19 190	27 021
Condroz	27 836	31 768	18 705	26 103
Région herbagère liégeoise	21 192	28 183	20 655	23 343
Haute Ardenne	21 416	29 892	22 480	24 596
Région herbagère (Fagne)	20 947	24 555	14 967	20 156
Famenne	21 770	23 982	13 694	19 815
Ardenne	20 560	20 040	10 790	17 130
Région jurassique	19 666	19 900	11 507	17 024
Région wallonne	25 027	29 037	17 225	23 763

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.10 : Evolution du revenu agricole du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2006, 2007 et 2008 (€)

	2006	2007	2008	Moyenne triennale
Cultures agricoles	42 291	50 007	32 988	41 762
Lait très spécialisé	29 271	40 585	33 431	34 429
Lait moyennement spécialisé	27 615	31 239	24 383	27 746
Bovins mixtes	29 313	36 073	24 499	29 962
Bovins à viande	30 123	25 480	16 699	24 101
Cultures et lait	30 627	45 541	26 768	34 312
Cultures et bovins non laitiers	38 996	37 928	25 533	34 152
Région wallonne	32 844	37 409	25 885	32 046

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.11 : Evolution du revenu agricole du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2006, 2007 et 2008 (€)

	2006	2007	2008	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	34009	39002	25 929	32 980
Région limoneuse	35660	41238	27 392	34 763
Condroz	36033	40644	27 911	34 863
Région herbagère liégeoise	28452	36112	28 906	31 157
Haute Ardenne	28371	37512	30 214	32 032
Région herbagère (Fagne)	29050	33434	23 671	28 718
Famenne	30436	33275	23 088	28 933
Ardenne	29801	29729	20 360	26 630
Région jurassique	28447	29117	20 656	26 073
Région wallonne	32844	37409	25 885	32 046

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2006 à 2008

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2006	2007	2008	moyenne 2006-2008
<0	6,48	7,94	26,18	13,53
0-5000	7,34	4,67	9,73	7,25
5000-10000	6,70	6,78	12,72	8,73
10000-15000	12,74	5,61	7,23	8,53
15000-20000	10,37	11,21	12,72	11,43
20000-25000	10,15	8,88	7,48	8,84
25000-30000	10,15	10,28	5,49	8,64
30000-35000	7,78	4,21	3,74	5,24
35000-40000	7,34	5,84	3,74	5,64
40000-45000	4,75	7,01	3,24	5,00
45000-50000	3,67	7,48	1,75	4,30
50000-55000	2,81	4,67	1,00	2,83
55000-60000	2,38	3,27	0,75	2,13
60000-65000	1,94	2,34	0,75	1,68
65000-70000	1,08	1,40	1,50	1,33
70000-75000	1,30	1,87	0,25	1,14
>75000	3,02	6,54	1,75	3,77

Source : DGARNE

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2007)

	Cultures agricoles et polyculture (1+602 à 605)	Lait très spécialisé (411)	Lait moyennement spécialisé (412)	Bovins mixtes (43)	Bovins à viande (42)	Cultures et lait (811+812)	Cultures et bovins non laitiers (813+814)	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	1 350,2	757,2	977,1	1 066,3	853,1	1 408,3	1 192,4	1 066,5
Part engagée par l'exploitant (%)	34,5	57,5	55,1	59,9	59,1	44,6	43,0	48,8
Capital foncier	23,7	35,5	29,1	30,1	25,4	27,6	22,3	27,3
Terres, améliorations foncières	18,4	12,3	13,1	20,0	15,0	18,7	16,3	16,9
Autres (bâtiments, quotas...)	5,3	23,2	16,0	10,1	10,4	8,9	6,0	10,4
Capital d'exploitation	10,8	22,0	26,0	29,8	33,7	17,0	20,7	21,5
Cheptel vif	2,3	12,5	16,4	22,8	27,0	7,9	12,6	13,4
Cheptel mort	5,5	9,0	8,3	5,6	5,9	6,5	5,7	6,2
Capital circulant	3,0	0,5	1,3	1,4	0,8	2,6	2,4	1,9
Part engagée par les bailleurs (%)	65,5	42,5	44,9	40,1	40,9	55,4	57,0	51,2

Source : DGARNE

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2007)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famennne	Ardenne	Jura	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	1 134,8	1 211,2	1 018,6	1 221,2	802,5	696,3	940,4	996,8	902,8	882,8	1 066,5
Part engagée par l'exploitant (%)	43,8	43,2	48,3	47,8	57,1	56,4	56,5	56,3	58,3	57,5	48,8
Capital foncier	25,9	25,7	26,9	26,9	33,7	33,3	29,3	28,8	27,8	28,6	27,3
Terres, améliorations foncières	17,4	17,8	18,1	17,3	13,7	13,1	17,1	16,5	15,9	15,9	16,9
Autres (bâtiments, quotas...)	8,5	7,9	8,8	9,6	20,0	20,2	12,2	12,3	11,9	12,7	10,4
Capital d'exploitation	17,9	17,5	21,4	21,0	23,5	23,1	27,2	27,5	30,5	28,9	21,5
Cheptel vif	9,6	9,3	13,5	13,0	14,7	13,8	19,4	19,9	23,3	21,3	13,4
Cheptel mort	6,0	5,8	5,9	5,9	8,0	8,7	6,5	6,2	6,3	6,5	6,2
Capital circulant	2,3	2,4	2,0	2,1	0,8	0,6	1,3	1,4	0,9	1,1	1,9
Part engagée par les bailleurs (%)	56,2	56,8	41,7	52,2	42,9	43,6	43,5	43,7	41,7	42,5	51,2

Source : DGARNE

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2006 et 2008

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2006	2007	2008
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	157,4	172,1	179,9
Autres (bâtiments, quotas,...)	90,1	97,9	111,3
Total (A)	247,5	270,0	291,2
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	133,9	141,2	143,2
Cheptel mort	59,4	60,5	66,0
Capital circulant	16,6	17,1	20,2
Total (B)	209,9	218,8	229,4
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	457,4	488,8	520,6

Source : DGARNE

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2005 et 2007

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2006	2007	2008
Fonds propres (A)	319,3	342,8	360,0
Emprunts	138,1	146,0	160,6
Total passif = total actif (B)	457,4	488,8	520,6
Taux de solvabilité (A/B) en %	69,8	70,1	69,2

Source : DGARNE

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2007

Origine des fonds (passif)		Cultures agricoles et polyculture	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers
		(1+602 à 605)	(411)	(412)	(43)	(42)	(811+812)	(813+814)
Fonds propres (A)	(en mille euros)	336,7	269,5	337,5	477,4	363,7	398,2	377,3
Emprunts		129,3	166,0	200,9	161,5	140,5	229,2	135,2
Total passif (B)		466,0	435,5	538,4	638,9	504,2	627,4	512,5
Taux de solvabilité (A/B) en %		72,3	61,9	62,7	74,7	72,1	63,5	73,6

Source : DGARNE

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2007

Origine des fonds		Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Fonds propres (A)	(en mille euros)	344,8	365,9	357,8	406,1	289,5	253,1	374,5	388,5	372,4	354,1
Emprunts		151,9	157,2	133,9	178,1	168,9	139,6	156,5	172,6	153,8	153,2
Total passif (B)		496,7	523,1	491,7	584,2	458,4	392,7	531,0	561,1	526,2	507,3
Taux de solvabilité (A/B) en %		69,4	69,9	72,8	69,5	63,2	64,4	70,5	69,2	70,8	69,8

Source : DGARNE

Annexe IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2008 (en millions d'€)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007 %
Grandes cultures	420,0	417,4	458,2	401,6	392,1	461,7	503,8	424,4	-15,6
<i>dont</i>									
- céréales	132,0	125,0	152,0	116,9	114,3	174,8	249,4	149,9	-39,9
- betteraves sucrières	162,8	175,9	179,4	172,3	161,4	132,0	124,6	115,2	-7,5
- pommes de terre	74,0	62,6	70,0	49,1	62,2	78,8	74,9	109,1	+45,7
Produits de l'élevage	857,0	856,6	883,8	901,5	869,3	900,5	996,0	1 014,6	+1,8
<i>dont</i>									
<i>animaux</i>									
- bovins	441,3	470,4	503,0	524,5	509,6	553,0	545,9	582,1	+6,6
- porcs	313,0	347,6	388,5	391,2	371,9	419,1	409,9	437,7	+6,8
- volaille	83,0	79,5	74,3	84,8	83,9	86,2	75,1	91,7	+22,1
	38,3	36,7	34,4	41,4	44,4	38,2	52,6	52,7	+0,2
<i>produits animaux</i>									
- lait et dérivés	415,6	386,2	380,8	376,9	359,7	347,5	450,1	432,1	-4,0
	402,5	372,3	364,3	361,5	342,3	330,3	426,7	408,4	-4,3
Horticulture	163,3	168,6	156,0	153,0	154,8	158,1	152,4	158,5	+4,0
<i>dont</i>									
- légumes	52,6	46,3	46,6	53,9	47,9	43,1	40,5	59,9	+47,9
- fruits	24,2	26,0	30,4	28,3	31,7	38,0	37,2	33,2	-10,8
- non comestibles	86,5	96,3	78,9	70,8	75,2	77,0	74,7	65,4	-12,4
Total	1 440,3	1 442,6	1 497,9	1 456,1	1 416,2	1 520,3	1 652,2	1 597,5	-3,3

Sources : DGARNE, DAEA (CLE), DGSIE

